

4^e ANNÉE — N^o 1

JANVIER-FÉVRIER 1924

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kompt.
Koll. P.,

SOMMAIRE DU N° 1

— Avant-Propos de la 4 ^e année	1
— Bulletin de la Société	2
— M. Bernard Franck, par E.-L. BUCQUOY	3
— Un glaive du Maréchal Macdonald, par H. DEFONTAINE avec planche phototypique en noir hors texte	4
— Sabre d'officier. Cuirassiers de la Reine (Restauration), par le D ^r GEORGES	5
— Lanciers de la Vistule, 1808, par P. BENIGNI avec planche en couleurs n° 1 de V. HUEN	8
— Tête de colonne d'Infanterie 1816-1872, par H. BOISSELIER avec planche en couleurs n° 2 de H. BOISSELIER	9
— Echos et nouvelles, par H. DEFONTAINE	14
— Das « Kasket », par E.-L. BUCQUOY	15
— Questions et Réponses	16

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	42 fr.
Recommandé	43 »	45 »
Avec envoi sous tube	44 »	46 »
Avec envoi sous tube recommandé	48 »	50 »

Les trois premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, 8, rue de l'Église, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE PASSEPOIL

Avant-Propos de la 4^{me} année.

Le Passepoil entre aujourd'hui dans sa 4^e année qui sera, comme les trois précédentes, tirée à 300 exemplaires avec 2 planches en couleur par numéro et de temps en temps une planche phototypique en noir en supplément.

Nous ne négligerons rien pour que cette année 1924 soit, au point de vue artistique comme au point de vue documentaire, au moins égale à ses devancières. Dans le N° 2 nous organiserons un concours original auquel pourront prendre part tous ceux que passionne l'histoire des uniformes et qui sera pour tous intéressant et instructif.

Nous exprimons notre reconnaissance à tous ceux qui, au cours de l'année écoulée, nous ont témoigné leur sympathie et envoyé leurs encouragements dans une tâche ingrate où il faut essayer de contenter des goûts très divers ; nous remercions nos membres de leur fidèle attachement et les prions à nouveau de joindre leurs efforts aux nôtres pour amener de nouveaux adhérents à notre société et de nouveaux lecteurs à notre publication.

L'augmentation constante des prix d'édition et d'envoi nous a obligé à relever très légèrement le prix de l'abonnement qui est fixé à 40 fr. Plusieurs membres se sont plaints en 1923 que des numéros avaient disparu à la poste ; nous ne saurions trop les engager à se faire adresser le Passepoil par envoi recommandé dont ils trouveront ci-contre les tarifs.

LE COMITÉ.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. — L'assemblée générale du *Passepoil* aura lieu le dimanche 16 mars, à 17 heures, au Musée du souvenir, chez M. Fritz Kieffer, 1, avenue de la Robertsau, à Strasbourg. Il ne sera pas envoyé d'autres convocations, la présente note en tient lieu. Aucun banquet ne sera préparé à l'avance ; ceux de nos collègues qui désireront terminer la soirée ensemble pourront se joindre aux membres du comité pour aller dîner dans un des bons restaurants de Strasbourg.

Fonctionnement de la Société. — Dans sa séance du 2 février, le comité a accepté la démission de M. Hæberlé, trésorier, et a décidé, par raison de simplification et d'économies, de réunir à nouveau les fonctions de secrétaire et de trésorier qui seront, comme au début, confiées à M. Nussbaum. C'est à lui qu'il y aura lieu désormais d'adresser tous les envois de fonds. La société s'est fait ouvrir un compte de chèques postaux. Les fonds pourront donc être envoyés par ce moyen économique à l'adresse : M. E. Nussbaum, compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

Cotisations. — Le *Passepoil* a eu, en 1923, quelques difficultés de trésorerie par suite du retard dans le paiement des cotisations. Le président prie instamment ses collègues de bien vouloir adresser leur cotisation basée sur le tarif ci-dessous le plus tôt possible. Les cotisations non versées au 1^{er} avril seront encaissées (frais en plus) par les soins de notre trésorier.

Tarif des cotisations ou abonnements pour 1924.

	France	Étranger
Envoi sous bande	40 fr.	42 fr.
Envoi sous bande recommandé	43 »	45 »
Envoi sous tube	44 »	46 »
Envoi sous tube recommandé	48 »	50 »

Liste des membres. — Au cours du mois de Janvier 1924 ont été admis dans la société comme membres actifs : M. le comte Ruffin, à Tours ; M. le baron Hugo de Turckheim, à Truttenhausen.

BERNARD FRANCK †**1848 — 1924**

L'année 1924 s'ouvre pour le Passepoil et pour la curiosité militaire tout entière par un deuil cruel, celui de M. BERNARD FRANCK, décédé à Paris le 3 janvier, après une courte maladie, sans avoir pu se consoler de la perte de deux fils bien-aimés tombés au champ d'honneur au cours de la grande guerre.

Né le 20 mars 1848, M. Bernard Franck s'engagea dès le début de la guerre de 1870 et fut envoyé à l'armée de Vinoy. Il combattit sous Paris, en particulier le 18 septembre, à la ferme de la Dame Rose, au bois de Meudon. Fait prisonnier et dirigé sur Mayence, il parvint à s'évader et gagna la Belgique. Il y a juste un an, nous annonçons sa promotion dans la Légion d'Honneur que lui valurent à la fois sa belle conduite en 1870 et son zèle à contribuer au bon renom de l'art français à l'étranger par le prêt d'objets de ses collections qu'il ne refusait jamais aux organisateurs.

C'est qu'entre temps M. Bernard Franck avait amassé la plus belle collection particulière d'armes, de bibelots et de souvenirs militaires qui soit connue (environ trente mille pièces cataloguées). Dès 1889 il contribuait largement à l'organisation de l'exposition militaire à l'esplanade des Invalides qui devait devenir le berceau du Musée de l'Armée. Il fit partie de cette élite de collectionneurs militaires groupés autour de Meissonnier dont il était un des derniers survivants. Tous ceux qui se sont intéressés à la curiosité militaire depuis trente ans lui gardent une profonde reconnaissance, car la collection Bernard Franck était largement ouverte à tous, et chaque fois qu'il le pouvait, il en faisait lui-même les honneurs, aimant à en communiquer les documents de premier ordre qui la composaient.

Dès le début il s'intéressa au Passepoil dont il fut un des membres fondateurs, et l'an dernier encore il m'écrivait qu'il mettait toute sa collection à notre disposition pour y faire dessiner ou photographier ce que nous voudrions faire reproduire. Des planches déjà parues, d'autres devant paraître dans la suite, montreront combien son offre aimable nous fut précieuse.

Aussi, est-ce tant en mon nom qu'en celui du Passepoil que je viens apporter ici à la mémoire de M. Bernard Franck l'hommage de notre profonde reconnaissance et de nos douloureux regrets.

Capitaine E.-L. Bucquoy.



UN GLAIVE DU MARÉCHAL MACDONALD

Le glaive en vermeil que reproduit notre planche phototypique supplément n'a jamais encore été reproduit par l'image : c'est une arme splendide provenant du Maréchal Macdonald.

La poignée, de nacre, est couverte d'attributs militaires ajourés. L'aigle n'est plus celle du tombeau des Visconti, l'aigle classique de l'Empire que grava Henri Simon, « graveur du cabinet de S. M. l'Empereur et Roi », dans son *Armorial général de l'Empire français*, en 1812, et que l'on retrouve sur les plaques des bonnets et des gibernes des grenadiers et chasseurs à pied de la vieille garde. C'est ici, au contraire, l'aigle de la « villa romaine de Tibur » qui orne dès 1806 la colonne de la Victoire, aujourd'hui encore place du Châtelet, mais qu'on ne voit cependant apparaître sur les armes de cour qu'à partir de 1810 pour les fêtes du mariage (cf. le *Passepoil* 1923, p. 24). — Un fourreau de bois recouvert de galuchat blanc sert d'étui à une large et forte lame triangulaire ornée de motifs finement dorés sur fond bleu. A part cela, toutes les pièces métalliques sont en vermeil clair, seul le trophée de la poignée est en vermeil mat, de manière à donner l'illusion d'une pièce en or de deux tons. Ceci dit, l'arme paraît donc concorder avec la promotion à la « dignité » de maréchal de France de Macdonald en 1809. Le « bulletin » de Wagram cite en effet que « le général Macdonald marcha alors au pas de charge » et trouva là un bâton de maréchal et un brevet de duc, ainsi qu'Oudinot et Marmont. Combien devaient être différentes, lors de la chute de l'Aigle, les conduites des ducs de Tarente et de Reggio et du duc de Raguse !

A Versailles, une toile de Casanova représente Macdonald en « grand habit » à la française de maréchal, d'une coupe archaïque, aux basques très longues couvrant presque les cuisses. On distingue seulement le pommeau et le fourreau d'un glaive autre que celui dont nous nous occupons.

En 1820, âgé de 55 ans, le maréchal épousa Mlle Ernestine de Bourgoing, fille du baron, et décéda en 1840. Il existait encore, en 1899, un duc de Tarente, exposant à la Rétrospective militaire de l'Exposition. Aujourd'hui, après avoir passé entre les mains d'héritiers plus ou moins éloignés, les souvenirs du maréchal se sont trouvés dispersés sur le marché de la Curiosité, cependant que plusieurs de ses armes sont conservées par Mme la marquise de Massa.

Le glaive de Macdonald fait aujourd'hui partie de la collection Bernard Franck. Au moment où le *Passepoil* adresse un dernier salut à l'un des premiers membres fondateurs de notre société, nos collègues ne se tromperont guère en supposant que l'hommage que je rends à la mémoire de Macdonald est doublé d'un second que nous nous devons de rendre à celle d'un vieillard qui sut, avec un sens prodigieux du goût, vivre entouré d'un luxe royal, au milieu duquel il était si heureux au soir de sa vie, d'accueillir les très rares amis qui ont su le comprendre sans envie.

HENRI DEFONTAINE

SABRE D'OFFICIER DU 1^{er} RÉGIMENT DE CUIRASSIERS RÉGIMENT DE LA REINE (RESTAURATION)

Monture : en cuivre ; pommeau cannelé portant une couronne royale en relief sur sa face externe ; branche principale formant plateau terminé par un quillon plat en forme de fleur de lys ; deux branches latérales réunies à un cercle formant garde relié lui-même au plateau par six volutes et portant en son centre les armes de France et de Savoie, couronnées de la couronne royale et entourées de palmes.

Poignée en fil de cuivre doré, viroles de même.

Lame : droite de 90 cm. de long, à un pan creux sur chaque face, bleuie au tiers et gravée. Sur sa face externe : un motif, des palmes, l'inscription Vive la Reine!, un motif, le tout encadré d'un filet doré. Sur sa face interne : trois motifs, les armes de France, la couronne royale, deux motifs, le tout également encadré.

Fourreau : en cuir portant trois garnitures de cuivre :

1^o La chape avec bouton demi-olive frappé en relief d'une fleur de lys. La chape porte aussi un anneau de bélière en cuivre.

2^o Une garniture avec un second anneau de bélière également en cuivre.

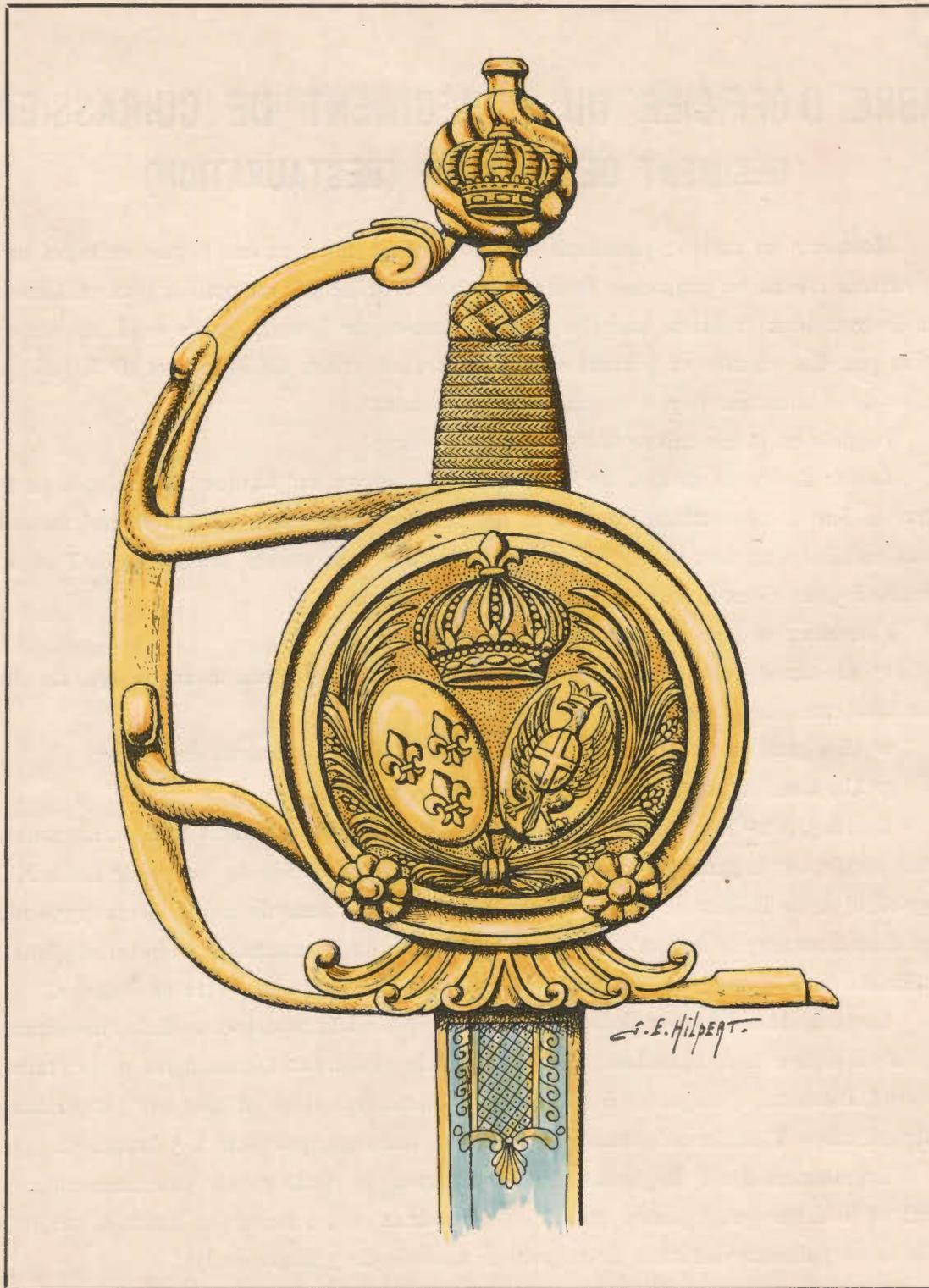
3^o Un bout de 12 cm. de long avec bouton cuivre.

En 1815, le 1^{er} Rég. de Cuirassiers prit le nom de « Cuirassiers de la Reine ». Les armes de Savoie portées sur la garde de ce sabre sont celles de Louise de Savoie, femme de Louis XVIII (1753-1810) ou de Thérèse de Savoie, femme de Charles X et sœur de la précédente (1756-1805). Il est donc à remarquer qu'il n'y eut pas de reines sous la Restauration, ce qui n'empêcha pas les officiers du Régiment de la Reine de porter des lames gravées « Vive la Reine! ».

La garde de ce sabre ou plutôt de cette forte épée est du modèle des officiers de cuirassiers de cette époque : deux branches latérales et cercle entourant l'écusson du propriétaire du régiment. Pourtant, quoique les 6 régiments de Cuirassiers aient eu tous leur propriétaire, il existe un sabre d'officier ne portant pas d'armes, mais une palmette à 5 branches.

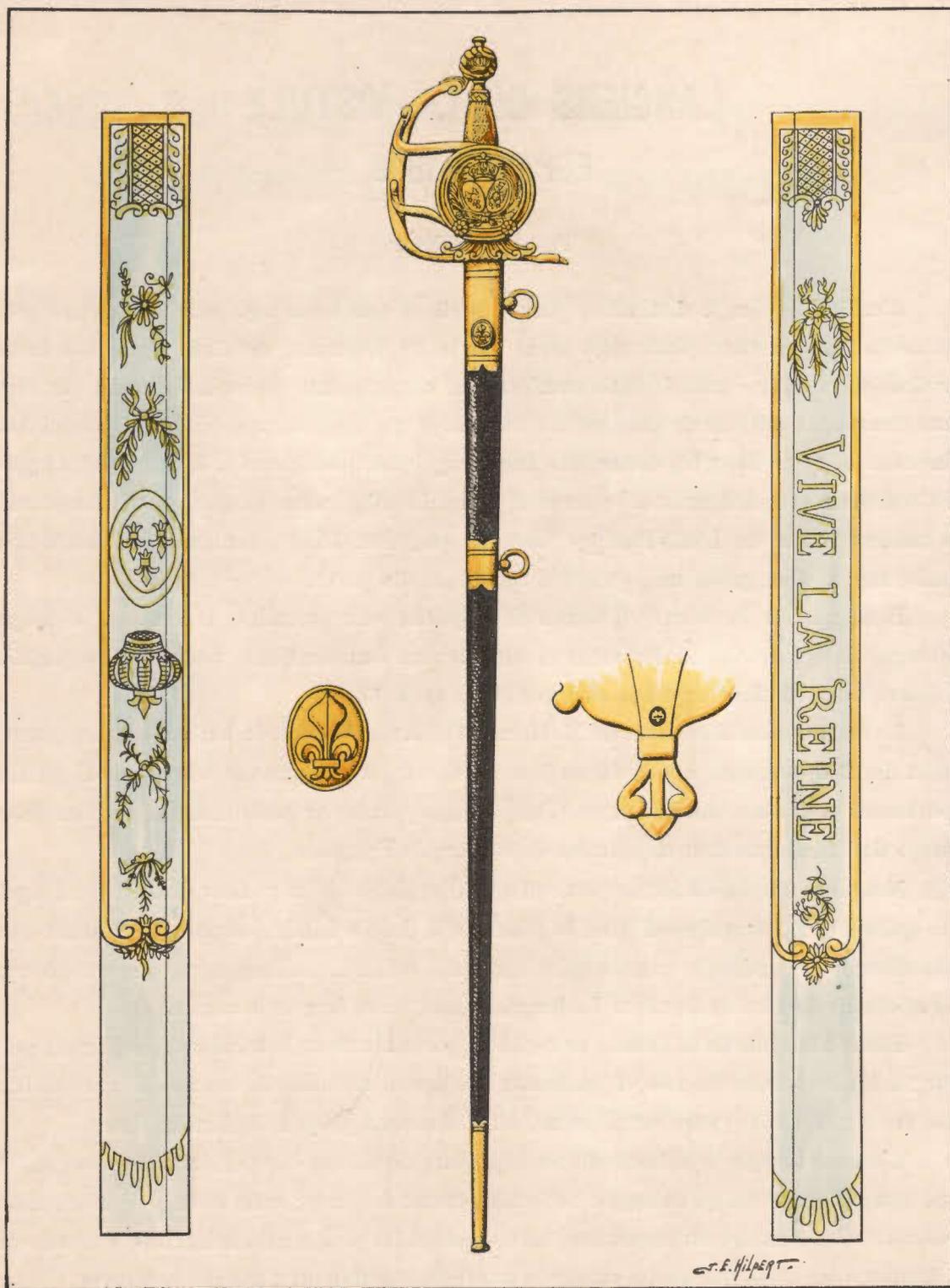
Les officiers des 2 Régiments de Cuirassiers de la garde royale (non numérotés) portaient ou le sabre genre gardes du corps, mais droit et à 2 branches latérales seulement, ou le sabre palmette ordinaire avec grenade timbrée de 3 fleurs de lys.

Docteur GEORGES.



Sabre d'Officier du 1^{er} Régiment de Cuirassiers
Régiment de la Reine — Restauration.

(Collection Docteur Georges)



Sabre d'Officier du 1^{er} Régiment de Cuirassiers
Régiment de la Reine — Restauration.

(Collection Docteur Georges)

LANCIERS DE LA VISTULE

ESPAGNE 1808

PLANCHE N° 1

L'uniforme bleu à distinction jaune attribué aux trois régiments de lanciers polonais de la ligne en 1811, était déjà porté par le 1^{er} Régiment en 1806, avant son incorporation dans notre armée. Mais combien de changements ne modifièrent-ils pas cette tenue dans cette période de cinq ou de six années qui nous occupe ici. On en chercherait vainement la trace dans les documents iconographiques postérieurs à la chute de l'Empire. Ils s'accordent tous à donner à ce corps la tenue de 1811, revue et corrigée sur les patrons des lanciers rouges de Louis-Philippe, avec un pantalon décoré, tantôt d'une bande boutonnée, tantôt d'un galon uni, qu'il n'a certes jamais porté.

Pour rétablir la vérité, il faut s'en rapporter aux portraits, à certaines estampes contemporaines peu répandues, enfin et surtout aux énumérations, parfois accompagnées de descriptions, d'effets expédiés aux escadrons actifs.

Le remarquable hors-texte de M. Huen a été inspiré par un état détaillé de fournitures, datant de 1808, retrouvé aux Archives Nationales, et par une gravure coloriée de Hoffmann, appartenant au Cabinet des Estampes. C'est la tenue portée par le régiment au moment de son passage de l'administration napolitaine dans l'Armée Française.

Notons le czapka de forme particulière, à impériale de la couleur distinctive, l'aiguillette spéciale à la compagnie d'élite, le pantalon à double bande jonquille, le pistolet porté au crochet de la banderole, comme un mousqueton, enfin la ceinture rayée que conservèrent les régiments de 1811 et de 1812. Le harnachement et sa bouclerie sont noirs.

Etant à la solde de la France, ce régiment portait la cocarde tricolore sous la croix polonaise ; il fut le premier en date et pendant 2 ans le seul régiment de lanciers de l'armée française et se couvrit de gloire en Espagne, où il demeura jusqu'à la dernière heure.

C'est sur lui que se modelèrent les régiments de cheveu-légers, lanciers de la garde et de la ligne. C'est de lui qu'ils apprirent le maniement de lance ; enfin c'est lui qui introduisit dans notre armée un des uniformes les plus coquets et les plus martiaux à la fois, uniforme que la Restauration n'osa pas abolir et que la troisième république n'osa pas conserver.

P. BENIGNI.

TÊTES DE COLONNES D'INFANTERIE TENUE DE CAMPAGNE 1816-1872

PLANCHE N° 2

Parler des têtes de colonnes ! c'est l'évocation des uniformes pimpants et galonnés sur toutes les coutures : c'est le colback et le plumet gigantesque du tambour-major, le tablier de cuir, les gants à la crispin et l'ourson du sapeur, etc. Mais à côté de ces costumes qui n'ont plus grand chose d'inédit (à part quelques exceptions), nous croyons qu'il est bon de sortir de l'obscurité la tenue que portaient les mêmes personnages en campagne ; tenue qu'ils ont promené dans toutes les parties du monde, d'Espagne en Grèce et en Afrique, d'Italie en Crimée, de Chine au Mexique et pendant les heures sombres de 1870 ; enfin cette « Tenue de Campagne » de l'infanterie française après le 1^{er} Empire que ceux qui en étaient revêtus, immortalisèrent à l'égal de leurs anciens.

Les documents iconographiques ne sont pas très nombreux sur l'habillement de la clique en campagne ; mais en consultant le *Journal Militaire*, les tableaux contemporains et l'œuvre des maîtres comme Ruffet, nous avons essayé de mettre sur pied un travail bien sommaire, mais qui intéressera, nous l'espérons, nos collègues du *Passepoil*. Nous prendrons chaque type composant ce qu'il est convenu de nommer tête de colonne et étudierons les modifications de sa tenue de campagne de 1816 à 1872, où le règlement du 24 juillet apporta de nombreuses modifications dans l'uniforme des corps de troupe de l'infanterie.

Tambour-Major. — La décision du 23 septembre 1815 et les devis généraux de l'Habillement du 2 février 1816 ne fixent pas de particularités pour la capote des tambours-majors ; ils devaient la porter en drap beige comme les légions départementales et comme insignes les galons du grade sur les manches. Baudrier en buffle blanc uni et colback à flamme rentrée.

1822 les dote d'une capote bleu de roi en drap mi-fin ; elle était à taille comme celle des officiers, croisant sur la poitrine par 2 rangées de 5 gros boutons de métal. Le collet était orné de 2 pattes à 3 pointes de la couleur distinctive, trèfles d'or sur les épaules, galons du grade sur les manches. Colback à flamme rentrée, pompon des compagnies d'élite entièrement blanc. Baudrier en buffle blanc sans ornement. Sabre non doré. (Le règlement ne parle pas de galonnage au collet !). La tenue de la Restauration fut conservée, on peut dire sans grandes modifications, jusqu'en 1844.

En Afrique, le colback, peu pratique pour le climat, fut remplacé par la casquette ; mais

il semble aussi que le col se soit orné d'un galon du métal de la couleur du bouton. H. Vernet nous donne le tambour-major du 47^e de ligne habillé ainsi ; il a de plus des épauettes à franges et des galons posés en pointe à la mode de la légère. Le baudrier de petite tenue était supprimé et remplacé par un ceinturon, passant sous la capote, dont le porte-sabre sortait par une fente de la poche (c'est la capote d'officiers). Le sabre devait être celui d'officier non doré, mais notre homme porte celui de grande tenue fantaisie peut-être encouragée par l'héroïque colonel Combes très certainement partisan des traditions cocardières de la Grande Armée.



H. B.
d'après la Collection Mikol

Cornet de Voltigeurs, 6^e Légion départementale
Tenue de route 1818—1820.

Pompon bleu, cor de chasse jaune, couvre-shako cuir, capote beige, passepoil bleu au collet, épauettes jaune aurore doublées beige, pantalon beige, guêtres noires. Equipement blanc, couvre-giberne blanc, bonnet de police blanc et bleu, gland blanc, sabre à dragonne aurore, pièce du sabre écarlate.



H. B.
d'après RAFFET

Tambour de Fusiliers.

22^e Régiment d'Infanterie de ligne 1838.

Pompon lenticulaire rouge, couvre-shako noir, numéro jaune, capote gris de fer, boutons jaunes, pattes de collet garance, pantalon garance, guêtres blanches. Equipement blanc, étui du sac rayé bleu et blanc.

En 1844, la capote reste bleu de roi, mais avec 7 boutons ; elle continue à se porter croisée sur la poitrine. La botte sous le pantalon est la seule chaussure prévue. Le galon au collet reste par l'ordonnance réservé au seul habit de Grande tenue et l'année suivante à la tunique. On peut dire que ce costume fut conservé dans presque toute son intégralité pendant le second Empire, du moins le *Journal Militaire* ne cite-t-il pas de particularités. 1852 les pourvoit bien d'un chapeau bicorne qui devait être porté en colonne et en petite tenue, mais cette coiffure peu pratique en campagne fut remplacée suivant les climats par le colback ou le képi. En 1870, nos tambours-majors portaient la capote d'officier, sensiblement pareille à celle de la troupe ; ils avaient le képi comme coiffure, coiffure unique qu'ils devaient conserver jusqu'en 1872, car le 6 juillet 1871 une circulaire supprima colback, plumet, baudrier, sabre et ceinturon de grande tenue et les trèfles d'or, et le 7 septembre de la même année le chapeau. C'était la condamnation du Panache !

Tambours, cornets et clairons, caporaux tambours et clairons. — Jean Tapin, comme son chef, ne fut pas enjolivé d'un galonnage spécial pour sa tenue de campagne par la Restauration, il reçut la capote de fantassin en drap beige jusqu'en 1823, avec collet de couleur distinctive ; il pouvait l'orner, s'il était des compagnies d'élite, des épaulettes à franges ; s'il était du centre, il se contentait des pattes d'épaules en drap comme les fusiliers. La collection Millot, déjà citée, nous donne un cornet de voltigeurs des légions départementales en tenue de reute en 1820 qui présente bien toutes les particularités de cette époque. En 1823, la capote est gris de fer ; elle conserve son col de couleur distinctive, mais n'est pas davantage galonnée.

Tambours et clairons (ceux-ci ayant remplacé les cornets en 1822) suivirent dans leur habillement le sort du corps auquel ils étaient rattachés ; ils emportaient en campagne la capote gris de fer, puis gris de fer bleuté, plus ou moins ample (en 1860 elle ne comportait plus que 4 boutons, très amples et se portait sans épaulettes), mais toujours sans galon de livrée ; avant 1872, le shako recouvert ou la casquette, plus tard le képi, Crimée, Italie, Chine, Mexique, le pantalon flottant ou dans la guêtre, enfin sauf l'équipement et armement, la tenue de leurs compagnies. Les tambours ont toujours conservé l'équipement en cuir blanc, baudrier porte-baguettes et cuissière jusqu'au 10 août 1871.

Raffet nous a donné un très bon tambour de fusiliers vers 1837 avec shako cylindrique recouvert ; il porte la capote grise assez ample du fusilier de la ligne et le sabre au baudrier. H. Vernet, à qui nous avons emprunté un fragment de sa belle toile « La Prise de Constantine » pour notre planche hors texte, nous donne des tambours de grenadiers et des clairons de voltigeurs du 47^e de ligne. Ils portent tous la casquette d'Afrique recouverte en toile cirée noire et la ceinture d'Afrique. Nous retrouvons des tambours et clairons du 2^e léger dans l'admirable planche de Raffet, le combat d'Oued Allez en 1839. Du même artiste, dans un album du siège

de Rome, en 1849, on peut voir également des tambours et clairons et qui précisent ce que nous avons dit plus haut.

En Crimée, Barrias, dans sa grande toile « Débarquement à Old Port 1854 », nous représente une batterie de tapins de la ligne qui jaillit littéralement de la toile ; tous sont coiffés du képi, et les tambours de fusiliers portent les épaulettes vertes à tournantes rouges.

Nous en avons extrait le tambour-maître qui présente bien les caractéristiques du képi-casquette sans jugulaire du temps. Caporaux, tambours et clairons portaient depuis 1844 les épaulettes à franges de grenadiers. L'armement des tambours et caporaux-tambours consista



H. B.
d'après Barrias

Tambour-Maître d'Infanterie de ligne 1854.

Képi garance. Turban et passepoil bleu, capote gris de fer blenté, pattes de collet garance, boutons cuivre, épaulettes et galons de caporal écarlate, pantalon garance, guêtres blanches. Equipement noir, canne à pommeau cuivre, toile de tente en toile bise.

toujours du sabre d'infanterie. En 1868, ils furent armés du sabre-baïonnette chassepot. Clairons et caporaux-clairons portaient le mousqueton d'artillerie à baïonnette ; le 2 décembre 1867 ils reçurent le fusil Chassepot et sa baïonnette. Il ne faut pas s'étonner de voir sur la toile de H. Vernet les tambours armés du fusil ; il était bien compréhensible que ces hommes, se voyant presque désarmés devant les Arabes, aient songé à renforcer l'effet défensif de leur coupe-choux par une clarinette de 5 pieds, munie d'une bonne baïonnette. D'ailleurs cet armement de fortune n'a rien de réglementaire, car les clairons sont bien, eux, pourvus du mousqueton qui eût été plus pratique pour les tambours que le fusil, si les ordonnances avaient songé à ce détail. D'ailleurs, à l'armée d'Egypte, Bonaparte avait prescrit de pourvoir de carabine ou mousqueton tous les tambours-majors, tambours, musiciens, etc. A l'armée des côtes de l'Océan, tambours, musiciens et cornets devaient porter le mousqueton à la grenadière et giberne à la Corse à la

ceinture. La clique du 33^e de ligne, d'après Roguet, emporta ses mousquetons au départ du camp de Boulogne en 1805 et les conserva jusqu'au delà du Rhin.

Sapeurs. — Pendant la Restauration comme l'infanterie sauf l'équipement et le bonnet à poil ; le tablier ne paraît pas avoir été porté sur la capote. Sur les manches 2 haches croisées en drap bleu (plus tard garance) ; les deux haches surmontées de la grenade à flamme ne datent que de 1845. Eugène Lami a donné un charmant petit sapeur d'infanterie légère en Afrique. Vers 1836-1837, il porte encore les buffeteries croisées sur la poitrine, l'outil est fixé sur le côté du sac, la casquette a détrôné l'ourson vraiment hors de saison et qui ne semble pas avoir été



Sapeur d'Infanterie légère en Afrique
1836—1837.

Casquette garance, turban bleu, capote gris fer, col jonquille, épauettes et hache écarlates, boutons étain, pantalon garance, guêtres blanches. Equipement blanc, mousqueton à garnitures cuivre.

emporté en campagne de 1830 à 1870. F. Regamey a donné un très bon dessin de sapeur en tenue de campagne 1870, exécuté certainement d'après nature où notre homme est coiffé du képi.

Comme armement, le mousqueton à baïonnette jusqu'en 1867, puis fusil chassepot et sabre baïonnette.

Musiciens, chefs de musique. — Pas de galonnage spécial. Sauf galon de grade pour chef ; néanmoins, quoique la capote soit de la même nuance que celle de la troupe, elle était à taille du modèle de sous-officiers. Coiffure et autres parties de l'habillement semblable aux fusiliers.

Pour les chefs de musique, cette capote à taille devint bleu de roi et à taille forme de tambour-major et adjudant en 1845 ; elle ne devait recevoir que les galons de grade sur les manches. En 1875, étant assimilés aux officiers, ils prirent les mêmes vêtements de campagne que ceux-ci.

L'armement des musiciens consista toujours en 1 sabre modèle d'infanterie et à partir de 1868 dans le sabre-baïonnette chassepot. Les chefs de musique portaient le sabre d'officier non doré jusqu'en 1855, puis le sabre absolument semblable à celui porté par les lieutenants.

H. BOISSELIER.

ECHOS ET NOUVELLES

Les Expositions. — Au Louvre (Musée des Arts décoratifs) s'est ouvert récemment une curieuse exposition de l'art sauvage. On y remarquait des sabres de chefs contemporains de la conquête du Soudan dont la ceinturonnerie n'est pas sans offrir une étrange analogie avec celle du 1^{er} Empire d'après laquelle elle n'est cependant pas « copiée ». Très curieux aussi sont les « souvenirs » du palais de Behanzin, le féroce tyran du Dahomey, trophées que le général Dodds rapporta de ce pays barbare dont le « roi » s'était entouré d'une garde d'un millier d'*amazones* noires, armées de fusils de contrebande. Deux petits fusils arabes, à pierre, entièrement montés en argent repoussé, et de la grandeur des grands pistolets à rouet du xvii^e siècle, sont munis d'un ingénieux couvre-platine en forme d'auvent. Des plus pratiques, ces protégé-batteries eussent mérité d'être connus de l'administration de la guerre au temps où nos fusils à pierre étaient réglementaires. Leur ingéniosité leur eut valu probablement d'être fabriqués en série pour éviter, par exemple, ce qui eut lieu à Dresde en 1813, où, en raison de la violence et de la durée de la pluie, notre infanterie fut dans la nécessité de combattre à l'arme blanche toute la journée.

Les Ventes. — Parmi différents objets attribués à Napoléon 1^{er}, vendus à l'Hôtel Drouot le 17 novembre, on a vendu 40 fr. un peigne ayant servi paraît-il, à lisser les crinières des chevaux de l'Empereur ! A côté, une très grande toile d'Ed. Detaille (épisode de la guerre d'Algérie) n'a pas dépassé 410 fr. La peinture militaire en général trouve à présent difficilement acquéreur. — Le 30 novembre, dans une vente d'antiquités gallo-romaines, un casque romain en bronze repoussé a atteint 7000 fr. et une queue de cheval en bronze doré pesant 15 kg. et semblable à celle du cheval de la statue de Marc Aurèle à Rome 3000 fr.

Lundi 21 janvier, Hôtel Drouot, se dispersait une très intéressante collection de costumes d'hommes et de femmes de la fin du xvii^e siècle à la fin du 1^{er} Empire. Un seul uniforme : un surtout d'officier de la Garde ; à noter un grand costume de conseiller d'État premier empire (à la française) en velours bleu foncé, entièrement brodé de feuilles de chêne en soie bleue claire nuancée. Gilet soie blanche brodée de même, culotte soie blanche.

On a vendu à l'Hotel Drouot, le 6 décembre, — collection *Masson* (dessins du xviii^e siècle) — un lavis d'encre de Chine rehaussé de gouache, de SWEBACH-DESFONTAINES, représentant un *combat de cavalerie*, d'une allure superbe, daté 1792, et vendu 2400 fr. Un autre, du même : *Arrivée au Louvre des Trésors d'Art de la Grande Armée*, véritable « photographie » documentaire, si j'ose dire, a été acquis 3400 fr. par M. David Weill pour l'offrir au Musée du Louvre.

S'il n'y a pas eu de vente publique dans la Curiosité militaire, cette année 1923 aura vu la hausse constante de la haute Curiosité, et pour les objets de qualité exceptionnelle des plus-values impressionnantes. Tout fait présager que ces prix, non seulement se maintiendront, mais monteront encore plus haut, du fait de la rareté de plus en plus grande des beaux objets anciens et de la difficulté consécutive de se les procurer ; ceux-ci sont considérés maintenant comme un placement d'argent productif de gros bénéfices dans un laps de temps assez rapproché, et aussi du fait de la baisse constante de notre change, qui font considérer les objets d'art à l'instar d'un étalon d'or ayant une valeur mondiale d'échange ne subissant pas les fluctuations des bourses françaises ou étrangères. Tout le monde spécule donc sur une tapisserie, un tableau, un meuble ou un timbre comme sur une valeur cotée en Bourse.

Henri DEFONTAINE.

Das „Kasket“.

L'étude des uniformes qui semblait endormie depuis la grande guerre et que seul poursuivait depuis 3 ans *Le Passepoil* semble se réveiller. Une publication dont nous venons de recevoir le premier numéro, *Das « Kasket »*, rédigée à la fois à Berlin et à Vienne, va se créer dans ces 2 villes. Elle reprend la tradition de l'*Uniformenkunde* de Richard Knoetel et étendra son domaine sur toutes les armées du monde. Ses trois auteurs en sont en même temps les éditeurs : M. Herbert Knoetel, fils du peintre Richard Knoetel et l'héritier de sa documentation, un artiste autrichien, M. Siegfried Weyer, qui a fait la guerre comme officier, et le docteur Baron von Baumgartner, de Berlin.

La publication se présente assez modestement sous forme d'un cahier comprenant 6 pages de texte et 5 planches en couleurs, sur papier couché ordinaire. Ce cahier sera mensuel si les souscriptions sont suffisantes. Le texte entièrement rédigé en allemand nous a paru très intéressant. Quant aux planches, sans vouloir en apprécier la valeur artistique, elles sont reproduites par un procédé de gravure sur bois qui les empâte et permettra difficilement la mise en valeur des détails. Ces fonds noirs et ces hachures multiples procèdent d'une esthétique complètement différente de celle des planches si claires auxquelles nous ont habitués les ouvrages du genre parus en France. Le prix de chaque cahier est de 4 francs suisses.

E.-L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

27^e Question (posée par M. A. Dorlan, à Sélestat). Pourrait-on me donner quelque renseignement sur l'histoire et l'uniforme du corps des chasseurs de Poncet, corps franc levé en 1761 par N. Poncet, qui fut en séjour à Sélestat et fut licencié en décembre 1762. Suzanne nous apprend que ce corps eut la même composition que celui des chasseurs de Monet dont plusieurs ouvrages ont donné l'uniforme. Mais précisément l'uniforme fut-il le même pour les deux corps ?

Réponse à la 25^e Question (posée par M. P. Benigni). Sur la question des hussards westphaliens, je ne connais que la description de Lienhard et Humbert, tome V, page 203 et la planche de Knoetel, *Uniformenkunde*, tome VII, n° 15.

V. HUEN.

Réponse à la 26^e Question (posée par M. le baron R. Grouvel). La croix représentée dans le *Passepoil* est presque identique à celle qui figure dans « Wahlen, ordres de chevalerie », planche IV, sous ordre de Saint-Jean de Jérusalem. F. F. Steenackers donne un historique très détaillé sur l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem ou ordre de Malte.

Ch. FRUHINSHOLZ.

La croix de l'ordre de St Jean de Jérusalem, type de Brandebourg, a ses angles ornés de l'aigle noir à une tête (aigle de Prusse). Il est peu probable que l'aigle bicéphale qui signifie empire d'orient et d'occident (et ne peut être qu'autrichien ou russe) ait été adopté par une filiale protestante de l'ordre. C'est peut-être une croix de petite principauté allemande du cercle d'Empire ressortissant de l'Empereur.

H. DEFONTAINE.

La croix représentée est certainement une croix russe de l'ordre de Malte. Après la prise de Malte par Bonaparte, le tsar Paul I^{er} recueillit l'ordre de Malte en Russie et en devint le grand-maître. La croix daterait de cette époque.

S. WEYR.

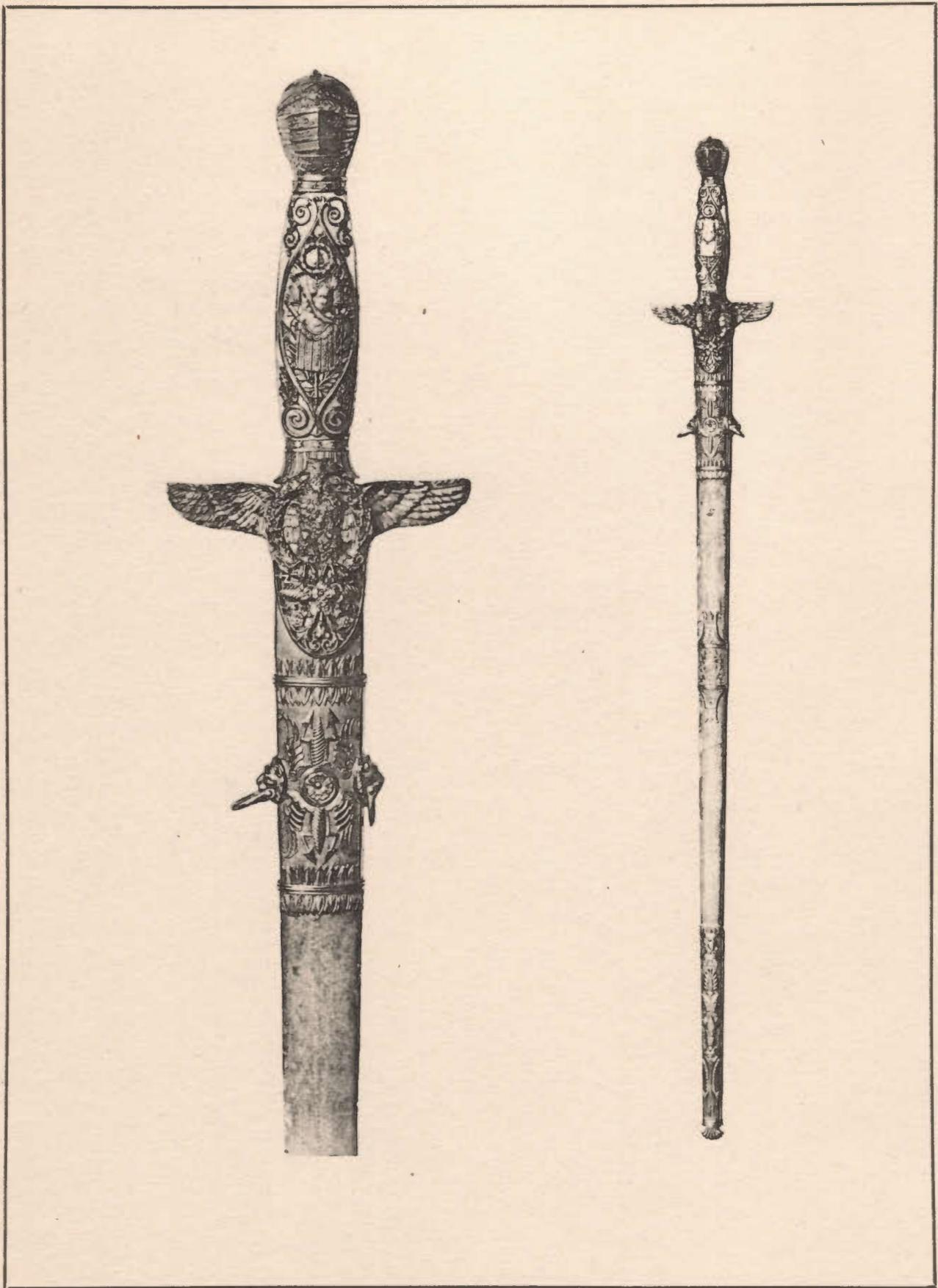
Nous nous rallions tout à fait à cette dernière opinion exprimée par M. S. Weyr, un des directeurs du « *Kasket* » qui a voulu de suite nous témoigner l'intérêt qu'il portait à nos travaux. La croix est certainement russe.

LA RÉDACTION.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



GLAIVE DU MARÉCHAL MACDONALD

(Collection Bernard Franck. — Communication de M. H. Defontaine.)



LANCIER DE LA VISTULE — ESPAGNE — 1808.



47^e DE LIGNE — PRISE DE CONSTANTINE — 1837

Tambour-major — Tambours de Grenadiers — Clairons de Voltigeurs.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

OCCASION

A vendre de suite
pour cause de déménagement

OCCASION

1^o Collection de pièces Uniformes militaires — 100 objets —
casques, cuirasse, coiffures, sabres, fusils, pistolets, gibernes, cein-
turons, cuivrerie etc., de Louis XVI à nos jours . . . 2000 frs.

2^o Un lot de 40 objets de moindre valeur 200 „

S'adresser au Capitaine E.-L. BUCQUOY, 8, rue de l'Église, Sélestat.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

39 A vendre après décès collection des livres:

- 1^o Vie du Dauphin, Père de Louis XVI par Proyard. Reliure veau, Armes Royales et inscription frappée en or « Ecole Royale et Militaire de St-Cyr.... 15 fr.
- 2^o Histoire de l'ordre du St-Esprit, reliure veau, 1766. A. A. et P. D. R. 25 fr.
- 3^o Postes Impériales. Etat Général des routes de poste pour l'an 1813. Marocain rouge 50 fr.
- 4^o Annales nécrologiques de la Légion d'Honneur par Lavallée, 1807 25 fr.
- 5^o Compte-rendu par le Général Bernadotte, présenté aux Consuls de la République. Prairial an VIII. in-4^o re'liure veau 40 fr.
- 6^o Almanach du Commerce pour 1812, reliure veau 70 fr.

- 7^o Histoire du Directoire exécutif de la République Française, an IX, 2 volumes brochés..... 12 fr.
- 8^o Le Royaume de Westphalie et Jérôme Bonaparte..... 12 fr.
- 9^o Almanach Impérial, 1808, reliure veau 35 fr.
- 10^o Mémoires d'Artillerie par Sureirey de Saint-Remy, 3^e édition, beaucoup plus ample et plus complète que la seconde. — Rollin 1745. A. A. et P. D. R., nombreuses planches, 3 volumes reliés veau..... 300 fr.
- 11^o Décrets et lois du Roi à partir de 1789, 92 pièces
Décrets et lois de l'Assemblée ensembl. législative, 320 pièces 400 fr.
Décrets et lois de la Convention, 438 pièces

Adresser toutes offres au Capitaine E.-L. BUCQUOY, 8, rue de l'Église, Sélestat.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

V. HUEN

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Henri DEFONTAINE

Docteur DELRIEU

4^e ANNÉE — N^o 2

MARS-AVRIL 1924

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Konght.
Kell. P.

SOMMAIRE DU N° 2

— Le centenaire du Prince Eugène, par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleurs n° 3, de ITALO CENNI	17
— Quelques armes du Prince Eugène, par H. DEFONTAINE avec 4 dessins de J. HILPERT	17
— Echos et Nouvelles, par H. DEFONTAINE	23
— Tenues de la cavalerie d'autrefois, par P. BENIGNI	25
— Le deuxième concours du <i>Passepoil</i> avec planche en couleurs n° 4, de P. BENIGNI	29
— Questions et réponses	29
— Bulletin de la Société	32

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	42 fr.
Recommandé	43 »	45 »
Avec envoi sous tube	44 »	46 »
Avec envoi sous tube recommandé	48 »	50 »

Les trois premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE CENTENAIRE DU PRINCE EUGÈNE

(PLANCHE N° 3)

C'est le 21 février dernier que l'on célébrait le centenaire de la mort du Prince Eugène, la figure incontestablement la plus sympathique de l'entourage de Napoléon, qui suivit de trois ans dans la tombe son impérial beau-père. Le *Passepoil* s'associe à cette commémoration en publiant ci-dessous une étude très documentée de M. Henri Defontaine sur quelques armes du Prince Eugène et en représentant en hors texte en couleurs, une intéressante planche que nous envoie de Milan M. Italo Cenni, représentant le prince Eugène en son uniforme habituel de général du royaume d'Italie.

Le dessin est inspiré par une planche en couleurs de R. Jocoli, lithographiée par Corbetta et représentant la revue passée par le vice-roi le 18 février 1812 de toutes les troupes partant pour la Russie. Cette estampe a été reproduite par Zanoli dans son ouvrage consacré aux troupes cisalpines et italiennes. Il appartenait au correspondant du *Passepoil* en Italie de dessiner cette planche si intimement liée à l'histoire de son pays et du nôtre tout à la fois.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

QUELQUES ARMES DU PRINCE EUGÈNE

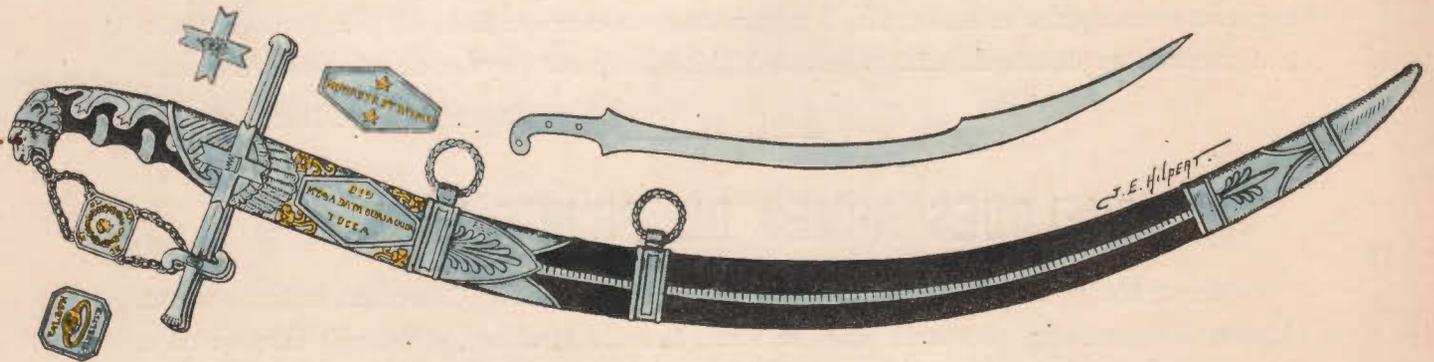
Le 21 février 1824, au château d'Eugensberg près du lac de Constance, et à 200 m. du château d'Arenenberg, où s'était retiré sa sœur, la reine Hortense, s'éteignait celui qu'on a justement surnommé le *Bayard de la Grande Armée*, le prince Eugène de BEAUHARNAIS, fils adoptif de Napoléon. Né le 3 septembre 1781, il décédait âgé de 42 ans, après avoir parcouru une carrière extraordinaire.¹⁾ De son union avec Augusta-Amélie, princesse de Bavière²⁾, « la plus belle, la meilleure et la plus vertueuse des femmes », suivant l'expression favorite du prince, jugement qu'a ratifié l'histoire. Napoléon la qualifiait justement « la plus belle princesse de son temps ». De son union Eugène laissait six enfants qui tous portèrent une couronne souveraine³⁾ et à qui il légua une fortune immense.

¹⁾ Colonel à 21 ans, général à 22, vice-roi d'Italie et Archichancelier de l'Empire à 24, prince de Venise, grand duc de Francfort, général en chef d'armées, etc., etc., puis, à la chute de l'Empire, grand-duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstadt, à la cour de son beau-père le roi de Bavière.

²⁾ Eugène avait 24 ans, la princesse 18. Le palais de Versailles possède un très intéressant tableau du mariage (13 janv. 1806) exécuté par un contemporain: Ménageot. Cette toile est documentaire pour les costumes des cours de France et de Bavière en 1806.

³⁾ 1° *Joséphine*, princesse de Bologne, duchesse de Galliera, reine de Suède. — 2° *Hortense*, princesse régnante de Hohenzollern-Hechingen. — 3° *Auguste*, prince de Venise, roi de Portugal à 24 ans. — 4° *Théodelinde*, princesse royale de Wurtemberg. — 5° *Amélie*, impératrice du Brésil à 17 ans. — 6° *Max*, duc de Leuchtenberg, prince Romanovski, gendre du Tsar Nicolas 1^{er}. — 7° *Caroline*, décédée à l'âge de 5 mois.

Le mercredi 23 février 1824, Munich voyait défiler les funérailles de celui dont Ségur a raconté les hauts faits en Russie en des pages immortelles. On avait revêtu le défunt de l'uniforme des chasseurs à cheval de la garde, paré du grand cordon de la Légion d'honneur, des ordres de la couronne de fer, — tel Napoléon le jour de sa mort — des décorations de la Toison d'or et de Saint-Étienne de Hongrie. A ce prince français la garde royale et l'armée bavaroise allaient rendre les derniers honneurs. La composition minutieuse du cortège se lit dans Anton Baumgartner (*Cérémonie funèbre de S. A. R. le prince Eugène. — Munich, 1824*). A St-Michel de Munich, un monument en marbre blanc, œuvre du fameux Thorwaldsen, élevé par sa veuve inconsolable, devait bientôt représenter le prince, en costume romain, la main droite sur son cœur, offrant de l'autre sa couronne de lauriers à l'Histoire assise à ses pieds et prête à inscrire la vie d'un héros. Une inscription latine se résume ainsi : « *Au prince Eugène, fils adoptif de Napoléon, vice-roi d'Italie, sa veuve désolée a fait élever ce monument* ». Une croix au sommet porte gravée en français la devise inflexible du prince Eugène dans toutes les circonstances de sa vie : « *Honneur et Fidélité* ».



Sabre offert au Prince Eugène par la Ville de Milan.

Musée d'artillerie (communication de M. H. Defontaine).

Nous avons rassemblé ici quelques-unes des armes les plus intéressantes ayant appartenu au prince Eugène. Voici d'abord le sabre qui lui fut offert par la ville de Milan, lorsque le prince et sa jeune épouse firent leur entrée solennelle dans leur capitale. L'arme est cotée au catalogue Robert du Musée d'Artillerie sous le n° J. 394 : « Sabre donné par la ville de Milan au prince Eugène. Don de M. Henri Lepage, arquebusier ». Suit la description succincte que nous donnons ci-après plus détaillée.

Mais avant d'aller plus loin, ouvrons une parenthèse. Darnay, dans son livre si détaillé : *Notices historiques sur S. A. R. le Prince Eugène*, in-8°, Paris 1830 — destiné aux membres de la famille du prince et introuvable aujourd'hui pour la raison qu'il ne fut tiré qu'à 25 exemplaires — n'en parle point. Mais nous savons par M. Fauré Le Page, neveu du donateur, que l'arme fut bien donnée en 1805 par la ville de Milan. Pourtant, il y a lieu de remarquer que, « à partir du 14 avril 1806, la décoration de la Légion d'honneur ne fut donnée par l'empereur

ou envoyée en son nom que *surmontée d'une couronne impériale* du même métal que la décoration », comme nous l'a appris M. Durieu dans son article sur « la décoration de la Légion d'honneur sous le 1^{er} Empire » (*C. Carnet de la Sabretache*, 1922, p. 548). L'affirmation de M. Durieu est appuyée sur des documents indiscutables que sa position à la Chancellerie lui a permis de se procurer. D'autre part, on ne saurait mettre en doute les dossiers de M. Fauré Le Page, ancien membre de la commission du Musée de l'Armée. Nous en concluons que la décision impériale du 14 avril 1806 ne dut être que la confirmation légale d'un fait, comme tant de règlements sur l'uniforme n'ont été souvent que la réglementation d'un état de choses. Incidemment, ajoutons que le testament de M. Henri Lepage contenait une clause par laquelle les armes léguées ne l'étaient qu'à titre temporaire et que cinquante ans après la mort du testataire ces armes devaient être vendues aux enchères par les soins du musée pour doter quelques pauvres jeunes filles d'anciens militaires. Mais la famille, pressentie l'an dernier d'une décision à prendre à ce sujet, déclara, sur l'avis de M. Fauré Le Page, neveu du légataire, d'accord avec la petite-fille de celui-ci, Mme la baronne Bro de Commères, que, devant l'expectative de voir ces armes partir à l'étranger, les descendants pensaient interpréter l'esprit du testament en faisant don définitivement, à titre perpétuel, au Musée de l'Armée des armes léguées. Cet acte généreux méritait d'être porté à la connaissance du public. Il nous reste ainsi un sabre du prince dont la statue est la seule qui ait encore été jugée digne d'orner l'esplanade des Invalides. Car, nous allons le dire plus loin, la presque totalité des armes du prince sont demeurées dans la famille des grands-ducs de Leuchtenberg.

Le sabre donné par la ville de Milan est un cimenterre de fabrication européenne, avec une lame en damas oriental très sobrement ornée au talon de trois petites inscriptions arabes en or repoussé. Cette lame est montée sur la poignée par deux rivets dissimulés sous les deux demi anneaux d'argent sertis en une fusée en ébène. (Disons une fois pour toutes que toutes les garnitures de l'arme sont en argent massif ciselé.) Quant aux caractéristiques de l'arme, elle était destinée à être portée en sautoir, à la mode du XVIII^e siècle, sa longueur (0 m. 90 de corde du pommeau à l'extrémité du fourreau) et l'absence de dard le prouvent. D'aspect massif, elle est cependant des plus légères en mains.

La croisière de la poignée est formée des 3 glaives des Horaces. Entre la garde du second et la gueule du lion aux yeux de rubis s'attache une double chaîne soutenant un médaillon carré, à angles coupés, orné : à l'*avers*, d'un profil d'amour joufflu en vermeil, encadré d'une guirlande d'immortelles en vermeil, avec, aux 4 coins, les lettres en vermeil *ET OL HC RA* dont nous ignorons le sens. Le *revers* de ce médaillon est orné d'une bague chevalière en relief au chaton orné du monogramme E. N. (Eugène Napoléon), très finement ciselé en or, et des mots *VALEUR FIDELITE* en vermeil. Au milieu de la croisière et de chaque côté est une croix timbrée, d'un côté de la couronne de fer d'Italie, de l'autre (au revers) de l'insigne couronné de la Légion d'honneur ; chaque croix de croisière repose sur une demi-oreille en forme de grosses franges

d'épaulettes et vient s'encaster dans une chape formant un second rang des mêmes franges. Le fourreau est en bois recouvert de chagrin noir à gros grains, orné des deux côtés d'une baguette d'argent tissé. Ce fourreau, bien que destiné à une lame concave et convexe à la fois, se terminant par un bout en fer de lance très large et très pointu, n'est cependant pas fendu dans sa partie supérieure ; il est encadré par 2 baguettes cintrées en argent uni, maintenues par le second bracelet de suspension ; ceux-ci sont simplement évidés, leurs anneaux figurent une couronne d'immortelles. Le premier bracelet est placé au centre de la chape dont la partie inférieure est ornée d'une large feuille d'acanthe en relief, ornement répété sur la boulerolle sans dard. Enfin la partie supérieure de la chape est ornée de 4 marguerites en vermeil encadrant dans un *scutum* de vermeil en relief, à l'avant : la devise de la Couronne de fer : *Dio me la data, guai a chi la tocca* ; au revers, entre deux étoiles de vermeil, celle de la Légion d'honneur : *Honneur et Patrie*.

* * *

A l'Exposition universelle de 1900, le musée rétrospectif de la classe 51 (armes de chasse) donna un asile éphémère à la superbe collection des armes du prince Eugène, conservées par ses héritiers directs : L. L. A. A. S. S. les ducs Nicolas et Georges de Leuchtenberg. En voici la nomenclature :

1^o Sabre de dragon de la Garde italienne de Landi, à Brescia ; 2^o Sabre d'uniforme de chasseur à cheval ayant servi au prince Eugène comme colonel général des chasseurs (au Sacre) ; 3^o Sabre de fantaisie de la manufacture d'armes de Naples, cadeau du roi Joseph Napoléon ; 4^o Epée de fantaisie en or, formée de la couronne de fer portée par le prince Eugène comme vice-roi d'Italie, monture de Biennais ; 5^o Epée de fantaisie, en or ciselé, donnée au prince par sa femme, la princesse Amélie, ornée des miniatures de celle-ci et de leurs enfants, monture de Biennais ; 6^o Sabre turc à lame large ; 7^o Sabre courbe, à lame large, ayant servi au vice-roi ; 8^o Sabre fantaisie avec ceinturon cuir rouge brodé en or, boucles en or, camée antique. Cadeau de l'impératrice Joséphine ; 9^o Sabre très courbe, poignée ciselée en relief ; 10^o Sabre porté par Bonaparte à Lodi, Arcole, Rivoli, au passage du Tagliamento (cadeau de l'empereur) ; 11^o Sabre turc porté par Bonaparte à Marengo (cadeau de l'empereur) ; 13^o Sabre courbe, lame damas, ayant appartenu au général vicomte de Beauharnais, fabrique de Klingenthal (pièce historique ayant donné lieu à la connaissance du général Bonaparte avec Joséphine de Beauharnais) ; 14^o Sabre turc ayant servi en campagne au prince vice-roi ; sur la dragonne quatre étoiles, distinction de lieutenant de l'empereur ; 15 et 16^o Deux paires de pistolets ayant servi au prince en campagne ; 17^o Glaive appartenant au grand costume de prince français ; 18^o Couteau de chasse ayant appartenu à Napoléon ; 19 et 20^o Deux glaives appartenant au costume de vice-roi d'Italie ; 21^o Fusil de chasse faisant partie des douze fusils donnés par l'empereur au prince Eugène (garniture argent), de Le Page ; 22^o Fusil



1
Sabre donné par
l'Impératrice Joséphine
à son fils
le prince Eugène.

2
Sabre de campagne
du vice-roi.

(Collection des ducs de Leuchtenberg
communication de M. H. Defontaine).

de chasse double à pierre, don de l'empereur ; 23° Une paire de pistolets. Toutes ces armes ont appartenu au prince Eugène de Beauharnais.

Parmi ces chefs-d'œuvre de l'armurerie française, nous reproduisons ci-contre 3 pièces qui donneront une idée de l'ensemble :

N° 8. Sabre donné au prince Eugène par l'impératrice Joséphine. Pommeau or ciselé, fusée nacre, sur l'écusson un camée (profil de femme) surmonté d'une aigle ; fourreau maroquin noir orné des effigies de Pallas et de Neptune, emblèmes de pouvoirs civil, militaire et naval. Œuvre de Biennais.

N° 14. Sabre porté en campagne par le prince Eugène ; la lame seule est de travail oriental. Poignée de forme orientale en agate gris clair, quillons argent ciselé et doré, dragonne or à 4 étoiles d'argent, fourreau galuchat noir, garnitures argent ciselé et doré.

Ce dut être le sabre favori du prince. Dans son portrait en pied conservé au château d'Arenenberg, le vice-roi est représenté debout, enroulé des pieds au col dans un manteau, les



Sabre du général vicomte de Beauharnais

(Collections des ducs de Leuchtenberg, communication de M. H. Defontaine).

maines appuyées sur ce sabre dont le ceinturon traîne à terre. Dans son ouvrage : « *Le roman du prince Eugène* » (Paris, Plon, in-8° (1896), Albert Pulitzer en a donné une superbe héliogravure. D'autre part, Victor Adam, qui accompagna le vice-roi en Russie, a fait de lui en tenue de campagne une lithographie d'après nature. Sa reproduction accompagnée d'un article du regretté M. G. Cottreau se trouve dans le *Carnet de la Sabretache*, 1913, p. 190.

N° 13. Sabre du vicomte de Beauharnais, général en chef de l'armée du Rhin en 1793, qui périt sur l'échafaud en 1794. Poignée et garnitures de bronze ciselé et doré, fourreau maroquin noir.

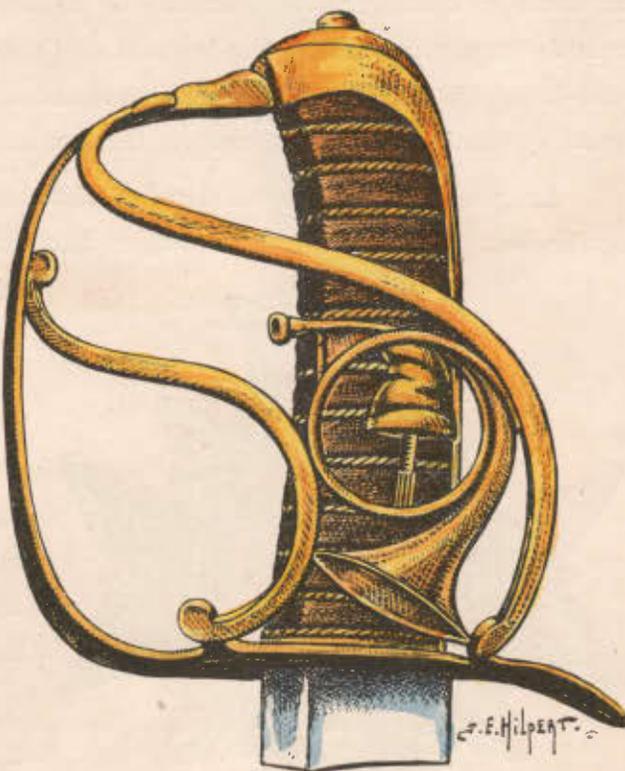
C'est de tous les sabres portés par le prince Eugène celui qui a le plus grand intérêt historique. C'est celui qu'après les journées de Vendémiaire et le désarmement des sections qui s'ensuivit vint réclamer à Bonaparte le jeune Eugène, ce qui valut au général une visite de remerciements de la générale de Beauharnais. *Res habent sua fata !*

Henri DEFONTAINE.

ECHOS ET NOUVELLES

La vente Gorge. — A l'Hôtel Drouot, salle 11, a été dispersée les 27, 28 et 29 février, la collection *Gorge*, de Rouen, composée de 747 numéros ayant trait exclusivement à la Révolution. Parmi les pièces les plus intéressantes en dehors de quelques assiettes très remarquables nous citerons surtout les armes suivantes :

N° 709. Glaive de l'École de Mars, complet de ses baudrier et plaque, 405 fr. — N° 712. Sabre de volontaire, faisceau de licteur à bonnet phrygien encadré dans un cor de chasse s'encastant entre les branches en S de la garde en cuivre, 55 fr. (sans fourreau). Nous reproduisons cette pièce aussi rare qu'intéressante, à attribuer soit à quelque chasseur des barrières de la garde nationale parisienne, soit à l'un de ces corps francs de l'an II, surgis du territoire comme des champignons et dont les uniformes pittoresques allaient à l'unisson des dénominations originales qu'ils s'étaient décernées. — N° 723. Sabre d'officier supérieur de la garde nationale, époque de la Fédération. Poignée « au lion grim pant » avec banderole portant : « Vivre libre ou mourir ». Pommeau en casque très empanaché. (Cette distinction paraît avoir été celle des sabres des officiers supérieurs de la garde nationale avant 1793, et le Directoire paraît s'en être souvenue en décernant aux généraux des sabres d'honneur dont le pommeau figure un casque, avec des plumes parfois en argent. 55 fr. (sans fourreau). — Le n° 718, « au lion grim pant », à pommeau à muffle de lion, à lame droite, et les n° 716 et 724 « aux trophées » et à casque de dragon comme pommeau prouvent que les officiers de la *cavalerie* et des *dragons* ont porté eux aussi des sabres « civiques ».



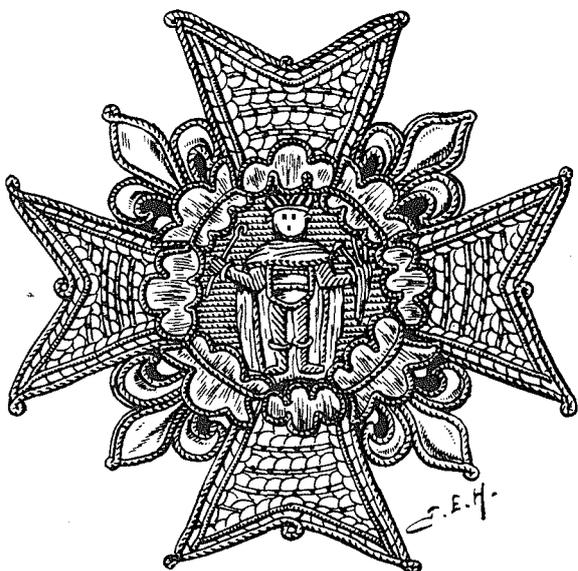
Sabre de volontaire — Révolution
(Collection Gorge — Communication H. Defontaine.)

— A l'Hôtel Drouot, salle 5, on a vendu le 15 février, un chapeau de Napoléon, assez usagé, au prix de 1210 fr. La coiffure était accompagnée de diverses attestations en certifiant l'origine.

— Un exemplaire en 7 vol. chagrin vert des *Mémoires de Masséna*, composé par le deuxième fils du maréchal et contenant 300 autographes, 166 portraits et 61 planches, a été adjugé 16.000 fr. (plus les frais, 17,50 %), le 26 janvier, à l'Hôtel Drouot (Bibliothèque du D^r Arm. Ripaut).

Souvenirs de l'Empereur. — Le *Canot de l'Empereur*, construit à Brest, en 1811, pour Napoléon, est l'une des grandes curiosités de l'arsenal. Mais cette somptueuse embarcation est reléguée dans le fond de la Penfeld, à trois kilomètres de l'entrée de l'arsenal. Pour permettre aux touristes d'admirer cette merveille de construction, le sous-secrétariat des Beaux-Arts vient de trouver une place pour le canot de l'empereur dans l'ancienne chapelle de l'église Saint-Louis. Malheureusement les services ministériels ignorent que cette chapelle est démolie depuis 15 ans. Ne pourrait-on envoyer le canot au Louvre (musée de la Marine) ?

Le général *Bertrand* avait légué à Châteauroux, sa ville natale, quelques souvenirs napoléoniens qui étaient jusqu'ici groupés dans une salle de l'Hôtel de Ville. On y voyait le



Plaque de l'ordre de S^t Louis
(Époque de la guerre de sept ans)

Brodée et pailletée au passé — les yeux et le nez du personnage en soie noire — Doublure en papier de l'époque blanc à filigrane. Echelle 1/1

(Communication de M. H. Defontaine).

sabre de Bonaparte à Aboukir, les décorations de l'empereur à Sainte-Hélène, son nécessaire de voyage et sa selle. La municipalité, pour permettre une exposition convenable des collections, vient d'avoir l'heureuse idée d'acheter et d'aménager l'hôtel même que Bertrand habitait à Châteauroux, édifice construit à la fin du XVIII^e siècle sur les plans de Martin Bouchet.

— Tous ceux qui sont allés au Jardin des Plantes ont pu voir devant le Muséum une statue érigée à l'illustre savant *Lamarck*. D'après la *Revue de Médecine*, qui s'en indignent un tant soit peu, il s'agirait en l'espèce d'une statue du... général *Lamarque* !

Henri DEFONTAINE.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 6 de la 3^e année, page 97.

Avant de décrire cette nouvelle coiffure, nous allons faire une constatation étonnante : c'est que si de tout temps les dimensions, le poids et la retapure des chapeaux de toutes armes ont été minutieusement déterminés, il n'en a pas toujours été de même pour les autres coiffures, casques, bonnets de grenadiers ou de hussards¹⁾. C'est ce qui faisait écrire au chevalier C. Venotte, en parlant des bonnets à poil d'infanterie, supprimés en principe depuis 1775 : « Si l'on juge à propos de rendre les bonnets aux grenadiers, il faut en déterminer la forme et la hauteur d'une manière précise et invariable, car chaque régiment a son modèle particulier, que tout le monde voit, excepté l'inspecteur à sa revue »²⁾.

Bardin, comme à l'ordinaire, va nous tirer d'embarras et nous décrire en peu de mots les différents modèles alors en service : « Le bonnet à poil, dit-il, est une mitre dont la calotte ou forme est recouverte en peau d'ours ; son usage s'est étendu à diverses armes... Le règlement du 25 avril 1767 fut le premier qui légalisât cette nouveauté... Les premiers étaient en pain de sucre par devant et plats par derrière à partir du haut de la tête jusqu'à la pointe, comme les premiers bonnets prussiens et ceux de leurs premiers imitateurs, c'est-à-dire autrichiens, anglais, hessois. Le bonnet avait encore, dans nos régiments étrangers, cette forme lors de la Révolution. Les régiments français ont peu à peu modifié cette configuration et l'ont amenée à l'ovale. »

Nous voilà fixés sur la forme du bonnet porté par Royal-Allemand, « régiment complètement allemand à l'origine et qui, depuis, s'est principalement recruté dans les provinces françaises de langue allemande et dans le Palatinat »³⁾.

Le règlement de 1767 donnait, le premier, une description officielle de cette coiffure de Royal-Allemand : « Bonnet de peau d'ours, avec le fond en étoffe écarlate, garni d'un cordon et d'une houpe de laine ou fil blanc ». Le règlement 1779 se bornait à maintenir les prescriptions précédentes ; celui de 1786 stipulait : « Bonnet de peau d'ours, sans écusson, le fond en drap cramoisi, garni d'un cordon à la grenadière ».

¹⁾ Les premières descriptions donnant des dimensions, datent de 1791 pour les bonnets à poil, et de l'an X pour le casque des dragons et le shako de la cavalerie légère.

²⁾ Observations sur l'habillement, la coiffure et l'équipement de l'infanterie française, datées du 17 septembre 1786. Collection J. Brunon.

³⁾ Général Susane. Histoire de la Cavalerie.

Les documents graphiques contemporains¹⁾ dignes de foi corroborent pleinement ces divers renseignements : Bonnet en forme de mitre et sans plaque, le sens du poil dirigé vers le sommet ; sa hauteur paraît être la même que celle des bonnets donnés en 1791 aux carabiniers à cheval, soit environ 11 pouces ou 30 centimètres. Le calot, recouvert en drap de la couleur distinctive, était suivant l'usage barré d'une croix en fil blanc.

Cette coiffure n'avait pas de mentonnière ; on y suppléait au moyen d'un cordon de bonnet, ancêtre de la fourragère. Voici ce que dit Bardin sur son utilisation à double fin : « *Cordons de bonnets. Servaient d'ornement à certains bonnets à poil et étaient en laine ou en fil pour les hommes de troupe et en argent ou en or pour les officiers. Dans l'origine, ils avaient une utilité. Les jours d'action ces cordons entouraient les bras et la poitrine du soldat, de manière que si un branchage, une balle ou un accident les faisaient chavirer²⁾, ils restassent attachés et suspendus au buste de l'homme qui continuait son chemin la tête nue, mais sans perdre sa coiffure.* » Cet accessoire en somme, au lieu de relier en tout temps la coiffure au buste, comme le fit plus tard la fourragère, se portait tressé sur le couvre-chef en grande tenue, tandis qu'on le dénattait en campagne pour en fixer une extrémité sur l'homme. Le tressage n'était donc pas fait pour orner la coiffure, mais pour réduire la longueur du cordon et faciliter son arrimage sur le bonnet.

Aucun détail de tenue n'a été aussi fréquemment dénaturé que la façon de placer ce cordon sur le bonnet. Avant la Révolution on le portait uniquement de la manière dite « à la grenadière ». C'est-à-dire que, après avoir été natté, le cordon était fixé sur le côté gauche, à l'arrière et au bas du bonnet, d'où il montait au sommet et retombait en raquette à droite, après avoir contourné la partie supérieure de la calotte de drap.

(à suivre)

P. BENIGNI

¹⁾ La division du Hainaut en 1788, tableau du Musée de Maubeuge (Sabretache 1902). — Bois de recrutement, paru dans la Giberne 11^e année. — Striedbeck — Engagement entre les gardes françaises et un détachement de Royal allemand le 12 juillet 1789, dessiné par Prieur, gravé par Berthault.

²⁾ Cet accident était plus fréquent qu'on ne peut le supposer. C'est le principal grief que l'Encyclopédie formule, dès 1784, contre cette coiffure : « Il y a quelque temps qu'on ne pouvait porter les chapeaux trop petits ; et dans le même temps on ne trouvait jamais les bonnets trop grands. Cependant, plus ils sont grands plus ils sont incommodes, pour peu que le vent souffle, sur-tout pendant la pluie ; d'ailleurs cette coëffure est chère ; et, si elle peut parer un coup de sabre, elle fait payer bien cher cet avantage d'un instant par la peine qu'a le soldat de la contenir continuellement sur sa tête ; et puis dans le tumulte d'une action ce bonnet ne tombera-t-il pas cent fois avant de garantir d'un coup ? » Croira-t-on que 25 ans plus tard, devant Ratisbonne, la même coiffure, sensiblement agrandie, n'était pas mieux assujettie sur la tête de nos carabiniers à cheval ? C'est le *Manuscrit des Carabiniers* lui-même qui nous l'apprend : « L'Empereur, témoin des brillantes charges que les Carabiniers avaient faites sur la Cavalerie, avait remarqué que beaucoup de ceux blessés l'étaient à la tête, parce que les bonnets à poil tombaient sous les coups de sabre ou autrement ; il s'étonnait que ces bonnets n'eussent pas de mentonnières et il ordonna aux Colonels de s'en pourvoir sur le champ, ce qui ne put être exécuté qu'après la prise de Vienne. »

TROMPETTE, fin du règne de Louis XVI



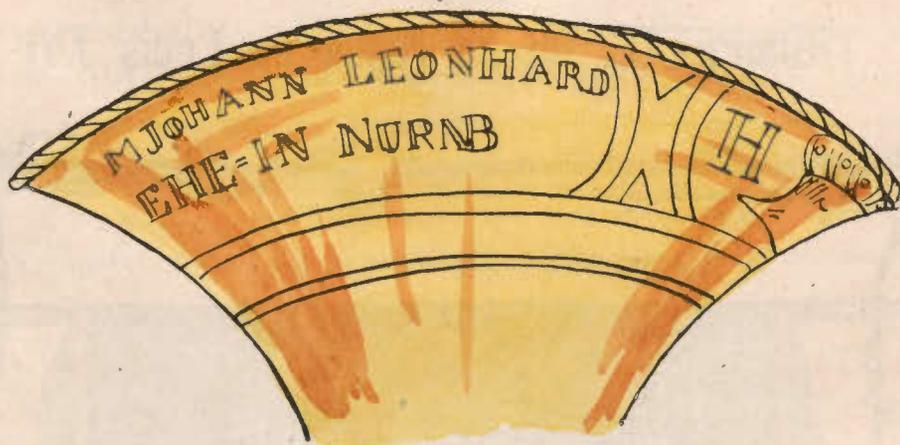
Collection Percy White

La reproduction de la trompette ancien régime que j'ai donnée dernièrement dans cette étude ¹⁾ m'a valu une communication du plus vif intérêt dont je suis heureux de faire bénéficier les membres de notre compagnie: c'est une trompette de cavalerie munie de son cordon et de sa banderole, dont M. Percy White, notre aimable collègue, est le possesseur. Il a bien voulu m'en confier une photographie accompagnée de quelques croquis de détails que nous reproduisons ci-contre. Qu'il reçoive ici l'expression de nos plus vifs remerciements pour cette marque d'intérêt à l'œuvre que nous poursuivons; elle nous est d'autant plus précieuse qu'elle émane d'un allié qui s'est spécialisé dans l'étude de nos anciennes armées.

Nous avons dit que la trompette reproduite précédemment était employée dans les troupes à cheval françaises depuis Louis XIV. A dire vrai, il faut en reculer considérablement l'adoption, dans sa forme et ses dimensions mêmes, ainsi qu'en fait foi une gravure de Léonard Fronsberg datée de 1575 ²⁾.

¹⁾ Passepoil, 2^e année, p. 33.

²⁾ Reproduite dans « L'Armée depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution », par Paul Lacroix. Firmin Didot et Cie, éditeurs.



Détails du pavillon de la trompette
d'après les croquis de M. Percy White.

Bardin, de son côté, signale que « celles dont on sonnait en 1600 et que représenté Gheyn¹⁾ ne diffèrent ni par le tablier, ni par le cordon de celles que nous avons vues de nos jours »²⁾.

Nuremberg, centre de fabrication d'instruments de musique, fournissait généralement ces instruments aux diverses armées belligérantes, comme en font foi les inscriptions gravées sur le pavillon des trompettes; c'est ce qui les a souvent fait attribuer à tort à l'armée allemande³⁾.

Nous avons cru jusqu'à ce jour que ce modèle de trompette avait été remplacé par celle mise en service sous la Révolution; mais la communication de M. Percy White, en infirmant cette hypothèse, offre un intérêt tout à fait spécial en ce qu'elle présente le modèle de transition entre la vieille trompette déjà en usage sous Henri III et celle plus modeste de la période révolutionnaire. On remarquera en effet que, si elle a encore la boule, les ornements et les dimensions de la première, par contre l'enroulement du tube est moins archaïque et en tout semblable à celui de la trompette républicaine et impériale.

La trompette est en cuivre; longueur totale 64 centimètres; banderole rouge cramoisi vif, mesurant 41 centimètres sur 33. Armes de France, fond bleu, fleurs de lis, encadrement et couronne jaunes. Feuilles de chêne et de laurier jaunes, à l'exception des coquilles des glands et des branches qui sont vertes. Franges de la banderole et cordon de trompette en or plein.

P. B.

¹⁾ Maniements d'armes, arquebuses, mousquets, piques, gravé par Jacob de Gheyn. La Haie, 1608.

²⁾ Le général Baron Bardin, né en 1774, pouvait s'exprimer ainsi pour les trompettes qu'il avait vues en service à la fin de la monarchie.

³⁾ Les grosses cavaleries de la maison du Roi anglaise et de la garde impériale allemande se servaient encore, en 1914, de ce genre de trompette.

DEUXIÈME CONCOURS DU „PASSEPOIL“

(PLANCHE N° 4)

Nous avons donné au concours du *Passepoil* 1924 une forme nouvelle qui, nous l'espérons, excitera la curiosité de nos collègues et les engagera à nous envoyer en grand nombre leur solution. M. Benigni a reproduit sur la planche 4 trois tenues de cavaliers du 2^e empire. Les 3 cavaliers appartiennent à la même date, au même corps ; il s'agit de trouver lequel.

Les membres du *Passepoil* qui désirent prendre part au concours, voudront bien nous adresser dans l'ordre les réponses aux 5 questions suivantes :

- 1° A quel corps appartiennent les 3 cavaliers représentés dans le hors-texte n° 4 ?
- 2° A quelle date existaient-ils ?
- 3° Pourquoi ces 3 cavaliers n'ont-ils pas le même uniforme ?
- 4° Quelles anomalies relevez-vous dans ces tenues ?
- 5° Comment expliquez-vous ces anomalies ?

Les réponses à ces questions devront parvenir avant le 1^{er} juin à la direction du Lulletin (capitaine Bucquoy, Sélestat) ; elles seront examinées par un jury de 3 membres choisis dans le comité et classées suivant qu'elles se rapprocheront plus ou moins de la solution exacte, laquelle a été remise au jury sous enveloppe cachetée par M. Benigni et sera publiée dans un des prochains numéros de la revue. Nous dotons ce concours de trois prix qui seront attribués aux 3 meilleurs réponses.

Loisirey 4. July. Nr 5

LE COMITÉ.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 22^e Question (posée par M. le capitaine Darbou). La décision du 15 avril 1852 ne fait que remettre en vigueur les prescriptions de celle du 29 février 1844 pour ce qui concerne la couleur et les ornements des aides de camp et des officiers d'ordonnance du prince président. Le journal militaire officiel ne dit pas que la tenue ait été changée au cours du second Empire ; on peut en conclure que ces officiers ont gardé la tenue prescrite en 1852. Ils portaient certainement le plumet au chapeau ; mais aucune des décisions de 1852 ou de 1844 ne parlent de la couleur du plumet pour les officiers attachés à la personne du souverain. L'ouvrage de

Lienhart et Humbert donne un plumet blanc à ces officiers ; Monsieur Margerand, dans son ouvrage sur les coiffures de l'armée française, ne parle pas de la couleur du plumet.

D'après les annuaires militaires, l'Empereur eut jusqu'en 1870 des aides de camp du grade de colonel. Les officiers d'ordonnance de l'Empereur, d'après les mêmes annuaires, étaient du grade de capitaine jusqu'à celui de lieutenant-colonel. Ces officiers d'ordonnance avaient un habit bleu de ciel ; l'équipage de leur cheval était également bleu de ciel ; aucune description n'en est donnée au journal militaire officiel. Il semblerait qu'ils ne portaient pas de plumet au chapeau (voir la coiffure qui est au Musée de l'Armée). La question des boutons ne semble pas non plus tirée au clair. Le capitaine Bottet donne aux officiers d'ordonnance de l'Empereur un bouton en argent à aigle non couronné, et aux aides-de-camp du prince impérial un bouton doré du modèle de celui que Fallou attribue aux sénateurs anciens pairs pendant les premières années du second Empire. M. Fallou donne aux officiers d'ordonnance un bouton grelot en argent analogue à celui des chasseurs à cheval.

Aucune décision ne parle de la tenue des aides de camp du prince impérial ni de celle des aides de camp du maréchal prince Jérôme ; il semble qu'ils devaient avoir, si l'on se reporte à la décision de 1844, les mêmes couleurs que ceux de l'Empereur.

Capitaine BOUTMY.

28^e Question (posée par Monsieur Lecucq de Tunis). Nous apprenons par Parquin qu'en 1803 au 20^e chasseur à cheval les chevaux étaient répartis par robes entre les escadrons, de façon que tout le premier escadron était monté en chevaux noirs, le second en bais, le troisième en alezans, les trompettes et la musique en gris. Ces distinctions subsistaient encore en 1809. Pourrait-on me dire si en dehors des particularités relatives au corps de la garde on connaît d'autres corps de troupe où était faite une répartition de ce genre. Que sait-on à ce sujet ?

29^e Question (posée par le capitaine Darbou).

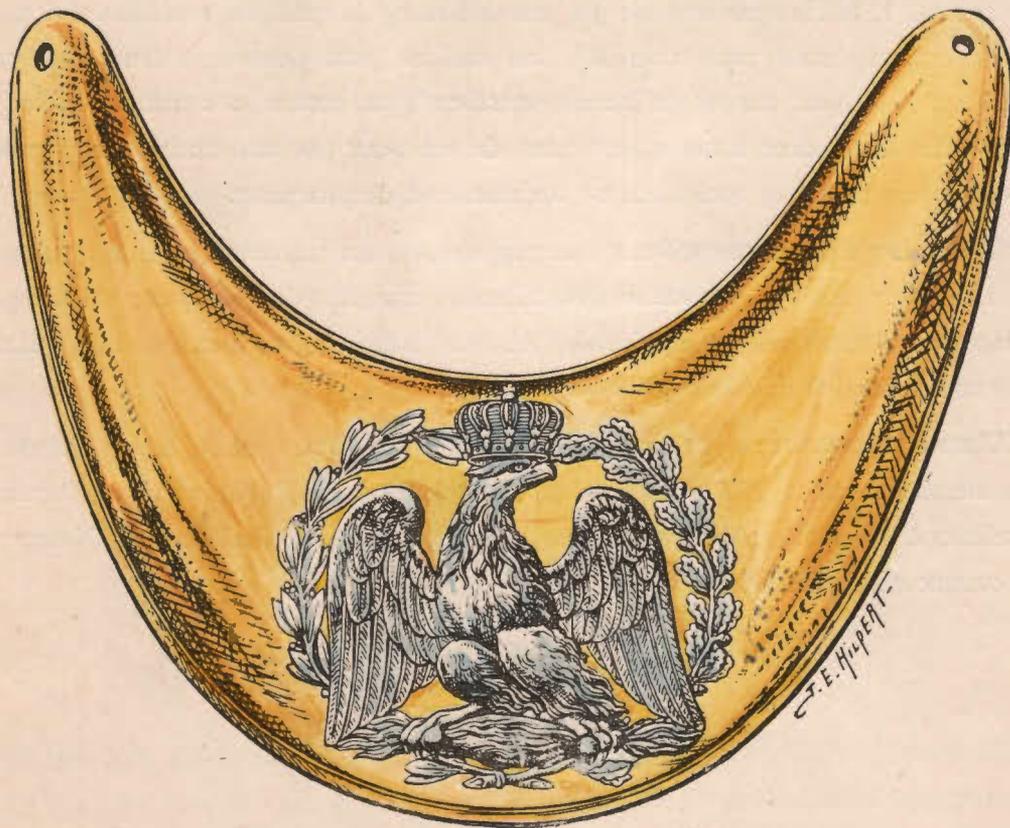
I. Les règlements d'uniformes postérieurs à 1860 précisent fort mal les tenues des chefs et sous-chefs de musique des grenadiers et voltigeurs de la garde impériale. Une photo donnée dans la 5^e année de la « Giberne » donne un chef de musique de grenadiers avec aiguilletes, bande d'or au pantalon, épée et dragonne d'officier, ceinturon doré. Quelles furent donc les aiguilletes portées par les chefs et sous-chefs de musique ? Que portèrent-ils comme bande au pantalon de grande tenue ? Comment furent-ils armés ? Quelle dragonne portèrent-ils ? Le ceinturon doré du chef de musique fut-il porté sous les armes ou toléré seulement en grande tenue ?

II. Quelle fut exactement la tenue du chef de fanfare des chasseurs à pied de la garde, emploi créé en 1866, cette tenue étant décrite de façon fort incomplète dans la 14^e année de la

« Giberne » ? Porta-t-il une tenue dans le genre de celle de l'adjudant ? Avec quelles aiguillettes ? Quelle bande au pantalon ? Quelles boutonnères ? Quel armement ?

III. La « Garde impériale » du C^{no} Richard donne un chef de musique des zouaves avec tenue d'officier, bien que tous les règlements ne prévoient qu'un sergent-major clairons. De quelle date est ce chef de musique ? Eut-il rang d'officier ou seulement de chef de fanfare comme aux chasseurs ? Quelle fut sa tenue : aiguillettes, pantalons, dragonne, armement ?

IV. Le train d'artillerie de la garde porta-t-il la sabretache d'artillerie ? Si la troupe ne l'a pas portée, la sabretache galonnée d'argent que l'on donne souvent aux officiers, a-t-elle été effectivement portée ? Quelle était la tenue des trompettes du train d'artillerie ? Avaient-ils le dolman blanc comme l'artillerie ou seulement le dolman bleu de petite tenue ?



Hausse col d'officier de la Garde impériale
(doré ornement argent)
(Collection C. Leroy).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Assemblée générale. La quatrième assemblée générale du *Passepoil* a eu lieu à Strasbourg, le 16 mars 1924, sous la présidence de M. Schweitzer, vice-président. L'assemblée a réélu comme membre du comité M. H. Defontaine, membre sortant, et décidé de ne pas remplacer M. J. Hæberlé, démissionnaire. Elle a approuvé la réunion des fonctions de trésorier et de secrétaire entre les mains de M. E. Nussbaum.

M. Schweitzer rend compte à l'assemblée que l'année 1921 se solde au 31 décembre 1923 par un déficit de 4767 fr. Ce déficit a été réparti entre les 7 membres du comité de 1921 qui avaient pris à cette date l'engagement d'en répondre et qui ont versé chacun une somme de 680 francs. L'année 1922 se solde par une différence de quelques centimes. Les membres du comité croient devoir faire connaître ces chiffres pour prouver à leurs collègues du *Passepoil* qu'ils se sont imposé de lourdes sacrifices pour assurer la continuation de l'œuvre entreprise. Ils demandent à nouveau à tous de les aider par une active propagande qui peut seule permettre à la société de se maintenir et de prospérer.

Collection du „Passepoil“. Nous rappelons à nos nouveaux membres qu'ils auront intérêt à se hâter s'ils veulent posséder la collection complète du *Passepoil*; s'il nous reste il est vrai un grand nombre d'exemplaires de l'année 1921 tirée à 500, il en reste un petit nombre de 1923 et une demi-douzaine à peine de 1922.

Liste des membres. Au cours du mois de février et mars ont été admis dans la société comme membres actifs : MM. Commandant de Belabre à La Rochefoucauld ; Commandant Ch. Stæhling à Strasbourg ; Capitaine Pernelle, Armée du Rhin ; Grabenstater, Nancy ;
comme abonné : le Musée de l'Armée.



Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



LE PRINCE EUGÈNE BEAUHARNAIS

Vice-roi d'Italie — Milan 1812.



PLANCHE DU CONCOURS DU PASSEPOIL

Titre à trouver.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

40 M. E. NUSSBAUM, Strasbourg, demande :
La Maison du Roi par Titeux.

offre:

- J. Ambert: Esquisses de l'Armée française, 1840 15 fr.
Le Centenaire d'Austerlitz: C. Martin 10 fr.
La Légion d'Honneur: Rigault .. 10 fr.
Burger: Costumes de l'antiquité à nos jours 25 fr.
Cenni: Eserciti europei 20 fr.
Historique du 2^e Dragons Ct. Bruyère 10 fr.
Historique du 9^e Dragons 15 fr.
Historique du 76^e d'Infanterie: du Fresnel 20 fr.
Historique du 82^e d'Infanterie: Arvers 18 fr.
Marbot et Noirmont. Costumes militaires français, reliées 1/2 chagrin, tome I et II 600 fr.
Charlet. 39 planches coloriées sur onglet, reliées 1/2 chagrin rouge. 1300 fr.
- 41 M. le Capitaine de SAINT-AMAND, 37, rue de la Tranchée, Poitiers, offre: Sabre de marin de la Garde 1^{er} Empire, parfait état avec référence et nom du titulaire . 300 fr.
- 42 M. le Lieutenant TRÉVELOT, 12, rue de Tivoli, Metz, demande: coiffures de cavalerie, 1^{er}

Empire; casque de dragon, 1825; Fourreau cuir droit garnitures fer; sabre de mousquetaire noir; sabre de grosse cavalerie dit M. 1790, monture fer; Plaque de cuirasse carabinier 1815 et 1825; casque carabinier, 1845.

Il offre à céder ou à échanger :

- Sabre de troupe, cavalerie de ligne, An IX; An XIII; An XIII, T. 1816; An XIII, M. 1816; 1816; 1816, M. 1854; 1822.
- Sabre de troupe, carabiniers, 1854; 1854, T. 1882.
- Sabre de troupe, de dragons. An IX; An XIII; 1854; 1854, T. 1882; 1882; 1854, M. 1882;
- Sabre de troupe, cavalerie légère, An IX; An IX, T. 1816; 1816; 1822, 1^{er} T.; 1822, 2^e T.; 1822, T. 1882; 1822, T. 1883; 1882.
- Sabre de troupe, chasseurs à cheval, 1770 ;
- Sabre de troupe, chasseurs à cheval de la garde.
- Sabre de troupe, hussards, 1776.
- Sabre de troupe, infanterie, 1789; de la garde; An IX; 1816; 1831.
- Sabre de troupe, marine, 1845.
- Armes diverses françaises et étrangères d'officiers et de troupe, épées diverses, armes japonaises. Equipements, coiffures, uniformes, armes à feu, plaques. Documents militaires, publications: La Garde, les Troupes de France, Journal militaire, Années de la *Sabretache*, etc., etc....

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

V. HUEN

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Henri DEFONTAINE

Docteur DELRIEU

4^e ANNÉE — N^o 3

MAI-JUIN 1924

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kongdt.
Kell. Ps.

SOMMAIRE DU N° 3

— Le 57 ^e de ligne 1805-1807, par GANIER-TANCONVILLE avec planches en couleur n°5 de GANIER-TANCONVILLE	33
— Épée de Garde de la Porte (Restauration), dessin de J. HILPERT	36
— Le général Garnier-Duplessis, Marne 1916, par J. HILPERT avec planche en couleur n° 6 de J. HILPERT.....	37
— Armes d'honneur de la Manufacture de Klingenthal, par E.-L. BUCQUOY avec planche phototypique hors texte supplément.....	38
— L'armée française en 1924, par le capitaine BOUTMY.....	39
— Échos et nouvelles, par H. DEFONTAINE	41
— Questions et réponses	
Les chasseurs de Poncet, par H. BOISSELIER.....	43
Équipement et harnachement des officiers sous Louis XV, par P. BENIGNI..	45
— Bulletin de la Société	48

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	42 fr.
Recommandé	43 »	45 »
Avec envoi sous tube	44 »	46 »
Avec envoi sous tube recommandé	48 »	50 »

Les trois premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LE 57^e DE LIGNE (1805—1807)

sur le Glacis de la Porte-Blanche à Strasbourg.

(PLANCHE N° 5)

Longtemps les collectionneurs d'uniformes et d'estampes militaires, les frères de la Cocarde et du Hausse-col, les initiés de la vieille Confrérie Strasbourgeoise des chers petits soldats d'Alsace, sur plots, ont aimé à se représenter et à reproduire les défenseurs de la patrie sous leurs plus riches harnois. Il a fallu la vogue des mémoires du temps, la mise au jour des documents iconographiques découverts en Allemagne, en Espagne, en Italie, partout où nos troupiers ont promené leurs drapeaux ou leurs aigles, il a fallu, dis-je, l'exhumation de la masse des croquis et gravures enfouis dans des cartons oubliés, pour nous montrer un guerrier aux aspects nouveaux, très divers, très en dehors du modèle convenu.

Et pourtant, des anciens tels que Zix, Charlet, Vernet, Raffet, El-Guil, le bourgeois de Hambourg, Hofrath Bach de Breslau, sans parler des ordres du jour des Ney, des Soult, des Mortier, des Roguet, nous avaient donné les aperçus d'un soldat moins « grande-tenue ». Mais il semble qu'il furent peu regardés ou lus.

Je suis, hélas ! un des « rari Nantes », de ceux qui ont encore pu entendre les récits des témoins de la grande épopée. Et, s'ils nous faisaient volontiers le panégyrique des héros auréolés de gloire, ils savaient également nous les montrer dans le négligé du service journalier. Je les ai écoutés et ai gardé, je puis dire pieusement, le souvenir de ce qu'ils m'ont raconté. Et, comme les jeunes (je l'étais alors) ne synthétisent guère, ce sont surtout les détails qui demeurèrent gravés dans mon esprit. En y ajoutant les sources documentaires esquissées plus haut, j'ai pu reconstituer, pour le *Passepoil*, un des aspects habituels, sous lequel, durant la belle saison, nos grognards s'offraient à l'admiration des Strasbourgeois et des accortes Strasbourgeoises.



Tambour du 57^e de Ligne — 1805

J'ai choisi le 57^e de ligne, le régiment cher à notre érudit et sympathique confrère du Passepoil, M. le Médecin Major de 1^{re} classe, Ferron; un régiment bien connu des Strasbourgeois contemporains du Consulat et de l'Empire. Après une première apparition en 1801, son dépôt tint garnison dans notre ville, de 1805 à 1815. Je l'ai représenté, par quelques types, à une prise d'arme sur les glacis de la Porte Blanche, monument médiéval détruit lors du bombardement de 1870. (A)

Tout ce que contenait alors les bataillons de guerre, passait et repassait par ce dépôt. Aussi, malgré les *chiens-verts* et les *vert-de gris* (B) de l'État-major de la place, malgré les généraux inspecteurs, une large fantaisie, née en campagne, s'offrait-elle aux yeux ébaubis et charmés de nos pratiotiques populations.

Alors, les habits de drap, voire de droguet, coûtaient gros. La teinture les rendaient moins durables, tandis que les draps blancs, plus solides, revenaient meilleur marché. On ménageait les premiers. Aussi, en été, la tenue habituelle pour le service de place, les parades de la garde montante, les prises d'armes et les marches, était-elle, la veste de drap blanc et le pantalon de coutil. Cette veste doit être considérée comme un vêtement complet, boutonnant droit, taillé du dos en écusson, ayant col, parements, pattes de couleur tranchante, s'ornant d'épaulettes pour les compagnies d'élite. Les officiers, adjudants, aides-chirurgiens et musiciens, endossaient le surtout. Il n'était alors question d'autre coiffure que du chapeau porté en demi-bataille et de quelques claques, mis en colonne, à l'*irralo*.(C.)

Je termine, en m'excusant, auprès du lecteur, d'avoir trop abusé ici de l'odieux « moi » et en adressant mes plus vifs remerciements à M. le médecin-major Ferron, à mon confrère M. Henri Boisselier, à mon vieil ami, M. Nussbaum, lesquels, pour faciliter la constitution de ma maquette du 57^e, ont mis si gracieusement à ma disposition les trésors de leur érudition. Et aussi, à notre cher Directeur, M. le capitaine Bucquoy, je dis merci, pour avoir bien voulu me confier ce travail.

GANIER-TANCONVILLE.

DESCRIPTION EXPLICATIVE DE LA PLANCHE

(A) Le paysage du fond reproduit les bâtiments de la Porte Blanche. Au dernier plan du glacis se voit l'extrémité d'un peloton de fusiliers en veste; à droite le commandant à cheval, en surtout; il porte au chapeau un plumet aux couleurs du bataillon.

Au second plan, de gauche à droite: *Un officier de fusiliers*, en surtout, pantalon de Nankin, gilet blanc, bottes à revers coupées à la façon anglaise, mode en faveur dans l'Allemagne du Nord, en Hanovre, à Hambourg, où les bataillons du 57^e séjournèrent longtemps. Il porte un ceinturon en cuir de Russie carmin bordé d'or. — *Un tambour de grenadiers*, en veste col et parements écarlates, épaulettes de même, le chapeau orné de la carotte écarlate. D'autres documents donnent un petit plumet écarlate (Bærsch et Hofrath Bach). Piton et l'estampe du 95^e à Nuremberg donnent l'ornement pyramidal.

Aux armées de l'Océan en 1805, les têtes de colonne, musiciens compris, furent armés de mousquetons avec baïonnettes et pourvus de gibernes. On vit alors les tapins, en marche sur Austerlitz, battre la caisse, le mousqueton à la grenadière et la giberne, à la Corse, sous le ventre (Journal militaire, 11 fructidor an 12. Mémoires du général Roguet, etc.). **Voir la vignette jointe à ces notes.** *Un aide-chirurgien*, sa tenue se rapproche de celle des chirurgiens, mais sans galons ni ornements. Surtout bleu barbeau, col et parements écarlates, gilet rouge pantalon de la troupe, chapeau sans pompon ni plumet. Il est armé du mousqueton ou *carabine* avec baïonnette, conformément aux ordres du jour des maréchaux Mortier et Ney, juillet-août 1805. C'est à cette particularité d'ornement que les aides-chirurgiens régimentaires doivent leur surnom de *carabins* ! Succédant à ceux de l'ancienne monarchie, ils furent créés vers 1805 au camp de Boulogne; recrutés parmi les sous-officiers idoines et les élèves en médecine touchés par la conscription. Nombre d'entre eux continuèrent leurs études comme élèves militaires et devinrent des chirurgiens militaires distingués. Le surnom resta le terme générique désignant les élèves du service de santé militaire. Survivant aux changements des régimes, il désignait encore, avant 1870, à Strasbourg, les élèves du célèbre médecin inspecteur Sédillot. Sobriquet affectueux, celui-là, que nos enthousiastes et jolies midinettes strasbourgeoises prononçaient : *Karapain* ! (Doc. Piton). *Un chef de musique*, en surtout, doubles galons d'argent au col aurore. Tenue conforme à ce que nous connaissons de l'aspect quotidien de ces artistes militaires, — dans le style du 95^e à Nuremberg (Doc. Piton).

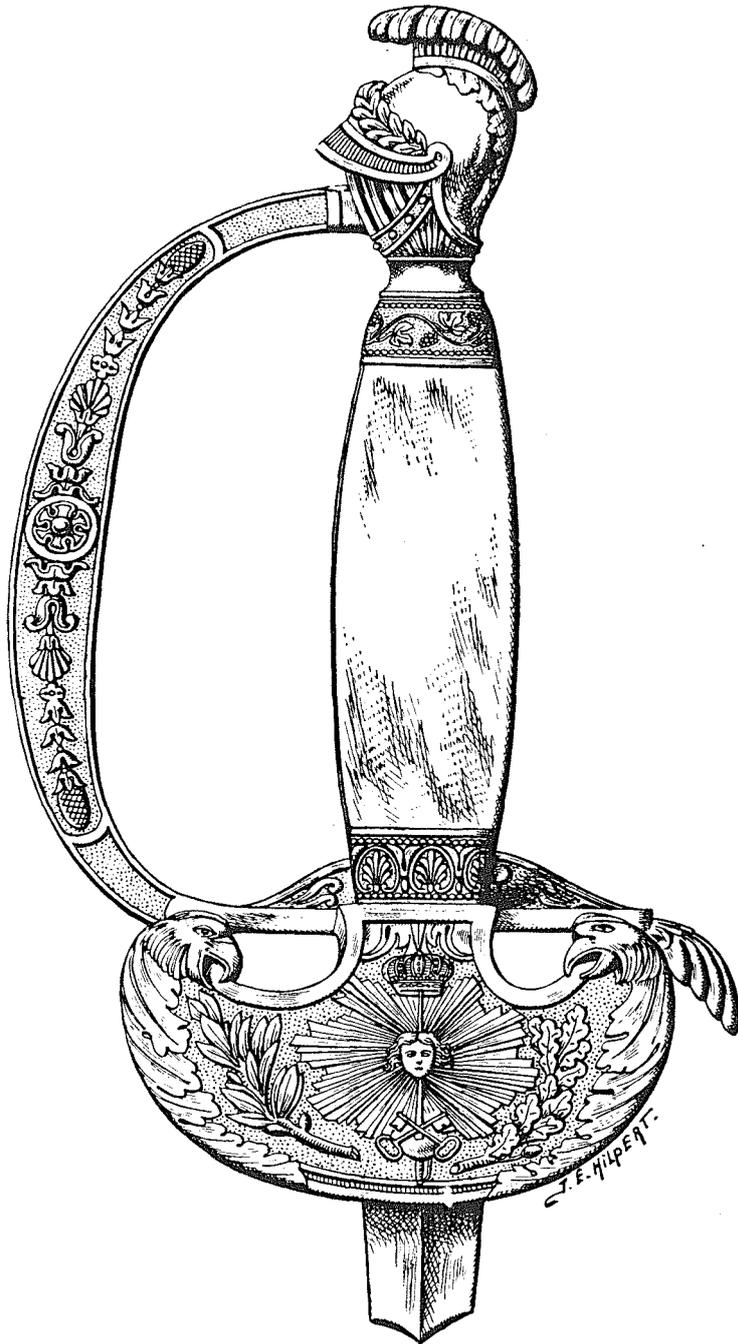
Au premier plan. — *Un officier de voltigeurs*, en surtout à col aurore, armé de la carabine réglementaire, muni de la giberne à bandoulière de cuir blanchi, comme les officiers de dragons. Gilet blanc, pantalon gris basané, de cuir fauve, à la Suisse, mode très suivi par nos officiers subalternes. (Doc. Piton et allemands). *Un sergent-major de fusiliers*, veste blanche, pantalon de coutil, col parements bleu national (plus clair que celui du fond des habits). Dragonne rouge. Les insignes des grades sont passepoilés de la couleur tranchante.

La couleur tranchante a été toujours : rouge pour les grenadiers, aurore pour les voltigeurs, bleu national (ou impérial) pour les fusiliers. Plus rarement du fond (blanc) pour ces derniers. La capote enroulée sur le sac est d'un gris bleuté conforme aux documents iconographiques allemands et aux documents Piton et Bœrsch. Quant aux ornements des chapeaux, le galon aurore du règlement semble avoir disparu vers 1803(?) Pour les plumets et pompons, Bœrsch donne au 57^e, pour 1804, le plumet court violet, orange, bleu céleste, selon le bataillon. J'ai suivi, pour 1805, la tradition Piton avec le pompon à houppette. Du reste, il y avait alors dans le domaine du passémentier une telle variété que les contradictions, mêmes apparentes, sont à négliger. Les corps de troupe se pourvoyaient sur place et comme ils pouvaient.

Poudre et Queues. Le commandant, le tambour de grenadier, le chef de musique portent les cheveux poudrés et la queue. Malgré les ordonnances, la mode s'en était maintenue chez quelques officiers, chez quelques grenadiers brisés et musiciens attachés aux vieux usages. Jusqu'en 1806 et 1807, on en voit encore figurer dans les estampes allemandes (V. chez H. Bach et le 95^e à Nuremberg).

(B) *Chiens-Verts* et *Verts-de-Gris* ! Deux surnoms donnés par le troupier frondeur aux officiers de place. Ils remontent loin, jusqu'aux temps de l'ancienne monarchie, et font allusion à la couleur vert-de-gris de l'habit d'uniforme de ces officiers.

(C) *A l'irrato* ! C'est-à-dire en colonne, en frégate, comme l'on disait alors. Une corne fortement inclinée en arrière, sur le cou, l'autre pointant vers le ciel.



Épée de Garde de la Porte (Restauration)

Monture dorée, motif argent sur la coquille, fusée nacre

(Collection C. Leroy).

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

LE GÉNÉRAL GARNIER-DUPLESSIS

Commandant la Subdivision de Tadla-Zaïan — MAROC 1916

(PLANCHE N° 6)

Petit, nerveux, presque fluet d'apparence, mais la figure intelligente, énergique, et parfois malicieuse, le crâne très fort, le front bombé, les yeux perçants, la cigarette éternellement figée sous le coin droit de la moustache blanche, tel était le général Garnier-Duplessis, commandant la subdivision de Tadla-Zaïan, en avril 1916. Nous avons estimé que l'uniforme que portait toujours¹⁾ le général, jusqu'au 11 août 1916, date à laquelle il partit au front de France, présenterait par ses particularités un intérêt assez vif, pour les lecteurs du Passepoil, pour légitimer la planche que nous leur présentons.

En hiver comme en été, en colonne, au repos, dans le bled ou dans le camp de Casbah-Tadla, le général de brigade Garnier-Duplessis portait le képi de colonel de tirailleurs algériens, sur les galons de grade duquel étaient fixées deux étoiles d'argent. Sa tenue comportait la culotte d'officier de tirailleur, les bandes molletières bleu-foncé, et la tunique de la coupe d'avant-guerre, en toile kaki-clair, portant neuf boutons sur le devant, et dont les galons de grade étaient remplacés sur les manches, par deux bandes de drap bleu-clair sur lesquelles étaient placées deux étoiles d'argent.

Sans décorations, sans éperons, les deux mains dans ses poches, nous avons représenté le général tel que nous le voyions chaque jour, dans le camp dressé devant Beni-Mellal que l'on aperçoit au loin, et que nous devions prendre quelques mois plus tard. C'est l'heure de la sieste, le moment où chacun repose sous sa tente, où le camp immense semble désert. Derrière le général, le lieutenant-colonel Marquet, son chef d'État-Major, et le commandant Fabre, coiffé d'un casque colonial de fantaisie, préparent le rapport quotidien du Groupe mobile, ce rapport que le général marquait parfois de son humour, comme en témoigne ce « passage » extrait du « rapport » du 30 mai 1916, que nous copions textuellement sur notre carnet de campagne :

¹⁾ Deux ou trois fois seulement, à l'occasion de remises de décorations, le Général Garnier-Duplessis a porté le képi de son grade, l'uniforme kaki foncé du modèle de la guerre, et les houseaux de cuir fauve.

« Le général a perdu une veste que son ordonnance a oubliée au bord de l'oued. Le brave soldat qui l'a trouvée, s'empressera certainement de la rapporter, surtout quand il saura que le général n'a que deux vestes, et qu'il pourrait se trouver dans l'obligation de commander la colonne en manches de chemise. »

Nous espérons que les lecteurs du Passepoil trouveront quelque intérêt à connaître l'uniforme non réglementaire et coquet dans sa simplicité, qu'a porté sous le soleil marocain, le Général Garnier-Duplessis. Pour notre part, c'est avec un plaisir doublé d'émotion que nous avons revécu en retraçant ces souvenirs, les jours souvent pénibles et angoissants où nous avons l'honneur de collaborer à l'œuvre qu'accomplissait modestement, avec une énergie inlassable et une autorité bienveillante, ce chef qui possédait la confiance, l'affection, et le dévouement de tous, et sous les ordres duquel nous restons fier d'avoir servi.

Jacques HILPERT.

Armes d'honneur de la Manufacture de Klingenthal.

La manufacture d'armes de Klingenthal dont Bottet avait projeté avant sa mort prématurée d'écrire l'histoire (en pendant à son œuvre sur celle de Versailles) est surtout connue pour les robustes armes de troupe dont elle dota pendant un siècle les armées françaises. Mais à côté elle fabriqua un certain nombre d'armes de luxe; parmi les plus belles d'entre elles doivent être rangés certainement les cinq sabres que reproduit notre planche phototypique, supplément de ce numéro, et qui forment le joyau de la collection Rasp, une des plus magnifiques collections d'armes de Strasbourg. M. Rasp, un des membres de la première heure du Passepoil que nous remercions ici d'avoir bien voulu nous communiquer cette photographie, y a ajouté la notice suivante:

« Types de Directoire et Consulat dont une épée ou un glaive de commandement (insigne des généraux sous la République). Lames de damas, demi-courbes, de très beau travail, montures et garnitures en bronze doré, poignées en ébène quadrillé, fourreaux avec ornementation d'un grand luxe, et d'un grand fini d'exécution.

Sabres portés surtout par les officiers généraux et les états majors du début de la Révolution; furent d'une fréquente attribution à titres d'armes de récompense nationale, ou comme armes d'honneur, aux généraux sous le Directoire ou le Consulat. »

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

L'ARMÉE FRANÇAISE EN 1924

Les Français, peu nombreux hélas! qui s'intéressent au costume militaire, trouvent, avec juste raison, que depuis 1914, et même depuis 1870, l'uniforme militaire français n'est plus intéressant. Ils reconnaissent qu'avec les nouvelles méthodes de guerre, le grand nombre d'hommes appelés sous les drapeaux, il est nécessaire de faire des simplifications, mais ils ajoutent qu'il faut ne pas les pousser trop loin, car en nivelant les tenues on n'élève pas les âmes: il faut tenir compte du facteur moral, de l'esprit de corps, appelés parfois par dérision, esprit de bouton, esprit cocardier et notre histoire militaire démontre d'une façon péremptoire ce que des chefs avisés ont obtenu grâce à cet esprit. Ce ne seront pas les couleurs des pattes de collet, soutaches de laine¹⁾, chiffres et multiples attributs (données dans 6 pages de tableaux où, seul, peut s'y reconnaître leur auteur) qui entretiendront dans l'armée le souvenir de son glorieux passé et susciteront une noble émulation entre les différentes armes et les différents corps.

Il est à déplorer que les premiers intéressés ne protestent pas et ne cherchent pas à maintenir de vieilles et nobles traditions de bouton et de couleur que seuls les chasseurs à pied et, bien timidement l'infanterie coloniale, et tout récemment l'arme de l'aéronautique et de l'aviation (qui s'habillera en gris de fer foncé, et même en blanc, mais jamais en kaki), ont obtenu de garder ou d'avoir.

La comparaison entre le nouveau volume 105¹ du *Bulletin officiel* du Ministère de la Guerre et son prédécesseur du 22 septembre 1913 permet de faire de singulières constatations; on y trouve des simplifications, et aussi le maintien ou la mise au jour de particularités qui ne semblent pas avoir de raison d'être, et dont voici quelques-unes.

1^o Toute l'armée française, sauf les officiers et adjudants, mais les sous-officiers et rengagés compris, est vouée au bouton demi-sphérique uni, soit en tombac, soit en étain (art. 2); seuls les pénitenciers militaires gardent (art. 206) leur bouton à filet avec l'enseigne « pénitencier militaire ». Evidement! Le tout à l'égoût et l'électricité pour les prisons civiles; « Jules et le pétrole » pour les casernes. La gendarmerie n'a plus que le bouton à grenade, sans exergue; la garde républicaine et les sapeurs-pompiers de Paris conservent leur bouton spécial.

2^o La cavalerie entière a la grenade comme attribut du casque. Cet insigne qui n'a rien à voir avec nos hussards, chasseurs à cheval, d'Afrique, spahis est également donné au train

¹⁾ Tous les officiers savent combien souvent il fallait remplacer les écussons des collets, et ces écussons n'avaient pas, heureusement pour eux, de soutaches.

des équipages, C. O. A.¹⁾ automobilistes, S. E. M. R.,¹⁾ sections cinématographistes etc. (art 25) mais, (art. 154) les Syriens affectés aux services de l'intendance, de santé et vétérinaires auront comme insigne métallique à la chéchia une étoile en cuivre cinq branches. Où est la logique?

3° Les tambours du génie conservent sur le collier de caisse la grenade qu'ils n'avaient pas en 1844, mais qu'ils avaient déjà en 1862, et que leurs confrères de l'infanterie, y compris ceux des compagnies de grenadiers, n'eurent jamais.

4° Admettons que pour des raisons d'économie on ait supprimé la tenue spéciale de corps indigènes de l'armée d'Afrique, nous nous demandons pourquoi elle est laissée aux Français qui servent aux compagnies sahariennes. Si l'on me répond que c'est pour faciliter les engagements et rengagements, je répéterai que l'occasion était unique d'attirer dans l'armée d'Afrique des bonnes volontés qui ne veulent plus s'affirmer, puisque maintenant on est obligé d'y faire des envois d'office dans tous les grades.

Disparaît aussi la belle et sombre tenue des auxiliaires indigènes de la gendarmerie.

5° Les sous-officiers armuriers brevetés perdent leur tenue spéciale pour prendre celle de leur corps d'affectation, et chacun sait que la petite indemnité pour changement d'uniforme ne couvre pas les frais de ce changement.

6° Les gardes-étalons (une nouveauté) en Algérie et Tunisie portent sur la manche gauche de leur vareuse un croissant découpé. Que vient faire cet insigne musulman dans une spécialité peu militaire et peu arabe.

En outre, « pour les différencier des aspirants de Saumur », (art. 158) la soie de la mèche fixée au bout de la cravache est de couleur jonquille. Et le même article prescrit qu'en tenue de sortie, les garde-étalons (cavaliers, brigadiers, brigadiers-fourriers et sous-officiers) sont munis de la cravache, alors que la canne est proscrite sous les armes et facultative en tenue de campagne seulement.

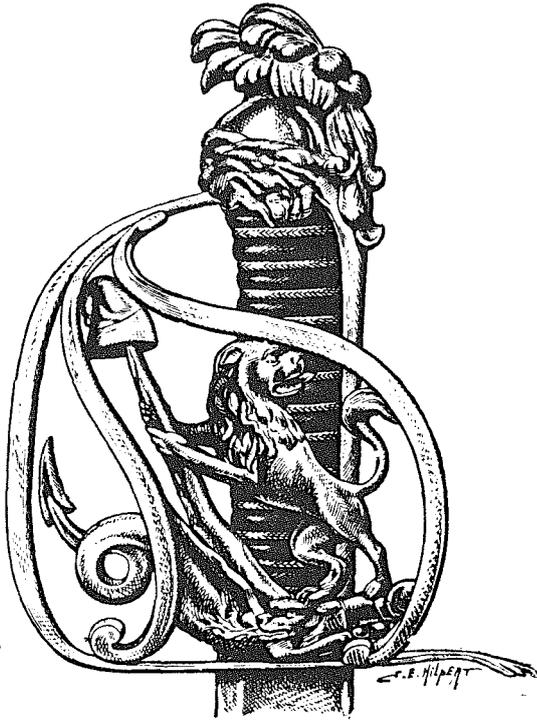
7° On se demandera aussi pourquoi les régiments des spahis qui se recrutent dans la régence de Tunisie portent le burnous rouge, comme ceux de l'Algérie, alors que ceux qui se recrutent dans le sultanat du Maroc ont le burnous de drap bleu (art. 153) et pourquoi les troupes sahariennes sont dotées d'un attribut distinctif sur le casque de liège, alors que les troupes qui utilisent ce casque en Algérie, Tunisie, Maroc, Colonies, et les troupes auxiliaires du Levant n'en sont pas dotées.

8° Signalons pour finir la réapparition de la brisque portée pendant si longtemps par nos rengagés, elle vient remplacer la baguette de fourrier si coquette et si alerte.

Capitaine BOUTMY.

¹⁾ Pourquoi ces abréviations en dépit des circulaires du 11 août 1923 et 11 août 1921?

ECHOS ET NOUVELLES



Ventes. — *Sabre d'officier supérieur de la Garde nationale.* Le sabre que nous reproduisons ci-contre est celui vendu sous le n° 723 à la vente Gorge dont nous avons parlé dans le dernier numéro du *Passepoil* page 23. Le type général en est connu : on le trouve dans la *monographie de l'arme blanche* de Bottet planche VII ; mais ce qui est très particulier, c'est cet empanachage du casque formant le pommeau. Cette abondance de plumes en fait une pièce évidemment très rare. Le plateau de la coquille est plat et forme un treillage à jours fins entouré d'un bord plat semblable aux branches de la garde.

Expositions. — Une exposition remarquable a été celle du *Centenaire de Géricault* (1791-1824). Organisée à l'hôtel Charpentier, 76, faubourg Saint-Honoré, par M. le duc de Trévise et

la *Sauvegarde de l'Art français*, elle continue la série commencée en 1922 avec l'*Exposition des maréchaux de France* dont nous avons longuement parlé dans le passepoil, 1922, p. 45.

On y voit réunies les œuvres d'un des plus grands peintres militaires de tous les temps. N'est-ce pas, en effet, l'illustre artiste du *Radeau de la Méduse*, l'élève de David, de Carle Vernet et de Guérin qui nous a laissé ces documents d'art contemporains sur le retour des débris de la Grande Armée en 1813, sur les convois de blessés de la campagne de France, la toile fameuse du *Cuirassé blessé*, et la rancœur des demi-soldes avec le factionnaire suisse des Tuileries portant les armes à l'un d'eux entr'ouvrant son pardessus pour découvrir sa croix, et les héros de Waterloo avec le *Lancier rouge* en tenue de campagne, l'*Officier de carabiniers* du musée de Rouen, et cette toile d'une perfection célèbre qu'est, entre toutes, le *Carabinier* du Louvre. Le souci de la documentation ne le cède en rien à la perfection artistique. Géricault portait en germe, ensemble et simultanément, les qualités que nous avons admirées depuis en Meissonnier, de Neuville et Detaille et son crayon seul égalait celui de David et du baron Gros.

Salons. — Les salons conjugués des *Artistes français* et de la *Société nationale des Beaux-Arts* n'offrent guère plus cette année qu'une demi-douzaine de toiles « militaires » ne sortant pas de l'ordinaire. En « à-côté » une vitrine contenant environ 400 reproductions minuscules de coiffures militaires de 1792 à 1870 prouve la patience et la science des détails chez l'auteur: M. Louis DENIAU.

Musées. — Ce n'est pas sans un serrement de cœur que tous les fidèles du culte napoléonien avaient appris dernièrement qu'on allait vendre aux enchères le 24 avril à l'hôtel Drouot l'ensemble de reliques de Napoléon constituant la collection Archambault qui avaient été exposés au Musée de la Malmaison à l'occasion du centenaire de Napoléon.

On devait disperser les reliques les plus intimes de l'agonie de l'Empereur, recueillies avec d'autres souvenirs, qui n'avaient que la valeur de reliques intimes (on ne saurait trop insister) d'un illustre agonisant. Ces 40 pièces avaient été recueillies par Thomas-Achille ARCHAMBAULT, né en 1792 à Fontainebleau, piqueur aux équipages impériaux qui suivit son maître à l'île d'Elbe, puis à Sainte-Hélène et laissa ces objets à sa famille qui existe encore. Frédéric Masson justement a écrit cet éloge d'Archambault: « Quant au dévouement, c'était un de ces hommes qu'on ne saurait louer, tant son caractère passe l'éloge qu'on en ferait ». Aussi est-ce avec un sentiment de *soulagement* qu'on apprit, au début de la vente que les reliques de l'Empereur, composant la collection Archambault, ne seraient pas vendues, ayant été achetées à l'amiable par un généreux donateur qui a désiré garder l'anonymat et les a offertes au Musée de la Malmaison.

On y voit la veste en nankin portée par l'empereur à Sainte-Hélène, la chemise en toile de Hollande dont il était revêtu sur son lit de mort. Archambault avait été chargé de faire blanchir ce linge! mais sa piété s'y refusa. On pourra voir, à côté de ces reliques, le masque mortuaire de Napoléon, pris par les soins du docteur Antomarchi, ainsi que des fragments du velours qui entourait le cercueil de l'empereur et des morceaux de fer provenant d'une des lampes formant l'entourage du tombeau.

Nulle part ces reliques n'eussent été mieux à leur place que dans cette silencieuse Malmaison où les visiteurs retrouveront avec une émotion intense le souvenir de l'Empereur mourant.

H. DEFONTAINE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 27^e Question (posée par M. Darbou).

LES CHASSEURS DE PONCET

C'est en 1760 que l'on vit apparaître le nom de chasseurs à pied dans l'armée française. Le Maréchal de Broglie serait le créateur de l'arme; il avait pu d'ailleurs constater les réels services rendus par ces troupes légères, formant corps spéciaux dans l'armée du grand Frédéric; et il organisa de nombreuses compagnies dans l'armée qu'il commandait.

Dès le 4 janvier 1760, deux compagnies de chasseurs à pied furent attachés aux deux régiments de hussards: Bercheny et Turpin; le 9 mars 1761, par ordonnance royale, les chasseurs à pied de Poncet étaient constitués. Les fameux chasseurs de Monet sont donc les cadets des chasseurs de Poncet, car ils datent du 31 mars 1761. Pour les chasseurs de Poncet, nous extrayons de l'ordonnance du 9 mars 1761 la partie relative à leur habillement et composition.

Veste verte fermée et demi-bavaroise jaune et petits parments jaunes, boutons blancs, manteau vert avec devants et collet jaune, culotte verte, guêtres en toile jaune, chapeau.

Armement: Fusil avec baïonnette et épée.

Effectif: 1 capitaine, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants, 8 sergents, 12 caporaux, 12 anspesades, 164 chasseurs, 4 tambours.

L'énumération des effets d'habillement qui furent remis aux chasseurs de Poncet, nous fait constater un réel souci de pourvoir ces soldats d'un costume en rapport avec les services que l'on attendait d'eux; la veste en particulier comme



Chasseur de Poncet 1761.

unique vêtement de dessus est une trouvaille, surtout si on la compare avec l'habit aux vastes basques dont étaient munies les autres troupes. Quant au manteau, c'est l'ancêtre du fameux manteau que nos chasseurs à pied de 1839 reprirent en lieu et place de la capote des fantassins de ligne, et que les Alpins portaient encore en 1914.

Les chasseurs à pied de Poncet furent compris dans la réforme de 1762 et licenciés avec bon nombre de troupes légères.

H. BOISSELIER.

D'autre part, M. Dorlan auteur de la question nous communique, sur l'histoire anecdotique du corps, les curieux renseignements suivants:

« Les Chasseurs de Poncet arrivèrent à Sélestat en octobre 1761. La garnison de la place se composait à cette époque du régiment suisse de Boccard, qui y avait remplacé Waldner et des hussards de Raugrave au lieu de Conti-Dragons, parti à Metz; sans parler des deux compagnies de recrues des régiments d'Anhalt et de Royal-Bavière.

Comme les casernes de la ville ne pouvaient contenir que deux bataillons d'infanterie et trois escadrons de cavalerie, on dut loger les nouveaux arrivants chez l'habitant. Cette installation de fortune eut les plus fâcheuses conséquences pour la santé des hommes dont un grand nombre dut être évacué sur l'hôpital. La compagnie y perdit par suite de décès un dixième de son effectif. Peut-être les mauvaises conditions d'un recrutement trop hâtif ne furent-elles pas étrangères à ce mauvais état hygiénique. Cette unité paraît avoir été levée principalement à Paris. Néanmoins il s'y rencontrait des Alsaciens et même des Sélestatiens, séduits sans doute par l'attrait d'une discipline moins rigide que dans le reste de l'armée.

On retrouve dans les rôles de la compagnie la plupart des noms de guerre en usage à l'époque, avec toutefois une note encore plus truculente: La Terreur, Brise-bataille, Tranche-montagne, Sans quartier etc.... Par une véritable ironie du sort tous ces foudres de guerre restèrent condamnés à l'inaction. Ils ne quittèrent jamais Sélestat, leur compagnie ayant été licenciée en mars 1762 sans avoir jamais franchi les portes de la ville autrement que pour faire l'exercice ou aller festoyer dans les guinguettes des alentours.

En 1761, l'état-major de la place de Sélestat était ainsi composé:

Gouverneur: Duc d'Havré, en survivance de son père tué cette même année au combat de Fillinghausen.

Lieutenant du roi: Joseph d'Armeville, ci-devant commandant à Picardie infanterie, en fonctions depuis 1744, mis à la retraite le 12 septembre 1766.

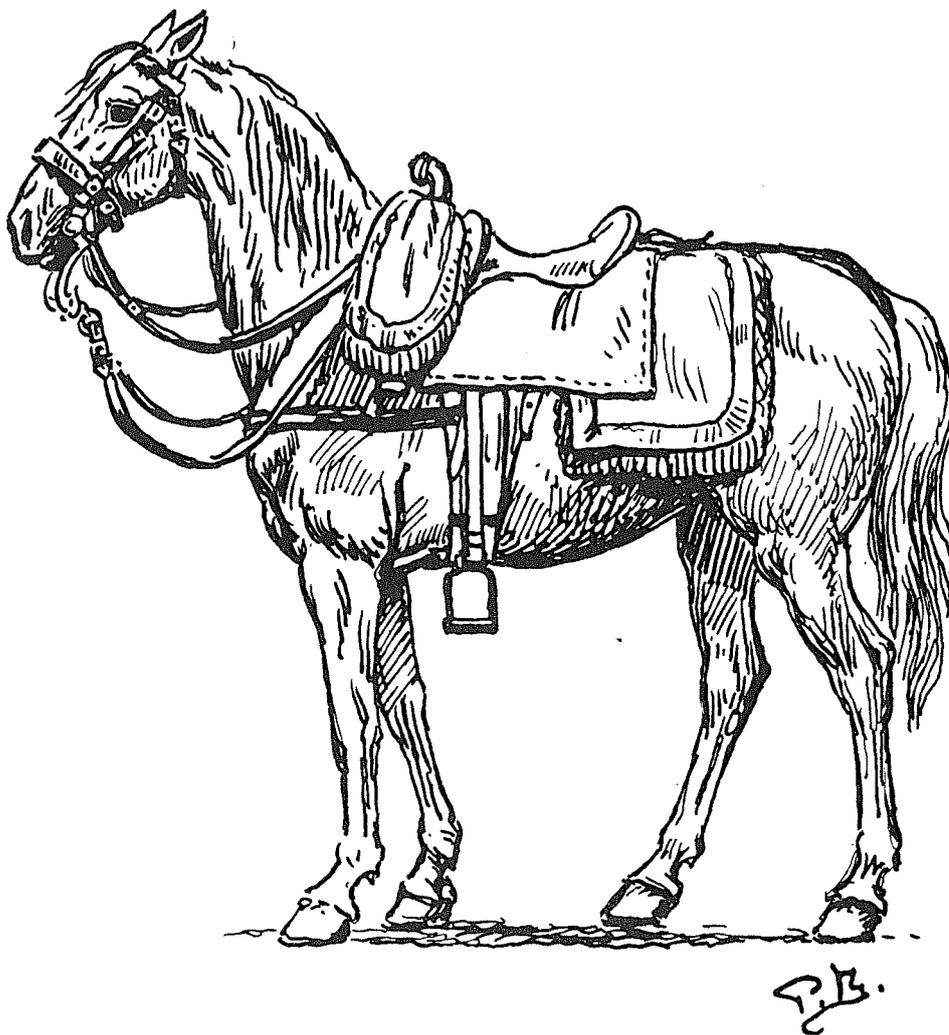
Major: de Bergeret.

Aide-major: de Chaldière.

Capitaine des postes: Collignon.

A. DORLAN.

Réponse à la 22^e Question (posée par M. Nussbaum). Il faudrait un numéro entier du *Passepoil* pour répondre en détail à cette question. Je vais toutefois essayer de donner les renseignements les plus importants en quelques lignes.



Harnachement d'officier monté d'infanterie — Louis XV.

I. *Équipement*. — Sous Louis XV l'équipement des officiers d'infanterie était composé des objets suivants : Un *ceinturon* de buffle blanc, orné d'une boucle dorée et muni d'un pendant qui supportait l'épée pour tous les grades. Les officiers supérieurs et les capitaines avaient en outre l'esponton ¹⁾, tandis que les officiers particuliers étaient armés d'un fusil léger ²⁾ et

¹⁾ Abandonné suivant les corps entre 1738 et 1756.

²⁾ Donné aux officiers particuliers en 1710, il leur fut retiré en 1786.

d'une baïonnette dont le fourreau était suspendu au ceinturon. Avec ce fusil on faisait usage d'une « *cartouche* » ou « *demi-giberne* », plus petite que celles de la troupe, en cuir de Russie, ornée d'une plaque dorée et fixée à une banderole de buffle, portée de gauche à droite. Pour contenir cette bandoulière, l'ordonnance du 31 octobre 1758 prescrivait de placer sur l'épaule gauche un *galon* d'or ou d'argent de 27 millimètres de large. C'est le début, bien modeste, de l'*épaulette* qui ne devint distinctive du grade qu'à partir de 1762.

La *dragonne* ou *nœud d'épée* fut de tout temps en or et n'est pas décrite antérieurement à 1767.

La *bretelle de fusil* était en cuir de Russie, le *hausse-col* doré.

Les officiers montés chaussaient des *bottes* du modèle général, ou souvent même des *bottines de dragons* ; ceux à pied portaient la *guêtre* blanche.

II. *Harnachement*. — Il n'est rien prescrit à l'égard du harnachement des officiers montés d'infanterie avant la 2^e Restauration¹⁾. Antérieurement cette partie de l'uniforme était laissée au goût du chef de corps. Les petits soldats d'Alsace nous en donnent la preuve, particulièrement le type reproduit dans la carte 13 de la 132^e série des *Uniformes du 1^{er} Empire*, du Capitaine Bucquoy.

Sous Louis XV ce harnachement était tout simplement semblable à celui dont se servaient les gentilhommes non militaires : *Bride* à la française, *selle* à la française en cuir, recouverte du velours ou du drap de l'équipage ; ce dernier composé d'une *housse* ou *croupelin* et d'une *paire de couvre-fontes*, d'une nuance quelconque, différant parfois selon les officiers dans un même régiment, mais souvent semblable à la couleur distinctive du corps ; le pourtour de cet équipement était bordé d'un galon de métal, parfois accompagné d'une frange assortie. Les officiers à pied, à qui l'âge ou les blessures faisaient tolérer une monture, conservaient la guêtre à cheval, sans doute pour pouvoir reprendre immédiatement leur place à pied pour défilé dans la traversé des bourgs ou des villes. Une longue *cravache* souple, portée à la manière des pêcheurs à la ligne ou une *canne* complétait cet équipement.

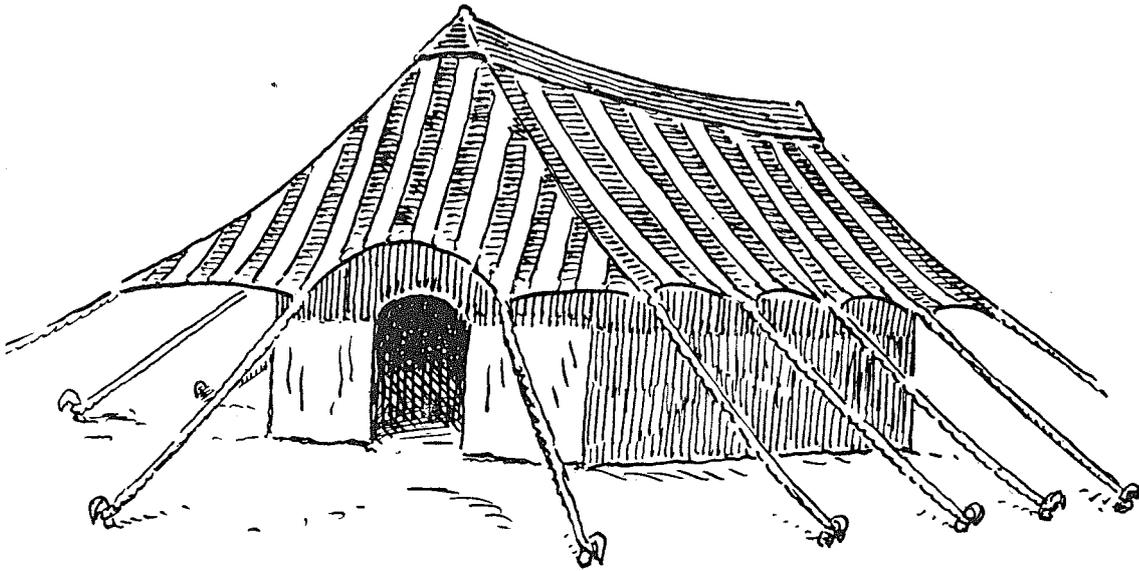
En général, les chevaux de tous ces officiers étaient de modestes bidets comme ceux que montèrent longtemps nos curés et nos médecins de campagne.

Parrocel, Watteau nous ont transmis l'aspect peu martial, pendant les routes, de ces officiers de notre ancienne infanterie, qui ignoraient tout de l'art qu'illustrèrent la Guérinière et d'Abzac. Une gravure de Watteau, montrant une compagnie d'infanterie en colonne, est accompagnée d'une douzaine de vers dans lesquels la verve du poète ajoute à la malicieuse observation du peintre :

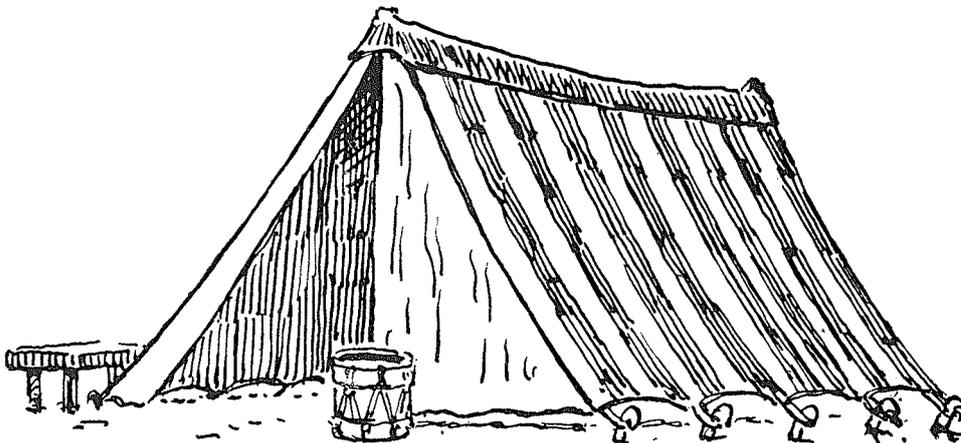
¹⁾ Bardin toutefois en donne une description dans son Règlement mort-né de 1812.

Leur officier sur sa mazette
Assis comme sur la sellette
Ne paraît pas être moins las.

III. *Campement*. — Le campement des officiers supérieurs consistait en une *tente* de toile unie, en forme de quadrilatère, de dimensions assez variables, recouverte d'une deuxième tente ou *marquise*, en toile rayée bleu et blanc, qui dépassait la première d'environ 1 m. 50 à 2 mètres de tous les côtés ¹⁾.



Tente d'officier supérieur.



Tente d'officier particulier.

¹⁾ Ces tentes d'officiers supérieurs étaient assez vastes et de modèles très variés. — Nous donnons la figure d'une des plus fréquemment employées. Souvent la toile rayée se trouvait en-dessous, tandis que le parasol était en toile unie.

La *tente des officiers particuliers* était à double pente ou appentis, comme celles des hommes de troupe ; on l'appelait aussi *canonnière* et elle mesurait 2 m. 30 carrés sur 3 mètres environ de hauteur. Une *marquise* rayée s'étendait en appentis double sur cette canonnière et la dépassait de 60 centimètres à 1 mètre dans tous les sens. P. BENIGNI¹⁾.

30^e Question (posée par M. M. W.). Un décret présidentiel du 13 décembre 1923 a fixé le nouvel uniforme des lieutenants de louveterie et de leurs piqueurs. Le fond de ces uniformes est en drap « bleu louvetier ». Peut-on me dire ce que c'est que le bleu louvetier et me donner une idée approximative de cette couleur ?

31^e Question (posée par M. de Pelleport). Pourquoi de nombreuses reproductions de portraits de généraux en chef du 1^{er} Empire (plumes blanches au chapeau) donnent-ils à ces mêmes généraux la ceinture en tenue or et écarlate et non celle en tissus blanc et or qui correspond au grade ? La question se pose en particulier pour le portrait du prince Eugène paru dans le dernier numéro du *Passepoil*. Y a-t-il une raison à cela ?

32^e Question (posée par le Capitaine Bucquoy). Quelqu'un possède-t-il quelque renseignement particulier sur l'uniforme de la vieille garde pendant la campagne de 1815 et particulièrement à Waterloo. J'ai lu (je ne sais plus où) que la coiffure était des plus disparates. Schako, chapeau, bonnet de police et écusson. Ceux-ci auraient été dépourvus de plaques et portaient à la place de la plaque une grosse cocarde d'où ce surnom de cyclope qui lui aurait été donné. Peut-on me dire d'où vient cette légende et quelle importance faut-il y attacher ? La vieille garde reconstituée avait-elle eu le temps de reprendre l'ourson et la plaque à l'aigle ?

¹⁾ *Références.* — Tableaux et gravures de Parrocel, Watteau, Van Blarenberghe, Van der Meulen, etc. Ordonnances d'habillement. Ordonnances de campement de 1753 et de 1778; Bardin.

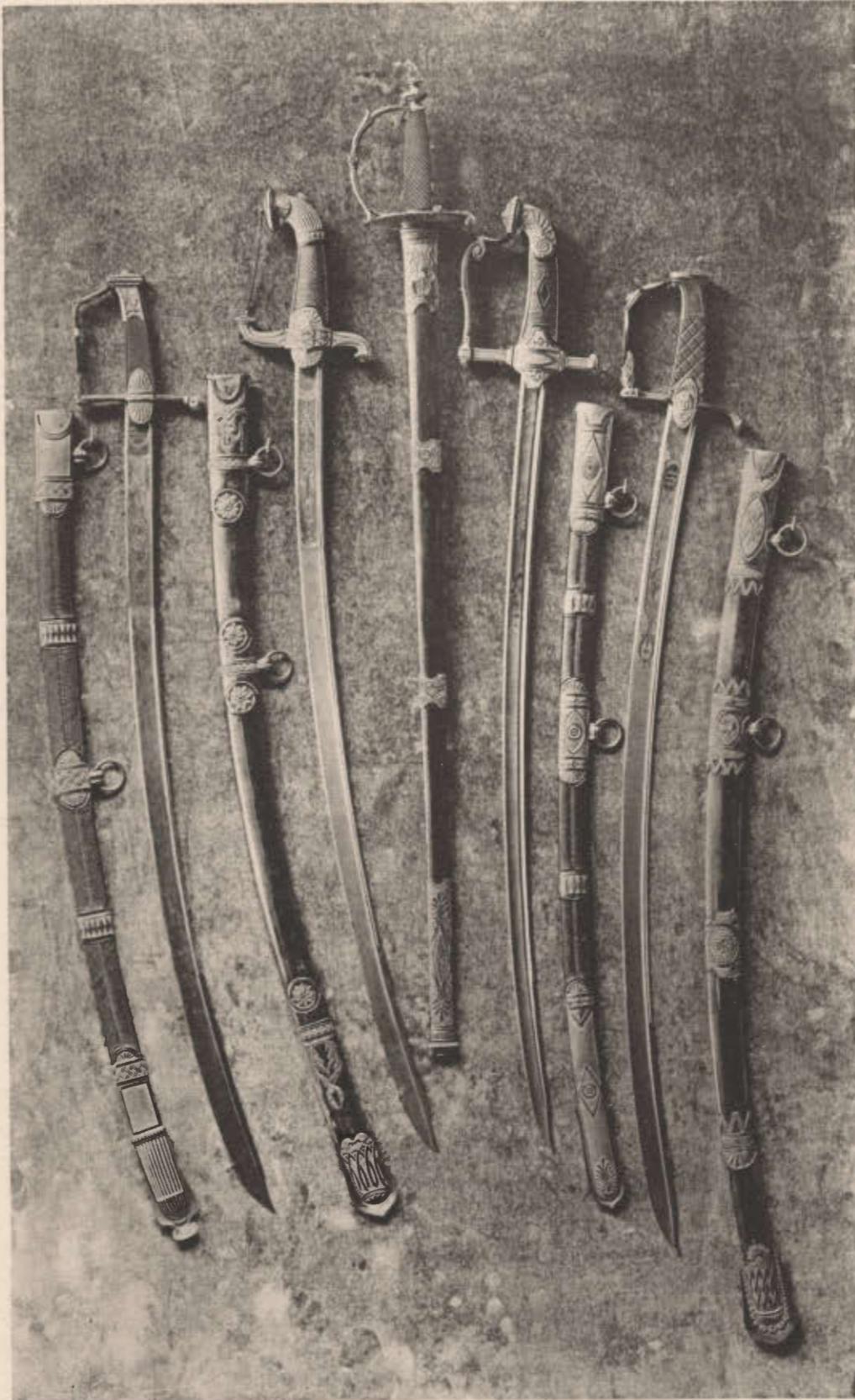
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. Au cours du 2^e trimestre 1924 ont été admis dans la Société comme membres actifs : MM. Corvisy à Paris, Kelber à Colmar
comme membre correspondant : Le Jonckherr H. H. Roell à Zutphen (Pays-Bas)
comme abonnés : MM. W. Ernst (librairie Gropius) à Berlin, Von Bueck à Darmstadt, Gustav Sommer à Liegnitz.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



ARMES D'HONNEUR DE LA MANUFACTURE DE KLINGENTHAL.

Collection Rasp — Strasbourg



LE 57^e DE LIGNE

sur les glacis de la Porte-Blanche, à Strasbourg

1805-1807



LE GÉNÉRAL GARNIER-DUPLESSIS

Commandant la subdivision de Tadla-Zaïan.

Maroc — 1916.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-869.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

- 43 M. E. NUSSBAUM, Strasbourg, offre : Schindler, Armée prussienne 50 fr.
Lange, Soldats du Grand Frédéric 30 fr.
demande à acheter ou échanger livres d'uniformes français et étrangers.

Curiosités militaires

décorations, brevets, publications, etc.

faire offre à

M. BERGÉ, 17, rue Caffarelli, Toulouse.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

V. HUEN

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Henri DEFONTAINE

Docteur DELRIEU

4° ANNÉE — N° 4

JUILLET-AOUT 1924

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kingst.
Lett. P.

SOMMAIRE DU N° 4

— François Dutailis, médecin militaire 1790 et Jacques Dutailis, chirurgien-major 1776-1786, par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleur n° 7 de E.-L. BUCQUOY.....	49
— Giberne d'officier 1 ^{er} Empire dessin hors texte de J. HILPERT.....	51
— Trompette du 3 ^e Hussards 1858 par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleurs n° 8 de J. ROUFFET.....	53
— La Légion française de l'Uruguay 1843 par JOB avec dessin hors texte de JOB.....	53
— Échos et Nouvelles par H. DEFONTAINE.....	55
— Sabres d'officiers de carabiniers 1 ^{er} Empire par le D ^r GEORGES avec dessin hors texte de J. HILPERT.....	57
— Le deuxième concours du <i>Passepoil</i>	59
— Sabre d'officier de carabiniers de Monsieur 1814-1825 par H. DEFONTAINE.....	60
— Questions et Réponses.	
Les fanfares de la seconde garde impériale par le capitaine BOUTMY.....	61
Les tenues de la Garde à Waterloo par M. Winand AERTS.....	62
Glaive à déterminer (dessin de J. HILPERT).....	63
— Bulletin de la Société.....	63

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	42 fr.
Recommandé	43 »	45 »
Avec envoi sous tube	44 »	46 »
Avec envoi sous tube recommandé	48 »	50 »

Les trois premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

FRANÇOIS DUTAILLIS, Médecin militaire 1790
et
JACQUES DUTAILLIS, Chirurgien-major 1776-1786

PLANCHE N° 7.

C'est dans le salon d'une aimable Sélestadienne, Madame Kranner, que j'ai trouvé ce très intéressant portrait qu'elle me dit être celui de François Dutailis, son arrière grand-père, médecin militaire de l'ancien régime et je tiens à la remercier ici d'avoir bien voulu m'autoriser à en faire pour le *Passepoil* la copie fidèle, reproduite sur notre planche hors texte n° 7. M. Dorlan, notre collègue du *Passepoil*, l'érudit historien de Sélestat, a pu me donner quelques renseignements complémentaires sur le personnage, dont j'ai retrouvé l'acte de décès aux archives de la ville. Il résulte de cet ensemble de documents que François-Antoine-Melchior Dutailis naquit à Sarrebourg le 8 Février 1761. Nous le retrouvons en 1792 à Sélestat, exerçant les fonctions de médecin à l'hôpital et faisant partie de la municipalité. Le 13 mai de cette même année il achète pour 20.000 livres l'ancien hôtel de Rathsamhausen, ci-devant hôtel du *Lieutenant de Roi* et actuellement maison de M. le Sénateur Lazare Weiller. En vendémiaire an XI (automne 1803) il est toujours médecin de l'hôpital aux appointements de 600 francs par an, portés à 900 en 1805. En 1808, il succède comme maire de Sélestat au Général de division Schaal et il est lui-même remplacé en 1814 par le Colonel Treuille de Beaulieu. Il meurt quelques mois plus tard le 21 janvier 1815.

Tel est le personnage auquel était attribué le portrait de notre planche 7. Quand il s'agit de mettre une date et de définir l'uniforme, je fus très embarrassé. D'après ce que nous savons de ses titres, Dutailis était médecin; mais d'autre part le portrait porte le parement de velours noir et le gilet rouge qui sont la caractéristique du chirurgien; bien plus: il porte les douze boutonnères galonnées en or, qui sont l'apanage des chirurgiens-majors, et que nous ne verrons portées par les médecins qu'en l'an XII et réduites à neuf. Le col noir est, lui, la caractéristique du médecin. Il n'est porté d'une façon éphémère par les chirurgiens-majors que de 1776 à 1786. Le gris de l'habit est sur le portrait beaucoup plus près du gris foncé un peu violet qui est le *gris d'épine* des chirurgiens depuis 1757 que du *gris d'ardoise clair* qui est celui d'après 1786. Donc, indiscutablement, l'habit du portrait est celui d'un chirurgien-major conforme à l'ordonnance de 1776. On pourrait dire que Dutailis a, sur son portrait, un uniforme de chirurgien-major du règlement de 1776 porté après sa suppression en 1786. Mais remarquons qu'en 1786 François Dutailis a 25 ans et qu'à cet âge on n'a pas un uniforme de

chirurgien-major à porter, et encore moins à user. D'autre part, le portrait représente plutôt un homme, qui a dépassé la quarantaine. Enfin nous ne pouvons pas, comme le pensait un de nos collègues, supposer que ce portrait date de 1792-95, car, réellement, le personnage représenté a trop le type ancien régime pour le supposer postérieur à la tourmente révolutionnaire.

Nous en étions là de nos hésitations lorsque j'eus tout à coup l'idée que ce portrait pourrait bien n'être pas du tout celui de François Dutailis, mais celui de son propre père dont il s'agissait de retrouver la trace, la famille n'ayant conservé aucun papier ni souvenir sur ce point. Des recherches faites aux archives de la ville de Sarrebourg permirent de retrouver l'acte de naissance de François Dutailis et d'apprendre ainsi qu'il était né le 8 février 1761 de Jacques Dutailis, chirurgien-major et d'Elisabeth Pinon. Mon hypothèse se confirmait et le mystère se trouvait éclairci. Le portrait que possède Madame Kranner n'est donc pas celui de son bis-aïeul François Dutailis, mais bien celui de son trisaïeul Jacques Dutailis, chirurgien-major. L'uniforme représenté est donc bien celui de chirurgien-major, conforme au règlement de 1776 et porté jusqu'au règlement de 1786. Le portrait est des plus intéressants, car c'est à ma connaissance le seul portrait de chirurgien militaire de l'ancien régime qui ait été reproduit; il nous permet de fixer un détail peu connu. Le règlement de 1776 se borne à dire que les chirurgiens militaires porteront le col en velour noir: mais il ne dit pas comment ce col sera orné: aussi tous les ouvrages postérieurs se sont-ils bornés à indiquer simplement: *col noir*. Le portrait de Dutailis nous montre comment ce col fut bordé et galonné.

Pour en revenir à l'original exact cette fois du portrait, j'ai retrouvé depuis aux archives de Sélestat son acte de décès. Jacques-Philippe-Ginguet Dutailis (né à Paris en 1732) est décédé à Sélestat le 17 Prairial an II (5 juin 1794) en qualité de chirurgien-major de l'hôpital militaire sédentaire de cette place. Autant qu'il m'a été possible de reconstituer l'histoire de cette famille, le chirurgien-major Jacques Dutailis serait venu à Sélestat vers la fin du règne de Louis XVI pour y prendre la direction de l'important hôpital militaire de cette place. Il aurait lancé dans la carrière médicale son jeune fils François que nous voyons au début de la révolution médecin à l'hôpital civil de Sélestat. En fouillant les registres de la paroisse (à la bibliothèque de la ville de Sélestat), j'ai trouvé qu'en octobre 1790, François Dutailis épousait Anna-Maria Jacquemain, fille d'un tanneur de la ville, et j'en suis arrivé à me demander si, comme on le croyait dans la famille, il a seulement jamais été médecin militaire. En tous cas, il ne l'aurait pas été longtemps, car en 1790, à 29 ans, il ne l'est certainement plus et, l'acte de mariage porte simplement le titre de docteur en médecine. Quoi qu'il en soit, tout en parcourant jusqu'au sommet, comme nous l'avons vu, les étapes de la carrière municipale, François Dutailis devient bientôt médecin-chef de cet hôpital civil qui va englober l'hôpital militaire, et il se trouvera ainsi d'une façon très originale le successeur indirect de son père.

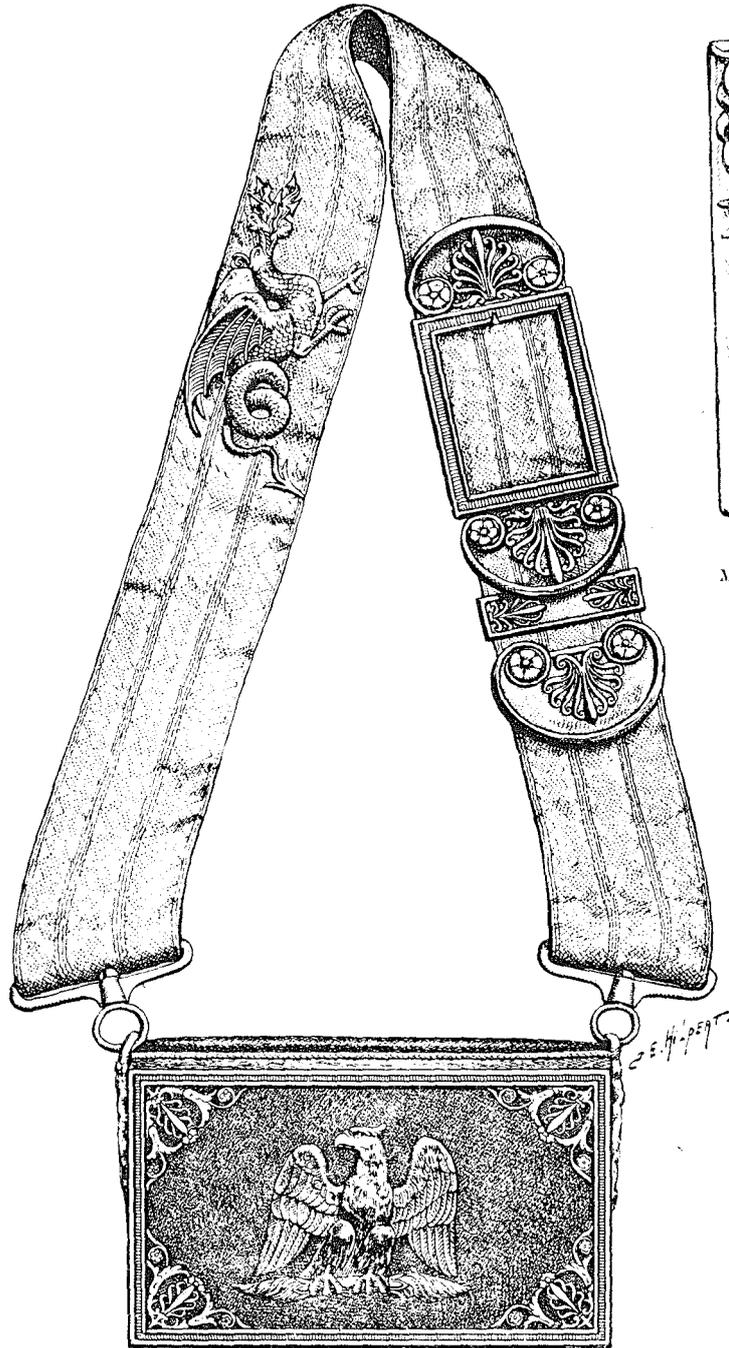
En compulsant des notes laissées sur l'histoire de l'hôpital par M. Paul Hurstel qui en fut longtemps l'économe, j'ai pu reconstituer de la façon suivante l'histoire curieuse de cette fusion qui intéressera certainement nos lecteurs sélestadiens et que les autres me pardonneront de rappeler ici. A la fin de l'ancien régime, l'hôpital militaire de Sélestat était situé dans le bâtiment qui existe encore au bout de la rue d'Iéna sous le nom de Werkhof. L'hôpital civil était au Ladhof dans un bâtiment qui fut, après la révolution, utilisé comme prison. Au courant de l'an IV, l'hôpital militaire, *sur l'initiative de ses employés*, s'installa au couvent du Sylo devenu récemment propriété nationale, et les efforts de toutes les autorités pour l'en déloger restèrent sans résultats, consacrant ainsi le succès du système D. Vers la fin de l'an IX, le gouvernement décida la suppression de l'hôpital militaire ; l'hôpital civil demanda alors ce couvent de Sylo dont le ministre de la Guerre lui accorda la jouissance par arrêté du 2 frimaire an X, sous réserve d'y faire des réparations et d'y aménager deux salles où seraient soignés les militaires. Le service médical de ces malades militaires devait être assuré par les chirurgiens-majors des régiments ; mais en fait, il était exercé par le médecin et le chirurgien-major de l'hôpital civil ; aussi les registres de l'hôpital expriment-ils à maintes reprises les doléances de la commission qui aurait voulu que le gouvernement payât ces deux praticiens à la charge de l'hôpital. Enfin un décret impérial du 25 janvier 1807 cédait à l'hôpital civil la nue-propriété du couvent de Sylo, à charge d'entretenir 200 lits en temps de paix et 300 en temps de guerre pour y recevoir les militaires malades qui paieraient un prix fixé par journée d'hôpital. C'est à partir de cette époque que nous voyons François Dutaillys porter le titre de médecin en chef de l'hôpital civil et militaire de Sélestat. L'hôpital lui-même porta cette dénomination jusqu'en 1892, époque à laquelle l'autorité allemande fit construire l'hôpital militaire situé au delà de la porte de Strasbourg et qui devait servir à cet usage jusqu'à sa suppression en 1923.

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

GIBERNE D'OFFICIER 1^{er} EMPIRE

Notre collègue, M. le baron de Boërio, nous communique la très curieuse giberne ci-contre provenant d'un officier du 1^{er} Empire, mais dont il a été impossible d'identifier l'arme. Les cuirs sont en maroquin vert : le tissu en fil d'or et d'argent : les cuivres ciselés pleins et très bien dorés au feu. Le dessous porte l'inscription : « De St-Étienne jeune, ceinturier de S. M. l'Empereur, rue St (effacé) des sergents, à Paris.

E.-L. B.



Montant du coffret.

Giberne d'officier du 1^{er} Empire

(Communication de M. le Baron de Boërio)

TROMPETTE DU 3^{me} HUSSARDS — 1858

PLANCHE N° 8

La planche que nous reproduisons aujourd'hui a été établie par M. J. Rouffet d'après les notes du Général Vanson (citées carnet de la Sabretache numéro de juin 1922 par M. Margerand), complétées par les souvenirs personnels d'un ancien engagé volontaire de 1857, le Lieutenant-Colonel de Chézelles.

Le régiment avait à cette époque des sapeurs et un magnifique timbalier qui n'eut sans doute qu'une existence éphémère, puisqu'il n'en est plus question en 1858. Les trompettes n'avaient ni giberne ni porte-giberne. Le harnachement est du modèle 1845 avec mors droit pour tout le régiment. Les chabraques en peau de mouton (noires pour les trompettes) furent portées jusqu'au départ du régiment pour l'Algérie. Le galon de trompette est tricolore; celui des musiciens était en argent: ceux-ci portaient le shako garance comme la troupe; mais on tolérait le shako recouvert d'écarlate (ou de garance vif) pour les sous-officiers et les musiciens. A noter que la visière du shako était arrondie au 3^e Hussards alors qu'elle était carrée du 2^e au 8^e. Tout le régiment était remonté en chevaux de St-Maixent et de Fontenay.

Capitaine E.-L. Bucquoy.

RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY

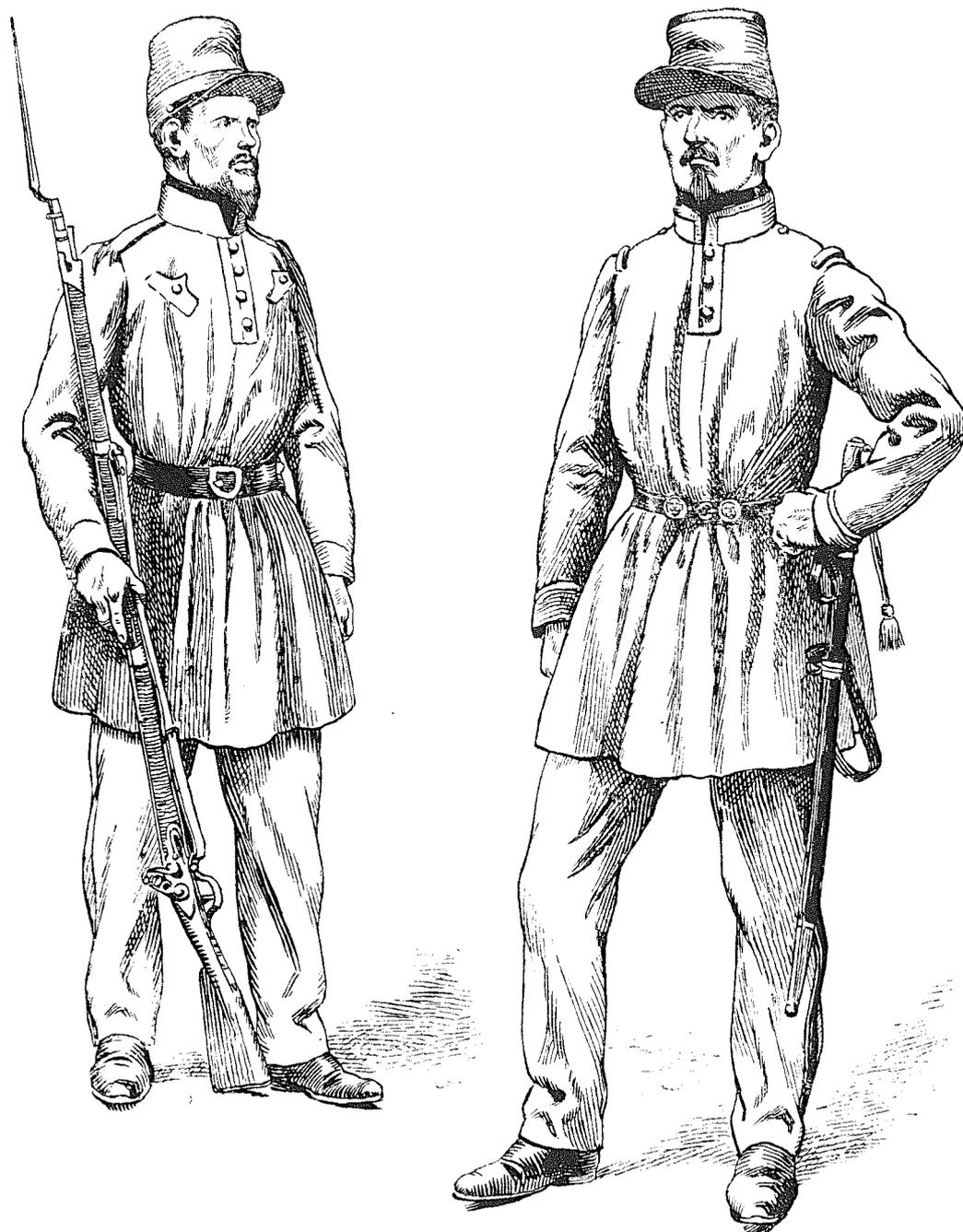
LÉGION FRANÇAISE 1843

C'est d'un article du Colonel Thiebaut paru dans l'*Illustration* du 28 juin 1845 que nous extrayons les renseignements suivants sur la Légion française formée dans la République orientale de l'Uruguay et complètement organisée à la date du 8 avril 1843.

Cette légion était composée d'un État-major complet dont le plus haut grade était celui de Colonel — de quatre bataillons de 700 hommes chacun — de musiciens — de 17 sapeurs et de 200 canonniers, pour le service de 12 pièces de campagne (calibre: 4-6 et 12) attelées de mules.

L'uniforme consistait en une blouse bleu foncé, pantalon idem, un képi rouge à bandeau bleu pour les grenadiers; bleu à bandeau rouge pour les fusiliers; bleu à bandeau jaune pour les voltigeurs — cocarde tricolore — (enlevée le 12 octobre 1843 sur les exigences du consul Pichon).

JOB.



République orientale de l'Uruguay

Légion française — 1843

(Dessin de Job)

ECHOS ET NOUVELLES

Les Uniformes. — A l'occasion de l'inauguration à Reims d'un monument aux héros de l'armée noire, le 13 juillet, ont défilé au son de marches militaires d'autrefois, 22 groupes costumés reproduisant notre armée coloniale depuis sa création :

« Tambour-major de St-Domingue et 8 tambours-majors des régiments de Bourbon et du Cap-Royal-Marine (1626); Compagnie des Indes (1725); Régiment de Bourbon (1772); Compagnie noire (1798); Pionniers noirs (1806); Régiment des colonies (1816); Chasseurs noirs de Cayenne (1816); Bataillons coloniaux (1817); Infanterie de marine (1840); Tirailleurs sénégalais de Faidherbe, du colonel Archinard (aujourd'hui général et président du Comité d'inauguration; la mission Marchand; la conquête du Maroc; les tirailleurs de la Marne et de l'Yser en 1914 et de la défense de Reims en 1918; l'Infanterie coloniale et l'Armée noire en 1924, enfin les Chasseurs-mitrailleurs indo-chinois et malgaches en 1924».

— *Le Monde Colonial*, numéro de juin 1924, p. 198, donne la photographie du «*timbalier* de la garde noire de S. M. le Sultan du Maroc ». Que l'on se figure un superbe indigène costumé à la marocaine, avec les deux timbales traditionnelles recouvertes de leur housse timbrée du sceau de Salomon. »

Les Evénements. — Le Général Ricciotti Garibaldi est mort le 10 juillet à Rome. Second fils du grand patriote italien Giuseppe Garibaldi, il prit avec son père une part active à la campagne de 1870-1871. Un heureux coup de main mit tout de suite son nom en évidence. Un faible détachement qu'il commandait enleva Châtillon-sur-Seine aux troupes de Werder et leur infligea des pertes sensibles. Lors de la formation de l'armée des Vosges, il reçut le commandement de la brigade composée exclusivement de corps francs avec les fameuses *chemises rouges*. Lorsque Dijon eut été repris par Garibaldi, Ricciotti, à la tête de cette brigade, eut tout l'honneur d'une des trois glorieuses journées — 21, 22 et 23 janvier 1871 — pendant lesquelles la ville fut disputée avec acharnement aux troupes prussiennes. Le 23 janvier, Ricciotti s'empara d'un drapeau, le seul qui ait été *conquis* dans cette guerre funeste. C'était celui du 6^{re} régiment. Les funérailles du général ont été faites aux frais de l'État. Parmi les innombrables couronnes on remarquait celle du gouvernement français, cravatée de tricolore, avec cette inscription: « *La France reconnaissante au Général GARIBALDI* ».

Liquidation. — On vient de vendre, au fort de Vincennes, un stock de fusils, de carabines, de fleurets et de baïonnettes — voire une mitrailleuse et un canon.

Désarmement? Pas exactement. L'Administration des Domaines se débarrassait aux enchères des armes livrées par les civils en 1914, par ordre du gouvernement qui depuis l'armistice a averti de toutes les manières les intéressés à venir retirer ces armes plus ou moins hétéroclites et sans valeur qu'ils avaient bénévolement apportées, lors de l'approche des Allemands. La mitrailleuse était une machine infernale d'il y a quelque vingt ans et le canon un appareil à faire du bruit le 14 juillet.

Le canon trouva pourtant amateur, et les enchères s'élevèrent à 250 francs...

Les Ventes. — La saison des ventes 1923-1924 est terminée, elle fut riche en objets de toutes sortes, fertile en adjudications exceptionnelles, conséquence de la frénésie de la spéculation et du cours des changes. Un certain public considère maintenant la Curiosité comme un placement. Cet encouragement n'est fondé qu'en apparence. Que par exemple, la *Promenade publique* de Debucourt, avant la lettre et à toutes marges ait été adjugée, frais compris, 74.687 fr. 50, cela prouve que les enchérisseurs font fi de cet axiome que seules les pièces de tout premier ordre ne valent que par la capacité d'achat de ceux qui les convoitent. L'État lui-même vient de créer un précédent fâcheux. Déjà, en 1872, le « licenciement » des objets du musée des Souverains a fait tomber entre les mains d'un particulier un chapeau de Napoléon pendant la campagne de France, — car le musée de l'armée possède celui de Sainte-Hélène, mais non celui-là (Cf. *C. de la Sabretache*, 1922, pp. 568-578). En 1887, la vente publique des diamants de la Couronne rapporta au Trésor 7.207.252 fr. 50. Et c'était pour nos souverains d'autrefois un patrimoine inaliénable transmis religieusement à leurs successeurs malgré les révolutions et les jours de détresse financière. Sous prétexte qu'un collier de perles n'est pas une œuvre d'art, on a distrait du patrimoine national celui de Mme Thiers, et l'on a vendu aux enchères son collier 12.746.400 francs avec les frais. Puisque à présent, il suffit d'une poignée de parlementaires pour rendre caduques les volontés des morts, et que les dons et legs faits par des testateurs dans la certitude de savoir leurs collections sauvegardées est désormais si précaires, je ne désespère pas de voir un jour mettre aux enchères sous les drapeaux des Invalides les reliques les plus sacrées de la gloire militaire de France. Quand quelque chose est entré au patrimoine national, l'État, qui l'a accepté, a le devoir de le garder. Ces perles vendues sont un précédent malsain comme une manœuvre oblique dirigée pour préparer l'opinion des masses. Et voilà où je voulais en venir. Jeter un cri d'alarme, sans plus, mais pas moins.

H. DEFONTAINE.

SABRES D'OFFICIERS DE CARABINIERS (1^{er} EMPIRE)

Les deux sabres d'Officiers de Carabiniers du Premier Empire que je présente aujourd'hui aux lecteurs du Passepoil diffèrent entre eux par la nature et la disposition de la garde comme par leurs lames.

Le premier est en cuivre rouge. Le dessin de sa garde s'étale symétriquement autour de la grenade, figurant, en quelque sorte, une feuille à huit lobes, l'ouverture triangulaire située sous la grenade formant la queue. Nous trouvons de chaque côté du motif central quatre ouvertures régulières. La deuxième branche latérale se raccorde à la garde au-dessus de la seconde, la troisième au-dessus de la quatrième.

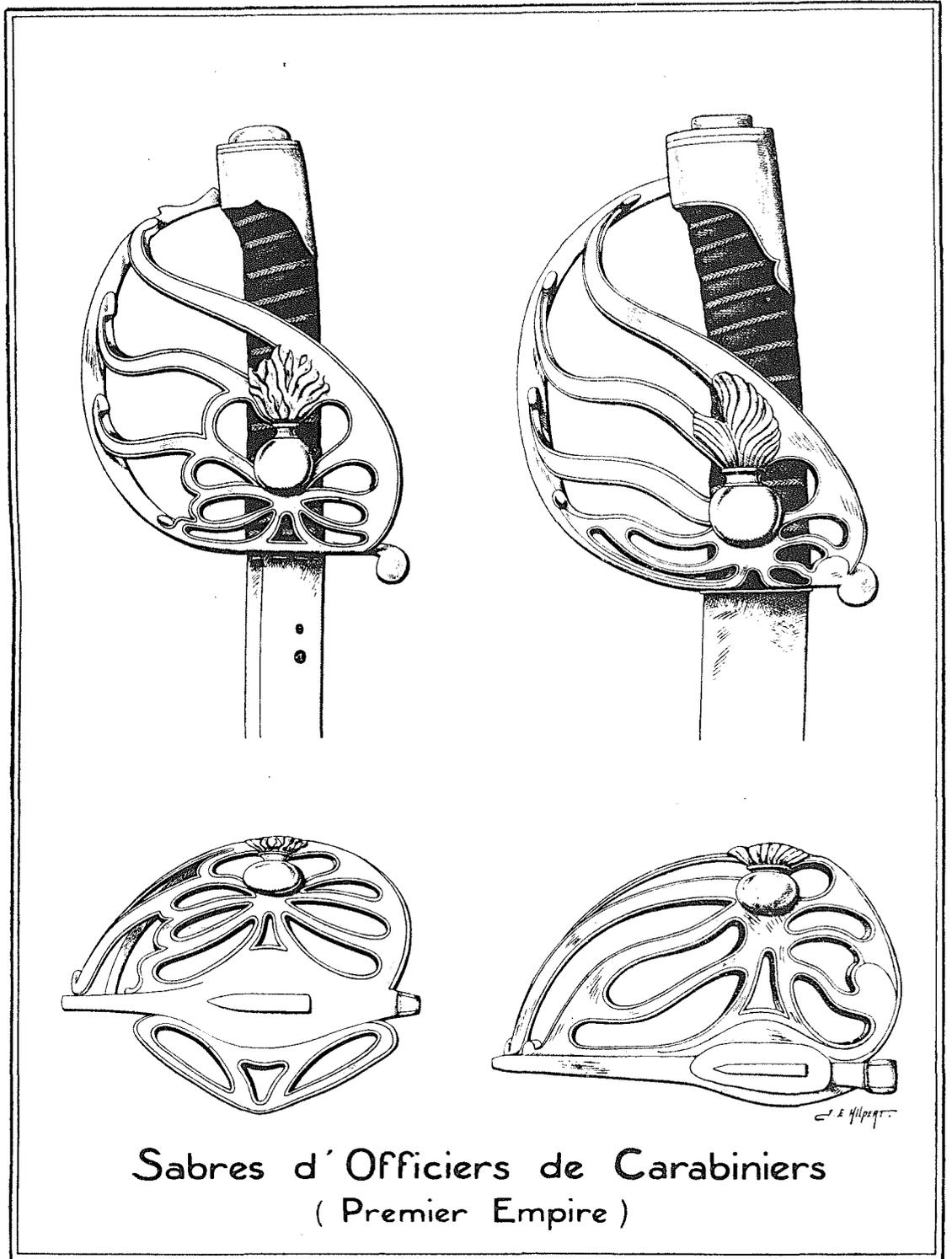
L'autre modèle, en cuivre jaune, est d'allure beaucoup plus régulière. Outre le dessin fantaisiste de la grenade dont la flamme, découpée nettement, s'étale sur les deux branches latérales supérieures, une partie de la palmette a été supprimée entre les trois premières branches latérales. La quatrième branche, de plus grande importance que dans la pièce précédente, englobe les deux seules ouvertures existantes, et si de l'autre côté de la grenade les quatre ouvertures existent, elles n'ont pas moins des formes beaucoup plus irrégulières. La contre-garde est cassée, elle était vraisemblablement identique à celle du modèle précédent.

La lame du n° 1 de 945 mm. de long sur 23 mm. de flèche, a un pan creux et une gouttière sur chaque face porte au dos l'inscription: « Manufacture Imple du Klingenthal Coulaux frères » et les poinçons C et V sur la face de garde V sur la face de contregarde.

La lame du n° 2 courbe et plate (longueur et flèche non mesurables par les dégradations de la rouille) ne porte au dos aucune marque. Aucun poinçon n'est par ailleurs décelable.

Ainsi donc voici deux modèles assez différents l'un de l'autre par le dessin de leur garde et surtout leur matière. Quel est le plus ancien? A mon avis c'est celui en cuivre rouge: en effet la garde conserve encore intact le dessin de la palmette 1750: c'est-à-dire de la palmette plate, découpée dans la feuille de cuivre, à bords réguliers, et dont les rayons, peu nombreux, très larges, plats également, non réunis entre eux, se continuent sans interruptions avec les branches latérales de la garde, modèle comme on le voit, fort différent de celui de 1786¹⁾.

¹⁾ Certains marchands et amateurs connaissent ce dernier sous le nom de coquille St-Jacques, excellente dénomination qui permet de le différencier du palmette 1750 (genre auquel appartiennent les modèles que nous décrivons) et, d'autre part, du palmette né sous le premier Empire (1803) et caractérisé par une branche courbe encerclant un emblème (grenade, canons, etc.). C'est le modèle des dragons de la garde; il devait, à la Restauration, supplanter le 1786 et s'est terminé en 1870 avec le modèle des Cent-Gardes.



Sabres d'Officiers de Carabiniers
(Premier Empire)

(Collection Docteur Georges)

Dans le modèle en cuivre jaune, au contraire, la suppression de deux parties de la branche courbe a bouleversé le dessin de la palmette dont il ne reste plus trace. La grenade fantaisiste, le tracé des ouvertures, la courbe de la queue du pommeau, tous ces caractères me le font juger postérieur au n° 1. Mais c'est surtout sa matière, cuivre jaune, qui consolide mon opinion : c'est vraisemblablement vers 1810, lors du grand chambardement de tenue des Carabiniers, qu'à dû apparaître ce modèle dont le métal, identique à celui du casque et de la cuirasse, complétait un ensemble éclatant. Quoiqu'il en soit, ce sont là les deux derniers types du palmette 1750 portés de 1790 à 1815 pour l'exemplaire en cuivre rouge, de 1810 à 1815 pour celui en cuivre jaune.

Toutefois, les Officiers des Carabiniers usaient également à cette période du palmette 1786, cuivre rouge (très rare) ou jaune (modèle courant) courbe, à grenade, avec lequel ils sont souvent représentés. Nous arrivons donc à un total de quatre modèles de sabres d'officiers de carabiniers, pour la période 1790-1815, sans compter cette variante de l'époque révolutionnaire à pommeau carré et branche supplémentaire du pommeau à la coquille (réminiscence du chasseur à cheval 1786) que Bottet figure dans sa monographie (planche IV n° 3) et qui a dû être peu porté, et ce sabre passé à la vente Cottin : palmette genre dragon de la garde avec couronne surmontant l'initiale impériale, qui me paraît avoir été une fantaisie individuelle et dater des toutes dernières années de l'Empire.

Dr GEORGES.

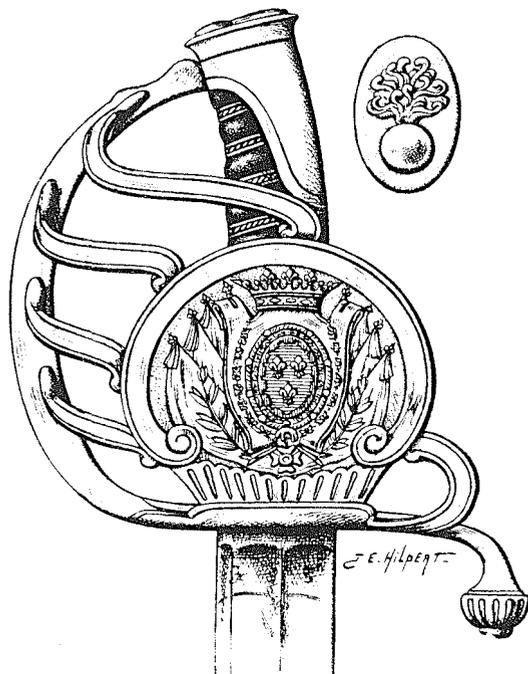
DEUXIÈME CONCOURS DU „PASSEPOIL“

Nous avons reçu de nombreuses réponses à notre concours, quelques-unes même de l'étranger, ce qui prouve l'intérêt que lui ont porté nos membres. Le jury a terminé ses opérations et nous comptons publier dans ce numéro les résultats. Au dernier moment un retard d'envoi de M. Benigni qui a dû remanier un paragraphe de la solution nous en a empêchés.

La Rédaction.

SABRE D'OFFICIER DES CARABINIERS DE MONSIEUR 1814—1825

Si une circulaire du 18 juillet 1814 fut envoyée aux chefs de corps pour les inviter à faire disparaître de l'uniforme les boutons aux armes du Roi ou des princes du sang que les colonels avaient substitué par excès de zèle en interprétant assez logiquement l'ordonnance du 12 mars précédent qui rétablissait pour certains régiments leurs dénominations sous l'ancien régime, il est singulier de remarquer que ladite circulaire ne fut appliquée que dans l'infanterie. Il est curieux d'observer en effet que les régiments de cuirassiers, qui portaient le nom de la Reine ou des princes du sang, continuèrent jusqu'à la chute de Charles X à porter des boutons aux armes de leur colonel-nominal, répétées sur la garde des sabres de la plupart de leurs officiers. Les carabiniers, portant la cuirasse comme les cuirassiers, mais ayant la droite sur eux, étaient commandés par le premier prince du sang, Monsieur, frère du Roi. Aussi ne sera-t-on point surpris de voir ici un sabre d'officier de carabiniers de Monsieur aux armes de ce prince. Le pommeau de la poignée porte la grenade particulière aux carabiniers, surnommés déjà « les grenadiers de la cavalerie ». C'est une pièce soignée avec



une belle lance bleuie et dorée au tiers, sous dessins dignes de remarque, le fourreau est d'acier poli à dard et bélières de même. Ce sabre qui n'a jamais été réglementé, n'a cependant plus dû être porté dans le service dès l'apparition des modèles réglementaires 1816 et 1822 qui commencèrent à attaquer résolument la Fantaisie pour l'exproprier de son beau domaine. Enfin on sait que le 27 février 1825 le régiment des Carabiniers de Monsieur devint le 1^{er} régiment de carabiniers et s'augmenta aussitôt d'un 2^e régiment. — M. Saint-Aubain qui a bien voulu nous autoriser à reproduire ce sabre voudra bien trouver ici nos vifs remerciements, nous permettant de compléter notre article paru sous le même titre dans le *Passepoil* en 1923 p. 37 à 40.

Henri DEFONTAINE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Réponse à la 29^e Question (posée par le Capitaine Darbou).

I. La tenue des chefs et sous-chefs de musique de la garde impériale est réglée implicitement par le décret du 16 août 1854 qui, (art. 4) « donne droit aux prestations en deniers et en nature, ainsi qu'aux récompenses et rémunérations de service ». 1^o; pour les chefs de musique à celles attribuées aux sous-lieutenants (prestations et rémunérations qui peuvent, au bout de dix ans de fonction, et par décision impériale, être celles des lieutenants); 2^o pour les sous-chefs de musique à celles attribuées aux adjudants sous-officiers ¹⁾. Il s'en suit que : 1^o dans les tableaux de composition des cadres, le chef de musique compte à l'État-major du régiment (officier) immédiatement après les médecins et vétérinaires, alors qu'auparavant il ne comptait qu'au petit état-major à la suite des officiers; 2^o dans la description de l'uniforme leur tenue n'a pas besoin d'être précisée, elle ne diffère de celle des sous-lieutenants et adjudants que par l'absence de galons et d'épaulettes, et la présence au collet de broderie et de lyre, et sur les épaules de deux contre-épaulettes.

II. Le chef de fanfare du bataillon des chasseurs, avait la tenue de l'adjudant de ce bataillon : aiguilletes composées de deux tronçons de 60 mm. en argent et d'autres de 25 mm. en laine garance; pantalon au passepoil jonquille sans galons; tunique à tresses de laine jaune.

III. Le régiment de zouaves, comportait à sa création le 23 décembre 1854: 1 sergent-major clairon, 2 caporaux clairons, 20 clairons musiciens comptant au petit état-major et 28 clairons de compagnie; leur uniforme en décret à la décision du 16 mars 1855.

Le règlement du 15 juin 1857, imprimé le 8 septembre 1857, livraison supplémentaire du *Journal Militaire Officiel*, décrit la tenue des tambours, clairons, caporaux tambour et clairon, sergent-major clairon et tambour-major de ce régiment.

On doit en conclure, bien que le *Journal Militaire Officiel* soit muet, qu'une modification avait été apportée dans la constitution du régiment, et cette hypothèse se trouve confirmée par le décret du 2 décembre 1855, imprimé le 14 où l'on apprend la création de :

¹⁾ Une décision impériale du 5 mai 1855, étendit à l'armée l'organisation des musiques de la Garde impériale. Jusqu'à cette date, les chefs de musique n'avaient que la solde de sergent-major ou de maréchal-de-logis-chef. C'est à partir de 1855, qu'ils prirent rang d'officier sans assimilation, pour prendre rang d'officier avec assimilation par la loi du 7 avril 1902.

- 1 chef de fanfare ayant rang de sous-chef de musique;
- 1 sous-chef de fanfare ayant rang de musicien de 1^{re} classe
- 5 clairons-musiciens ayant rang de musicien de 2^e classe
- 15 clairons-musiciens ayant rang de musicien de 3^e classe;

et leur confère les avantages du décret du 16 août 1854; sont créés également, un emploi de tambour-major, un emploi de caporal-tambour en remplacement d'un emploi de caporal-clairons. Le décret ne parle pas des tambours.

La tenue du chef de fanfare est, par suite, celle des adjudants. Le *Journal Militaire Officiel* ne donne aucune indication de création d'un chef de musique. Mais l'annuaire militaire fait faire les constatations suivantes:

1855: aucune indication; années 1856, 1857, 1858, 1859 après les médecins se trouve l'indication suivante: chef de musique N..., en 1860, chef de fanfare Delaporte, années 1862, 1863, 1864 chef de fanfare Hemmerlé¹⁾; années 1866 à 1870 plus d'indication de chef de fanfare ou de musique à la suite des médecins.

J'en conclus que, pendant quelques années, une décision impériale a, pour récompenser des mérites, donné rang d'officier au chef de la fanfare des zouaves, qui a été le seul à jouir de ce privilège que n'a pas eu son collègue de bataillon de chasseur.

Les anciens officiers de zouaves pourraient seuls nous renseigner, mais y en a-t-il encore de ce monde.

Capitaine H. BOUTMY

Réponse à la 32^e Question (posée par le Capitaine Bucquoy). Nous devons cette fois la réponse non pas à un de nos abonnés mais, à un érudit historien et collectionneur belge M. Winand Aerts, qui par l'intermédiaire d'un de nos membres, M. Lucien Laudy, le spécialiste de Waterloo, nous envoie les renseignements suivants:

TENUES DE LA GARDE A WATERLOO

1^o Infanterie; 1^{er} et 2^e grenadiers; 1^{er} et 2^e chasseurs à pied: tenue de route en parfait état et grande tenue dans le sac.

Matin de la bataille, bivacs de Glabais: bonnet avec la plaque à l'aigle pour les grenadiers; sans plaque pour les chasseurs; par d'ornement sauf la cocarde à gauche et le gland sur le devant. Capote et pantalon bleus. Buffleterie blanche croisée. Vers 7 ou 8 heures du matin: ordre de se mettre en grande tenue, puis presque aussitôt contre-ordre.

3^o et 4^o Grenadiers et Chasseurs à pied: Quelques hommes bien habillés comme les 1^{er} et 2^e régiments, mais la grande masse disparate: shakos de la ligne, chapeaux, bonnets

¹⁾ Les années 1861, 1865 manquent à ma collection.

sans plaque, capotes *grises, beiges, bleues*. Voir leur description ainsi que celle du 1^{er} régiment de grenadiers dans H. de Mauduit, témoin oculaire et acteur du drame, et les lettres d'officiers de la Garde réunies dans le carnet de la *Sabretache* par le V^{te} d'Avout.

II. Cavalerie de la Garde, Artillerie, Jeune Garde, etc. rien de précis, mais de plausibles hypothèses. Sauf pour l'infanterie de la jeune garde, les Marins et les Sapeurs, les tenues n'avaient pas été grandement modifiées par Louis XVIII. On avait donné aux gendarmes d'élite, le casque qui est au musée Cotton, mais on leur rendit le bonnet d'ours à visière que la Compagnie Dyonnet portait à Waterloo. Les dragons d'Hoffmeyer reçurent aussi une autre coiffure vers janvier 1815, identique à celle des lanciers de la ligne. Reprirent-ils le casque à crinière au retour de Napoléon? Je suis tenté de le croire.

III. Si la vieille garde portait la tenue de route, il y a 99 chances sur 100, qu'il en était de même pour les autres corps. D'ailleurs, c'est à la fois logique et traditionnel. La *grande* tenue fut portée dans toutes les batailles... renfermée dans le porte-manteau ou le havresac. A Essling on sortit l'uniforme de parade. C'est le seul cas. Donc, toute la cavalerie en surtout: grenadiers et dragons sans revers à l'habit, surculotte grise, pas de plumet, les grenadiers sans cordons; chasseurs: l'habit et la culotte verts; lanciers: chapska recouvert et revers croisés, pantalon de cheval.

Maintenant, il est à peu près certain que si les corps royaux de France étaient bien habillés, les hommes qu'on y ajouta pour les compléter subirent le sort des 3^o et 4^o grognards, c'est-à-dire qu'on les habilla comme on put. A noter que le régiment des Cheval-légers lanciers de la Garde avait comme 1^{er} escadron les Polonais de l'Île d'Elbe, d'où deux tenues pour ce corps. »

W. AERTS.

33^e Question (posée par M. C. Leroy). Peut-on m'indiquer l'attribution du glaive ci-contre: monture argentée, poignée en ébène, lame plate, la coquille couverte d'écailles aucun autre attribut.

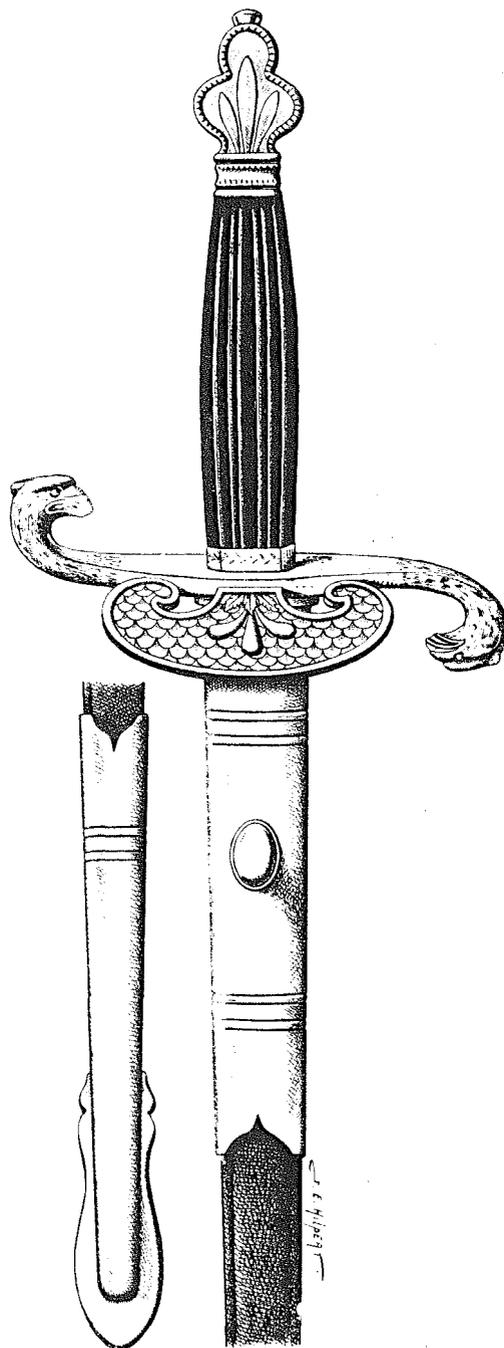
BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. Au cours des mois de Juillet et Août 1924 ont été admis dans la Société

comme membre actif: M. Heitz à Colmar

comme membre correspondant: M. H. K. Leighton à Lancaster (Angleterre)

comme abonnés: MM. Flocke à Solingen, Librairie Ascher à Berlin.



Glaive à déterminer
(Collection C. Leroy)

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.
Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



JACQUES DUTAILLIS

Chirurgien-Major — 1776-1786

D'après un tableau communiqué par M^{me} Kranner, son arrière petite-fille



TROMPETTE DU 3^e HUSSARDS — 1858

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

- 44 M. H. H. ROELL, het closter à Eefde par Zutphen (Pays-Bas) offre:
La Giberne, 2^e et 3^e années.
Le Mémorial de Ste-Hélène (illustrations de Bombed).
Récits de guerre: l'Invasion 1870—71, par L. Halévy.

Il demande :

Carnet de la Sabretache 1893 et 1894.
La Giberne, 1^{re} année, 1921 la livraison N° 272.

Tenues des troupes de France, 1^{re} année.
Job et Montorgueil: France.

» La Cantinière.
» Bonaparte.

Petiet, Journal historique de la cavalerie du 5^e corps de la cavalerie pendant la campagne de France de 1814, Paris, Corréard.

Choppin, La Cavalerie Française, Paris 1893.

Colonel Fabrier, Journal des opérations du 6^e corps pendant la campagne de France en 1814, Paris, Carez Thomine, 1819.

- 45 Monsieur le Lieutenant TRÉVELOI, 12, rue de Tivoli, Metz, demande :

Coiffures de cavalerie 1^{er} Empire, casque de dragon 1825. Fourreaux cuir, droits garnitures fer, sabre de mousquetaire noir, sabre de grosse cavalerie dit Modèle 1790 à monture fer, plaque de cuirasse de carabinier 1815 et 1825, porte-giberne des gardes du corps du roi, et des mousquetaires gris, casque des gendarmes des chasses et des chasseurs du roi, sabres de cavalerie fourreau cuir et cuivre.

Il offre à céder ou à échanger:

Fusils à répétition Spencer — allemand 1868 — allemand 1865 — anglais Enfield Snider 1867 court — Enfield Snider 1866 long — Remington Egyptien — Werder 1869 T — Dreyse 1860 — Dreyse 1862 — anglais Martiny Henry — Springfield 1864 — Winchester — suisse Vetterli à répétition 1869.

Fusils modernes divers.

Fusils français de cavalerie an IX — Infanterie 1777 — Infanterie an IX T. 42 — Infanterie 1822 T. bis — Infanterie 1842 — Infanterie 1842 T — Chassepot 1866 — 1866 T 1874 — 1874.

Fusils d'enfants de troupe 1842.

Mousquetons Remington Mod. 2 — artillerie 1829 T. bis — de gendarmerie 1842 — de lanciers 1836 — mousquetons modernes divers.

Carabine à répétition Spencer — de chasseurs à pied 1853 — carabine de Versailles cavalerie — Modèle 1866 — Modèle 1874 — carabines modernes diverses, etc., etc.

Coiffures, équipements divers français et étrangers d'officiers et de troupe.

Cuirasse officier de carabiniers II^e Empire garde.

Cuirasse officier de cuirassiers garde, II^e Empire.

Cuirasses de cuirassiers et de carabiniers diverses.

Casque de dragon de l'Impératrice — casque d'officiers de dragons de la garde — de cuirassiers de la garde II — de cuirassiers 1840 — 1845 — 1858 — casques de dragons 1840 — 1845 — 1858 — casque officier cuirassiers et de dragons 1845.

Documents: Journal militaire, les tenues des troupes de France de Job.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

V. HUEN

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Henri DEFONTAINE

Docteur DELRIEU

4^e ANNÉE — N° 5

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1924

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES
(paraissant 6 fois par an)



STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Kayll,
Kalt P.

SOMMAIRE DU N° 5

— Les Sabres à l'épi de blé par E.-L. BUCQUOY avec dessin hors texte de J. HILPERT.....	65
— Bulletin de la Société.....	68
— Deuxième concours du <i>Passepoil</i> . Solution par P. BENIGNI.....	69
— Orléans-Cavalerie 1761 par Henri BOISSELIER avec planche en couleurs n° 9 de J. ROUSSELOT.....	71
— Couronne de schabraque d'officier, dessin de J. HILPERT.....	72
— Les Spahis auxiliaires algériens (1914-1915) par le Capitaine DARBOU.....	73
— Drapeau pris à l'ennemi par le Médecin-major M. FERRON.....	76
— Echos et Nouvelles par H. DEFONTAINE.....	77
— Le Général Rapp et ses armes par E.-L. BUCQUOY avec planche en couleurs n° 10 de E.-L. BUCQUOY et planche photo- typique supplément.....	79
— Questions et Réponses : Les tenues de la Garde par P. BENIGNI.....	80

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande.....	40 fr.	42 fr.
Recommandé.....	43 »	45 »
Avec envoi sous tube.....	44 »	46 »
Avec envoi sous tube recommandé.....	48 »	50 »

Les trois premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**
Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,
M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

LES SABRES A L'ÉPI DE BLÉ

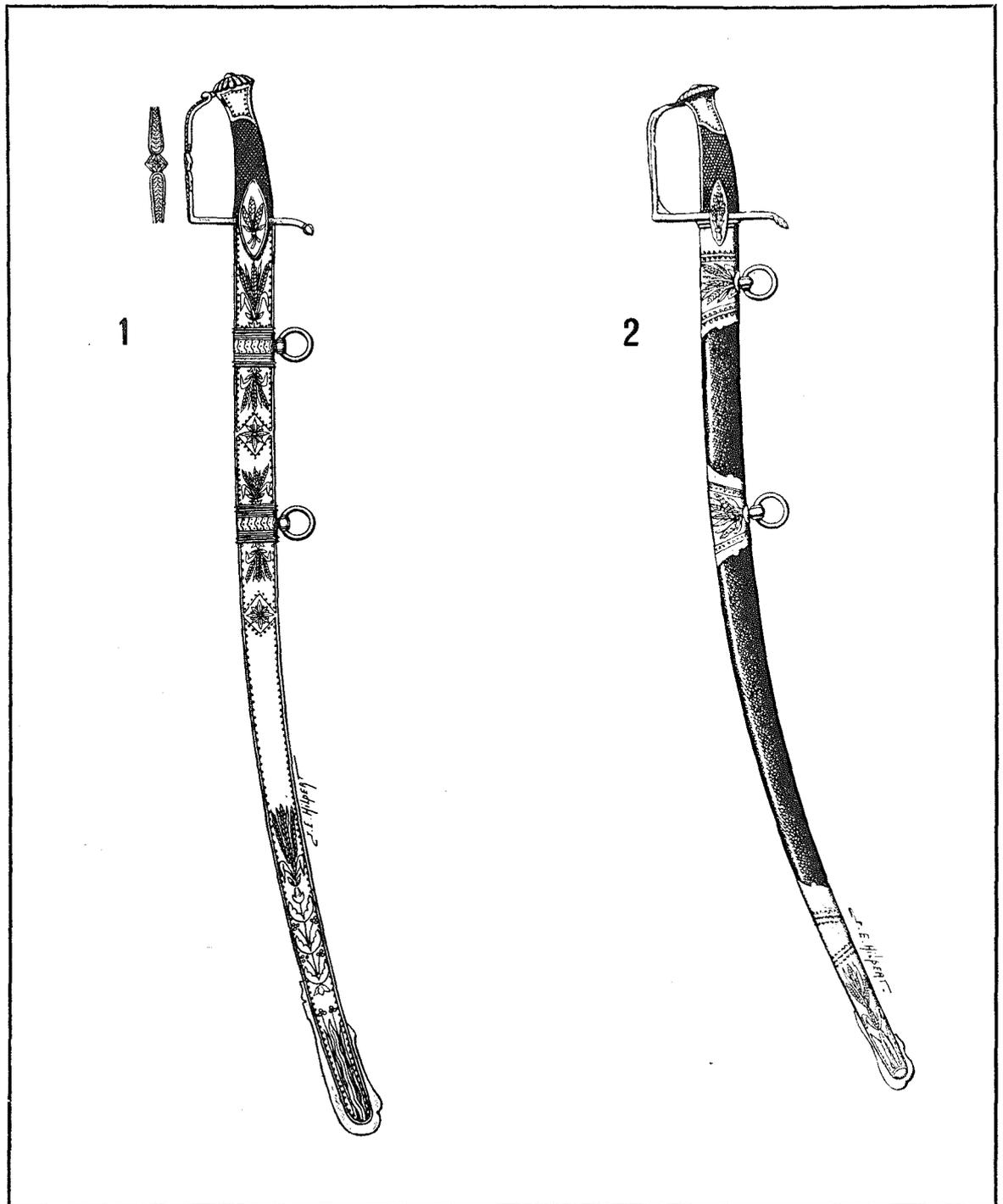
Le sabre que le *Passepoil* a reproduit page 81 de la 3^e année¹ dans l'article de M. Defontaine sur les Gardes d'Honneur du Calvados, m'a valu plusieurs lettres qui prouvent qu'il a excité un certain intérêt. Ce sabre, dont toute la décoration est formée par des épis de blé gravés, faisait partie de la collection Detaille et figure aujourd'hui avec elle au Musée de l'Armée. Là il a été catalogué comme sabre de garde d'honneur de ville, et c'est à ce titre que M. Defontaine l'avait choisi pour illustrer son travail. Mais ce sabre fut-il primitivement et exclusivement cela ? M. Defontaine ni moi nous ne le croyons.

Ce sabre était certainement destiné à son origine soit à un commissaire de guerre, soit à un administrateur ou inspecteur des domaines, et ce qui l'indique, c'est précisément cette ornementation à l'épi de blé. Si nous consultons Bottet, nous voyons que les commissaires des guerres (dont l'épée porte l'épi de blé comme motif de décoration) portaient souvent des sabres à monture argentée ornés du même attribut. D'autre part, l'arrêté du 21 septembre 1801 sur l'uniforme des administrateurs et préposés de la Régie de l'Enregistrement et des Domaines prévoit un sabre dont la monture est certainement en argent et l'ornementation semblable à celle du reste de l'uniforme dont les broderies comme le bouton sont à l'épi de blé. Le catalogue de la vente Cottin donne sous le n° 1169 la description d'un costume d'inspecteur des domaines où les épis de blé sont semés à profusion. La plaque de ceinturon, en argent, portant le mot domaine, est ornée d'épis du même style que ceux de nos sabres.

M. C. Leroy nous signale justement dans sa collection le sabre que nous avons reproduit ci-contre à côté du premier et dont le fourreau en cuir porte trois garnitures d'argent chacune ornée de trois épis gravés ou estampés. La poignée en argent contrôlé est très proche parente de celle du sabre Detaille.

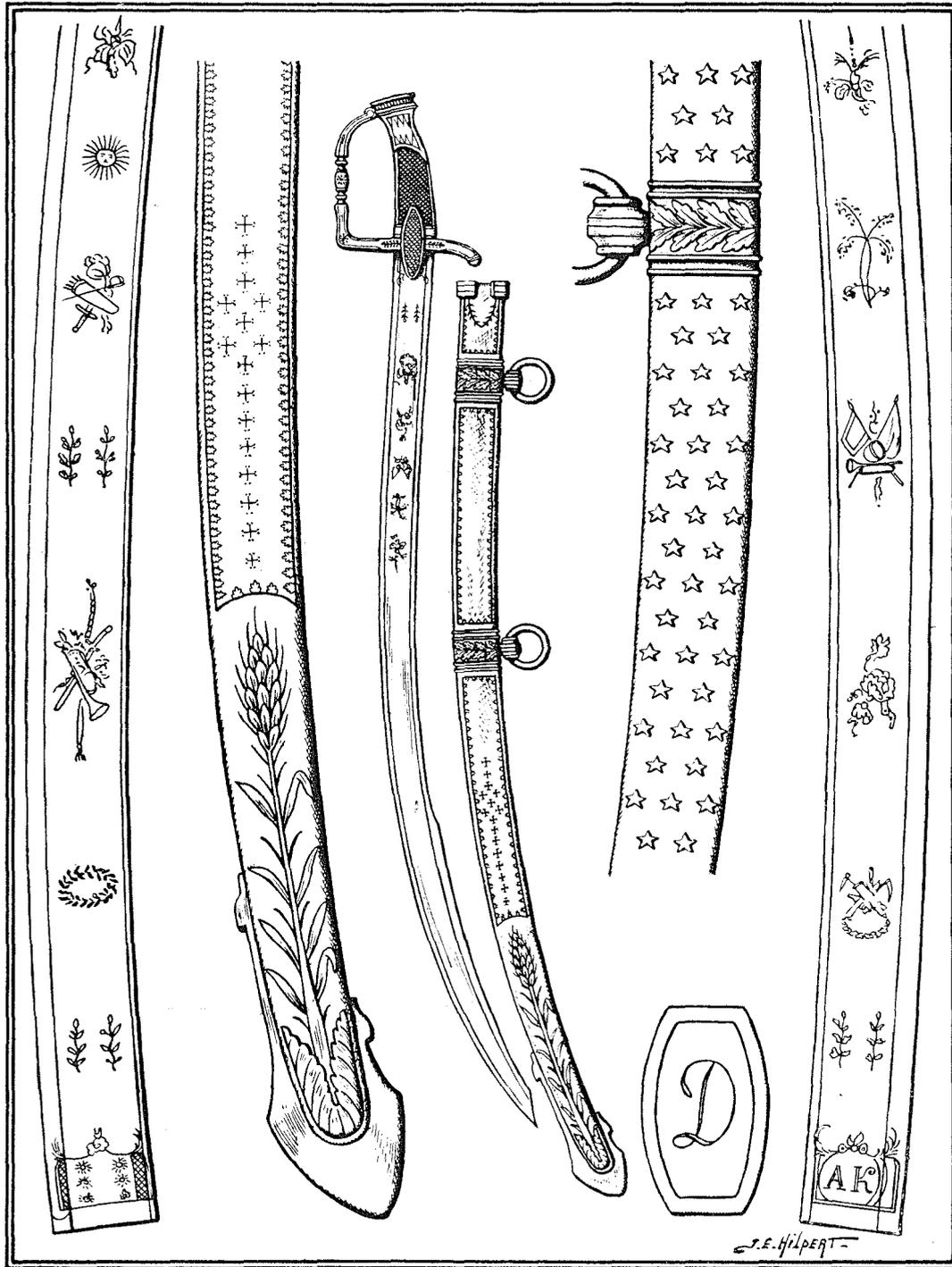
L'un comme l'autre de ces sabres étaient donc des armes destinées très certainement au moment de leur fabrication, à l'époque du Consulat, soit à des commissaires des guerres, soit à des fonctionnaires des domaines. Mais ces deux catégories de fonctionnaires, les seconds surtout ont bien vite préféré au sabre l'épée plus légère et plus facile à porter, et ces beaux sabres

¹ Et que nous redonnons à nouveau ci-contre pour permettre de le comparer avec les deux autres.



Sabres à « l'Épi de blé »

1. Collection Ed. Detaille — Musée de l'armée.
2. Collection C. Leroy.



Sabre type « Officier de cavalerie légère » Consulat.

(Collection Docteur Georges)

argentés ont dû rester pour compte chez les marchands où ils ont sans doute attiré l'œil des gardes d'honneur de villes désireux très souvent de se distinguer par des détails de tenue des militaires de métier. Le sabre à monture et fourreau en métal argenté est très fréquent chez les gardes d'honneur de villes, et c'est ainsi qu'ont fini certainement beaucoup de ces sabres à monture argentée dont la première destination avait été tout autre. Je crois donc que le vrai titre à donner au sabre de la collection Detaille serait : « Sabre d'administrateur des domaines, époque consulat, porté sous l'empire par un garde d'honneur de ville ».

Mais voici plus curieux : Le docteur Georges nous communique le très intéressant sabre que M. Hilpert a dessiné page 67 dans tous ses détails. La monture est en cuivre, le pommeau plat légèrement incliné en avant porte l'initiale D. La lame de 83 cm. de long et de 5 cm. de flèche est à 2 pans creux, bleuie, gravée et dorée au tiers. Le fourreau en laiton argenté porte deux bracelets ornés de feuillage, la face externe porte deux encadrements ornés et plus bas un long épi de blé. La face interne est tout entière parsemée d'étoiles en quinconce. Comme on le voit, l'épi de blé y tient une place réduite, mais il faut en rapprocher les ornements, agricoles de la lame. Ce qu'il y a de plus curieux dans l'arme, c'est le mélange du fourreau en métal argenté (comme celui du sabre Detaille) avec la monture en cuivre. Le sabre est du type cavalerie légère consulat. On pourrait croire que le sabre et son fourreau n'ont pas été à l'origine faits l'un pour l'autre ; mais s'ils l'ont été, il faut admettre que le fourreau à épi de blé a séduit quelque officier de cavalerie légère au point de le lui faire adopter. Si un de nos collègues du *Passepoil* connaissait d'autres exemples d'armes ornées de ce curieux motif, nous lui serions reconnaissant de nous les indiquer, et nous publierions avec plaisir toute communication ultérieure sur ce sujet.

Capitaine E.-L. Bucquoy.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. Au cours des mois de Septembre et Octobre 1924 ont été admis dans la Société

comme membre correspondant : M. C. Delacre à Bruxelles,

comme abonné : M. L. Scharf à Bottberg-Wölchingen (Bade).

DEUXIÈME CONCOURS DU „PASSEPOIL“

(Planche n° 4 parue dans le n° 2 de 1924.)

La tâche du jury a été cette fois plus difficile que l'an dernier. Comme nous l'avons déjà dit, de nombreux membres ont pris part à notre deuxième concours. Nous en publions ci-après la solution donnée par M. Benigni. Comme on le verra, le titre qui convient à la planche est :

Chasseurs à cheval de la Garde impériale
Crimée, été 1856.

Beaucoup de concurrents se sont égarés en y voyant une troupe de cavalerie formée en Algérie. Parmi les solutions justes quatre ont retenu l'attention du jury qui les a classées dans l'ordre ci-dessous avec très peu de différence entre les deux premiers et très peu entre la troisième et la quatrième.

- 1° M. le Capitaine Darbou à Mayence ;
- 2° M. Henri Boisselier à Paris ;
- 3° Solution établie en collaboration par M. le Major Thomas de l'armée belge et M. le Capitaine Deleuze de l'armée belge ;
- 4° M. Henri Feist à Nancy.

Aussi le jury a-t-il décidé de décerner quatre prix au lieu de trois prévus, qui sont parvenus aux lauréats sous forme de dessins originaux de vignettes parues dans le *Passepoil*. Les deux premières solutions se rapprochent beaucoup de la solution type, les deux suivantes contiennent surtout des erreurs sur les quatrième et cinquième questions. Enfin le jury a décerné une mention au consciencieux travail de M. Lespinasse qui contenait beaucoup d'observations fort justes, mais qui n'avait pas indiqué le corps auquel appartenaient les trois cavaliers.

LE JURY.

SOLUTION.

Les trois cavaliers représentés sur la planche hors texte n° 4 appartiennent aux détachements d'élite fournis par les 1^{er} et 4^e Hussards et par les régiments de Chasseurs d'Afrique, pour constituer le corps des *Chasseurs à cheval de la Garde*, organisé en partie en Crimée le 8 mai 1856, en exécution du décret du 20 décembre 1855¹.

¹ Les quatre premiers escadrons furent seuls formés en Crimée ; les 5^e et 6^e escadrons furent recrutés en Algérie dans les dépôts des 4 régiments de chasseurs d'Afrique.

C'est dans cette tenue que le régiment quitta la Turquie d'Europe pour rejoindre Compiègne où il reçut, vers la fin de l'année, le brillant uniforme que l'on connaît. Les hommes avaient au préalable rendu leurs fusils¹, parce que le nouveau régiment devait toucher des mousquetons. Les hussards avaient aussi versé leurs pelisses et leurs dolmans² et les chasseurs d'Afrique leurs capotes³. Pour diminuer dans la mesure du possible la bigarrure, les hussards du 4^e avaient en outre troqué leurs vestes rouges contre d'autres bleues, tandis que des pantalons garance remplaçaient ceux jusqu'alors en service et qui étaient bleu céleste ; par cette mesure l'aspect général des escadrons était moins disparate dans ses grandes lignes tout au moins. Enfin, le nouveau régiment devant être entièrement remonté en chevaux barbes et gris, les hussards avaient laissé leurs chevaux européens pour prendre ceux que le licenciement du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique rendait disponibles⁴.

Nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à fixer le souvenir de la tenue primitive de ce beau régiment qui, pendant plusieurs mois, s'offrit aux yeux de ses contemporains sous un aspect assez peu connu, principalement pour les hommes du 4^e hussards, dont les couleurs de l'uniforme ne rappelaient celles d'aucun des régiments de cette arme existant à cette époque.

Voici un certain nombre de réflexions intéressantes que nous avons relevées dans les réponses à ce concours.

1^o *Casquette du chasseur d'Afrique.* — On s'est étonné de l'absence de pompon et de numéro sur cette coiffure. M. le Capitaine Darbou, l'un des concurrents, répond lui-même à cette question : « *La casquette d'Afrique n'a ni le numéro en métal blanc, ni le pompon d'escadron prévus par le règlement du 31 décembre 1847. Il y a là soit une habitude d'Afrique où la casquette fut souvent portée sans pompon ni numéro, soit simplement le résultat d'une longue campagne.* »

2^o *Pantalon basané jusqu'à la ceinture.* — Bien que supprimé réglementairement depuis

¹ Les régiments de Cavalerie légère envoyés en Afrique ou en Orient avaient définitivement abandonné le mousqueton pour prendre le fusil de dragon, qui armait déjà les chasseurs d'Afrique.

² La tenue de campagne des hussards se composait alors de la veste et de la pelisse ; mais les ordres ministériels relatifs aux régiments destinés à faire partie de l'Armée d'Orient spécifiaient que les corps devaient emporter leur *habillement complet*. Or les ordres de l'Armée d'Orient concernant le retrait de certains effets appartenant aux détachements destinés au régiment des chasseurs de la Garde, ne parlent que du dolman. On sait pourtant que les hussards avaient leurs pelisses pendant cette campagne. Il faut croire que ce vêtement coûteux et surtout utile pendant l'hiver avait déjà été retiré en raison de la belle saison et de la cessation des hostilités.

³ Seuls les sapeurs des chasseurs d'Afrique incorporés devaient conserver leurs capotes.

⁴ A l'exception des sapeurs, de la musique et des trompettes dont les chevaux étaient noirs pour les premiers et alezans pour les autres.

le 31 mai 1854, ce pantalon resta en service jusqu'à épuisement complet des magasins des corps et des approvisionnements généraux. C'est ainsi qu'on en vit encore dans certains escadrons pendant la campagne d'Italie en 1859.

3^o *Porte-manteau du 1^{er} Hussards.* — L'étoile ornant les extrémités de cet effet a été portée par certains régiments avant qu'elle fut prescrite par l'ordonnance et par conséquent d'une couleur fantaisiste. Nous avons noté ce détail particulier au 1^{er} Hussards sur une aquarelle du Général Pajol, qui avait fait la campagne de Crimée, comme on le sait.

P. BENIGNI.

ORLÉANS-CAVALERIE 1761

PLANCHE N^o 9

Les deux Cavaliers du régiment d'Orléans présentés par notre collègue Rousselot dans sa planche hors texte sont tirés d'une série de calques exécutés par M. Millot et également par le Général Vanson sur une série de petits soldats découpés et peints à la gouache des deux côtés et qui sont certainement de l'époque qui nous occupe. Ajoutons que ces petites silhouettes ont servi à Job pour établir son aquarelle n^o 13 de la première année des tenues de troupes de France, Régiment Orléans-Infanterie et qu'elles ont été commentées par notre maître regretté M. Cottreau; c'est tout dire!

Le Régiment avait été créé en 1630 par le Commandeur de Souvré, puis acheté par Anne d'Autriche, pour son second fils le duc d'Anjou en 1647, dénommé Orléans en 1660: il devint 13^e Régiment de Cavalerie en 1793, 22^e Dragons en 1803, c'est sous ce numéro qu'il tient encore rang dans notre armée. — De 1690 à 1762 les couleurs fixées pour l'habillement ne varièrent pas (en principe); en tenant compte des modifications apportées à la coupe des habits nous voyons: habit et manteau de drap gris blanc, couleur distinctive rouge, boutons blancs, buffle de peau jaune — buffleterie blanche piquée, culotte de peau jaune, cocarde noire au chapeau, équipage du cheval rouge. Tel était l'uniforme prescrit par l'ordonnance du 1^{er} janvier 1690 et qui devait être maintenu jusqu'au règlement du 21 décembre 1762.

Si nous en croyons ce qui précède, le corps qui nous occupe devait être ainsi vêtu; mais voyons en réalité ce qui se portait. Tout d'abord comme coiffure l'ourson de grenadiers par analogie avec Orléans-Infanterie qui le portait en entier; le fait est confirmé par un compte-rendu du marquis de Fumel au maréchal de Belle-Isle sur l'inspection de différents corps (21 janvier 1758). L'habit était franchement blanc (les revers parements et retroussis rouges); par contre il était orné sur l'épaule droite d'une aiguillette et à gauche d'une épaulette à franges aux cou-

leurs d'Orléans c'est-à-dire: tricolore. Le gilet ou plus exactement la veste de buffle jaune est conservée, mais galonnée de rouge et est protégée devant par un plastron d'acier formant cuirasse dont le port devait être réservé au seul régiment de cuirassiers du Roi. Les buffleteries sont jaunes et agrémentées d'un galon rouge de chaque côté.

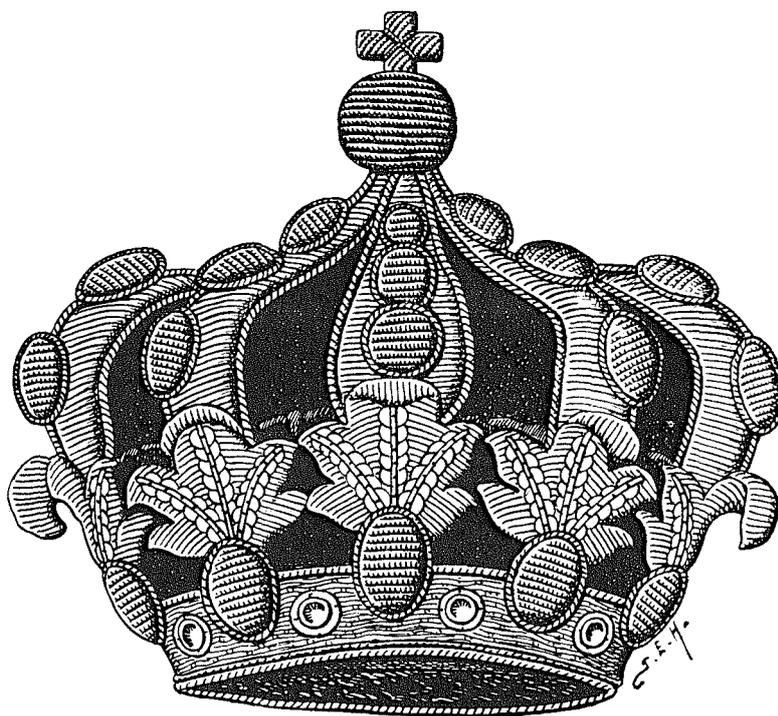
Quant à l'équipement du cheval, il reste rouge, mais galonné à la livrée d'Orléans.

L'armement se composait d'un sabre, de deux pistolets et d'un mousqueton.

La tenue portée en 1761, ne devait plus être conservée longtemps, car en 1762 toute la Cavalerie recevait l'habit bleu. Orléans eut comme uniforme habit bleu, col revers et parement rouges, boutons blancs, veste de buffle jaune bordée de rouge et culotte de peau, comme coiffure le chapeau galonné argent; la bandoulière de buffle agrémentée de rouge était conservée. Cette description du type 1762 provient de la même source que le type de 1761.

Sur la planche on a été obligé de simplifier au coloris le galon de livrée de la sellerie qui se compose en réalité de trois filets bleus et deux rouges alternés sur un fond de galon blanc.

H. BOISSELIER.



Couronne de schabraque d'officier

Artillerie à cheval de la Garde Impériale — 1^{er} Empire

(Communication de M. H. Defontaine)

Brodée et pailletée or fin, au passé; l'intérieur en soie rouge forme une poche.
La couronne forme une toque nobiliaire Empire en velours grenat. Le tout brodé sur fond de drap bleu foncé — grandeur exacte.

LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

LES SPAHIS AUXILIAIRES ALGÉRIENS (1914—1915)

Formation. — En août 1914, quelques jours après la déclaration de guerre, le lieutenant-colonel du Jouchay, alors commandant des remontes en Algérie, proposa et fit approuver par le ministre un projet de formation d'un corps de goumiers sous le nom de Spahis auxiliaires algériens. Le corps devait se recruter à la manière des formations de goumiers et autres irréguliers que l'on a levés en Algérie et au Maroc à l'occasion de toutes les expéditions.

Dès la deuxième quinzaine d'août, les spahis auxiliaires commencèrent à se rassembler à Alger et à Blida. On les recrutait parmi les indigènes volontaires qui s'engageaient pour 6 mois et dont beaucoup amenaient leurs chevaux. Ils recevaient, selon la coutume observée pour les formations de goumiers, un burnous bleu, l'équipement et l'armement.

Organisation. — Le corps fut formé à 10 escadrons et du reste organisé sur le plan général d'un fort régiment de cavalerie, les escadrons se subdivisant en quatre pelotons.

Les pelotons étaient constitués exclusivement d'indigènes, les gradés étant parmi eux. En plus un ou deux sous-officiers français étaient affectés à chaque peloton. Le peloton était commandé par un indigène pris parmi les caïds ou personnages marquants et promu pour la circonstance au grade de lieutenant ou sous-lieutenant ; ou encore par un lieutenant indigène démissionnaire ou en congé. Les escadrons étaient commandés par un capitaine français assisté d'un deuxième officier français, capitaine ou lieutenant, ou éventuellement d'un capitaine indigène¹. Deux escadrons étaient groupés sous la direction d'un chef d'escadron. Enfin, le lieutenant-colonel du Jouchay, promu colonel peu après, prit le commandement du corps, assisté d'un capitaine-adjoint. Un petit état-major fut constitué au moyen de cavaliers, gradés et adjudants français.

La grande majorité des officiers français furent pris dans le cadre des remontes d'Algérie. Un certain nombre d'officiers des affaires indigènes et quelques rares officiers de chasseurs d'Afrique y furent admis. Presque tout le cadre français troupe fut pris dans les remontes.

¹ C'était le cas du Capitaine Khaled, petit fils d'Abd-el-Kader et qui s'était fait mettre en congé un an avant la guerre.

Historique. — Les spahis auxiliaires s'embarquèrent à la fin d'août et arrivèrent à temps pour prendre part à la bataille de la Marne. Au moment de la course à la mer ils jouèrent un rôle assez important ; ils subirent de lourdes pertes au moment de la prise de Lille où une partie de leur effectif fut faite prisonnière¹. Puis ils furent poussés jusque sur l'Yser où ils prirent une part active aux opérations du début autour de Nieuport. Lorsqu'en novembre le front se fut stabilisé, on fut assez embarrassé pour les utiliser. On essaya de les employer aux tranchées, mais cette guerre pour laquelle ils n'étaient pas faits les déroutait, et on dut y renoncer à peu près. Ils restèrent donc inutilisés dans la région de la Panne. Au printemps de 1915, comme leur engagement de six mois était à terme et que la guerre s'éternisait, il y eut parmi eux un début de révolte que l'attitude extrêmement ferme et l'ascendant considérable du colonel maîtrisèrent immédiatement. On se décida enfin à les licencier. Certains éléments furent versés aux spahis, d'autres renvoyés chez eux.

Uniformes. — A la formation, les spahis auxiliaires arrivèrent vêtus de leurs effets personnels, donc sans aucune uniformité. La plupart portaient le tarbouch arabe et des effets blancs, d'autres étaient assez mal équipés.

Quant aux chefs, plusieurs étaient superbes. Noté entre autres l'un d'eux, enveloppé dans son burnous de caïd, écarlate brodé d'or, sur un cheval superbe, schabraqué d'une peau de panthère et harnaché de cuir rouge tout orné de broderies et de ciselures de cuivre ; un autre, un superbe arabe à barbe noire, coiffé d'un tarbouch blanc, vêtu d'une veste turque, d'un gilet et d'un large pantalon, le tout bleu céleste et orné d'une infinité de chamarrures noires.

Peu après leur arrivée en France, on les équipa uniformément, et voici la tenue qu'ils portaient sur l'Yser, en octobre 1914 :

Troupe. Tarbouch blanc entouré d'une corde de poil de chameau. Burnous bleu céleste foncé avec large pièce de poitrine verte encadrée d'une tresse jaune, le tout du modèle des spahis. Vareuse en velours gris clair à grosses côtes, fermant droit par une rangée de cinq boutons en cuivre unis. Pantalon arabe, modèle des spahis, en même velours gris. Bottes arabes en filali rouge avec sandales arabes en cuir noir et éperons d'acier. Ceinturon-cartouchière modèle des spahis, en cuir rouge. Carabine de cavalerie avec banderole rouge. Sabre de cavalerie légère. Harnachement en cuir rouge du modèle réglementaire des spahis.

Gradés indigènes. Galons de grade en pointe, jaunes ou or, comme dans les spahis. Beaucoup les portaient simplement agrafés sur les manches de la vareuse.

¹ Le jeune fils du Colonel du Juchay qui servait aux goumiers sous un nom arabe, fut fait prisonnier et parvint à s'échapper au cours d'une évasion quasi romanesque.

Officiers indigènes. Tarbouch blanc avec corde de poil de chameau. Tunique garance semblable à celle (non réglementaire) que portaient en tenue journalière les officiers indigènes de spahis : 1 rangée de neuf boutons dorés, collet rabattu du fond, orné d'un croissant brodé en or, parement rond du fond avec un ou deux galons de grade, circulaires et plats ; rien aux épaules, pas de boutons à la taille. Pantalon d'officier indigène, à l'arabe, bleu céleste,



Spahis auxiliaire (troupe)

Le tarbouch blanc assez haut au-dessus de la corde, selon l'habitude des Spahis d'Alger (à Constantine et en Tunisie, le tarbouch est plus bas). Le burnous bleu assez court, la pièce de poitrine vert clair bordé de jonquille. Les bottes rouges, avec sandales noires. Galons de grade jonquille.



Officier indigène.

Chamarrures noires au pantalon.
Étui-revolver en cuir verni noir.

souvent orné de chamarrures noires aux poches. Bottes rouges, parfois ornées d'arabesques dorées. Pas de burnous. Sabre d'officier ou de troupe. Harnachement d'officier indigène, en cuir rouge, parfois ornementé d'arabesques dorées.

Officiers français. Tenue réglementaire d'officier des remontes pour les officiers en provenant : képi rouge à bandeau noir, galonné d'argent. Tunique entièrement noire, galons,

brides d'épaulettes et boutons argent. Grenade au n° de la compagnie au képi et au collet. Trèfles d'épaules blancs. Culotte garance à bande noire. Les officiers des affaires indigènes et ceux de chasseurs d'Afrique portaient leur tenue réglementaire¹ (Képi pour les chasseurs d'Afrique).

Gradés français. Les gradés et cavaliers français portaient la tenue de la remonte d'Afrique : Chéchia garance de chasseur d'Afrique recouverte d'un couvre chéchia bleu. Veste bleu foncé, modèle des chasseurs d'Afrique, collet du fond avec écusson garance portant en bleu foncé le n° de la compagnie ; parement marqué par une tresse plate garance, revenant par derrière le long de la fente de la manche ; trèfles d'épaules blancs, brides bleu foncé. Galons écarlate ou argent. Ceinture de laine bleu clair. Culotte garance à passepoil bleu clair. Houzeaux. Equipement, armement et harnachement réglementaires dans la cavalerie française.

Les adjudants avaient la tenue des officiers de remonte, sauf les galons et le képi de leur grade et la culotte à passepoil.

Dès la fin octobre, on commençait à teindre en bleu les tarbouchs blancs trop voyants. Plusieurs officiers indigènes échangeaient en outre leur tenue rouge et bleue contre la tenue en velours grise de la troupe, avec insignes de grade.

Capitaine DARBOU².

¹ En 1914, les officiers des affaires indigènes portaient la tenue du corps dont ils provenaient avec les différences suivantes : le képi de 2^e tenue remplace en toutes circonstances le képi de 1^{re} tenue ou la coiffure distinctive. Aucune insigne au bandeau du képi. Le collet de la tunique porte une grenade brodée sur écusson du collet.

² D'après des notes personnelles prises à Blida en août 1914 et sur l'Yser en octobre. Quelques renseignements sur l'historique du corps proviennent d'officiers y ayant servi.

DRAPEAU PRIS A L'ENNEMI

Le dernier Numéro du *Passepoil* contient page 55 sous la signature de M. H. Defontaine une petite erreur qu'il importe de rectifier. Il s'agit des drapeaux pris à l'ennemi au cours de la guerre de 1870. Le drapeau du 61^e Poméranien (2^e Bataillon) recueilli devant Pouilly près de Dijon n'est pas le seul tombé entre nos mains. Le drapeau du 16^e Régiment Poméranien (2^e Bataillon) a été enlevé à Rezonville (Ravin de la Cuve) par le Sous-lieutenant Chabal du 57^e Régiment d'infanterie.

Médecin-major M. FERRON.

ECHOS ET NOUVELLES

AU MUSÉE DE L'ARMÉE.

Successivement, depuis septembre 1923, les *Bulletins de la Société des Amis du Musée de l'armée* rectifient certaines erreurs d'attributions d'armes ayant appartenu à nos souverains. Il est ainsi désormais établi, à propos du *sabre dit de Sobieski*, légué par l'Empereur à son fils, que Napoléon a possédé deux sabres de Sobieski ou a fait une confusion d'attribution sous l'empire de sa cruelle agonie, et la direction du Musée, par les plumes autorisées du sous-directeur, M. le lieutenant-colonel Pol PAYARD et de l'attaché au Musée, M. le capitaine BUTTIN, classe ainsi ces trois sabres ayant appartenu à Napoléon.

1^o Ca 12 (*appendice Bernadac, J. 387¹*). — Sabre à poignée tête de cheval, ayant appartenu au Général Bonaparte, figurant à l'état A du testament, remis au Général Bertrand et n'ayant rien de commun avec le sabre de Sobieski, donc attribué à tort à ce roi de Pologne dans le testament de l'Empereur.

2^o Ca 107 (*catalogue Robert, J. 390*). — Sabre de Stanislas II, roi de Pologne, et non de Sobieski, remis à Napoléon par le prince Poniatowski et figurant à l'état B du testament (armes déposées chez le comte de Turenne).

3^o J. 119. — Sabre de Bathori, et plus probablement, de Sobieski, mais ne figurant ni à l'état A ni à l'état B du testament.

Ensuite, des trois *glaives* du Musée, catalogués J. 386, J. 417 et J. 418, aucun n'a appartenu au Premier Consul. Le glaive de celui-ci, ainsi que celui de l'Empereur, porté par lui au *Champ de Mai* et dont il fait mention dans le testament, sont l'un et l'autre au Musée des Arts décoratifs.

L'*épée d'Austerlitz*, les deux paires de *pistolets de Versailles*, le *sabre* à poignée à tête de cheval sont aux Invalides, mais le *poignard* est au Louvre, dans la galerie d'Apollon, auprès de l'*épée dite de Charlemagne* que nos rois ceignaient le jour de leur sacre. Quant au *couteau de chasse*, cette énorme *trousse* de vermeil ciselé offerte par la ville de Berlin au vainqueur d'Iéna et qu'il donna plus tard à Marmont, il est propriété de M. le prince d'Essling.

Enfin, M. le capitaine BUTTIN, dans une étude parue dans le n° 290 du *Carnet de la Sabretache*, vient de dissiper une légende à fondement erroné : celle de l'*épée dite de Charles IX*, conservée au Musée de l'armée, en démontrant d'une manière péremptoire que cette arme cataloguée J. 378 n'est qu'un bon type d'*épée de cour française* du xvii^e siècle, quant au pommeau et à la garde, surchargés d'inscriptions attributives relativement modernes, complétés par une lame à peu près contemporaine et une fusée ancienne de poignard du type dit de l'île de Sardaigne, M. Buttin ajoute que le *premier* maréchal de COSSÉ-BRISSAC avait bien, reçu en don du roi Henri II l'*épée de bataille* de ce monarque, ainsi que le prouvent les mémoires

du fidèle officier du maréchal, François Boyvin, baron du Villars, mais que Charles IX n'avait que 13 ans à la mort du maréchal et que le second du nom ne reçut le bâton qu'en 1694, c'est-à-dire vingt ans après la mort de Charles IX.

Nous concluons de ces études, où la science va de pair avec la méthode, que la réfection complète d'un catalogue édité de 1881 à 1889 s'impose. C'était la volonté du regretté général Malleterre, et il en avait ainsi décidé comme on sait, c'est le vœu depuis longtemps déjà de tous les amis du passé de l'incomparable armurerie française, car le catalogue n'est plus à présent que le Livre d'or de l'erreur et indigne du plus fameux musée militaire du monde.

AU MUSÉE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nous avons annoncé ici, voici juste trois ans (*Passespoil*, 1921, p. 79) le projet de création du Musée de la Légion d'Honneur. Grâce aux souscriptions de 120.000 légionnaires français, de 22.000 étrangers, et parmi eux de deux américains (M. William Cromwell et un anonyme, qui ont donné des sommes considérables) le palais est doté rue de Bellechasse d'une aile symétrique et semblable à celle de la rue de Solferino, aile qui constitue le nouveau Musée qui sera inauguré en décembre, sans qu'il en ait coûté un centime à l'État. Ce musée comprendra quatre grandes salles. Dans la première se trouveront notamment les colliers et les riches manteaux des quatre grands ordres de l'ancien régime, le grand cordon du Saint-Esprit que portait Louis XVI au Temple, le costume du sacre de Charles X, etc. ; dans la seconde, les 18.000 pièces de la collection Bucquet ; dans la troisième, des souvenirs de l'Indépendance américaine (une seule salle pour l'ordre de Cincinnatus!!..., il faut bien être gracieux à notre tour pour les Américains!); dans la quatrième, la salle de la guerre contemporaine, avec les armes et les décorations que portèrent les maréchaux Joffre et Foch aux heures décisives de leur commandement. Enfin, le musée commencé seulement l'année dernière, qui a coûté plus d'un million, contiendra 5.000 gravures, et des toiles remarquables d'Horace Vernet, Charles, Meissonnier, Yvon, etc. Ce sera l'un des centres les plus émouvants de la gloire française dans tous les domaines.

AU MUSÉE DE VERSAILLES

Les *Salles des nouvelles acquisitions* du Musée de Versailles viennent de s'enrichir d'un legs intéressant, celui de la suite des portraits de famille de l'illustre famille des SEGUR. Nous avons pu voir ainsi un admirable portrait du maréchal, qui fut ministre de la guerre de Louis XVI, toile superbe de M^{me} Vigée-Lebrun; un portrait en buste du grand-maître des cérémonies de Napoléon I^{er}, dans son costume de gala, un autre portrait en buste par Gérard du général, membre de l'Académie française, auteur des mémoires: *du Rhin à Fontainebleau*, etc.

Henri DEFONTAINE.

LE GÉNÉRAL RAPP, AIDE-DE-CAMP DE L'EMPEREUR ET SES ARMES

(Planche n° 10 et planche supplément.)

C'est avec un certain étonnement que j'ai rencontré au Musée de la ville de Sélestat le portrait de général que j'ai reproduit aussi fidèlement que possible planche 10. C'est un curieux tableau de deux mètres de haut où le personnage est de grandeur naturelle. Il est peint avec le plus grand soin des détails et contient, à côté d'assez jolis morceaux, des fautes de proportion singulières, comme par exemple le groupe de chevaux énormes derrière de tout petits arbres. Au premier abord j'étais très embarrassé pour classer cette tenue ; je le fus moins lorsque j'appris que ce portrait était celui du Général Rapp, le héros de la ville voisine : Colmar. Par suite de quelles circonstances cette toile d'ailleurs non signée a-t-elle échoué au musée de Sélestat, c'est ce qu'il m'a été impossible d'établir.

La tenue étrange que porte Rapp s'explique lorsqu'on se rappelle qu'il s'agit d'un général aide de camp de l'empereur. Elle est un mélange de la tenue des officiers d'état-major de la garde Impériale et des insignes de généraux, c'est-à-dire des broderies de feuilles de chêne au collet, parements et revers. Général de brigade de l'an XI, Rapp est fait général de division après Austerlitz. C'est de l'époque 1806-1807 qu'il faut, je crois, dater cet uniforme de campagne. Le chapeau-claque plat, la sellerie avec fontes en peau d'ours indiquent bien qu'il s'agit d'une petite tenue.

Il est intéressant de retrouver sur ce tableau le sabre préféré de Rapp, celui qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Bernard Franck et que nous reproduisons sur notre planche supplément. Ce sabre, avec son pommeau dit à l'allemande est très caractéristique. A côté de lui nous avons donné l'épée (toujours de la même collection) qui fut offerte au général Rapp par la ville de Dantzig. Le fourreau est en galuchat noir. La lame est triangulaire damasquinée or et bleuie. Sur la partie acier un semis d'étoiles minuscules et de quartiers de lune jusqu'à la pointe. La coquille porte des attributs militaires orientaux et est bordée de l'inscription suivante en lettres d'or sur émail bleu clair entre deux filets or : « Au général gouverneur Rapp la Ville de Dantzig reconnaissante, 1808 ».

Capitaine E.-L. BUCQUOY.

QUESTIONS ET RÉPONSES

34^e Question (posée par le Colonel D.). Existe-t-il une édition illustrée des cahiers du Capitaine Coignet ? Si oui, de qui sont les illustrations et peut-on me donner le nom et l'adresse de l'éditeur du volume.

Réponse à la 32^e Question (posée par le Capitaine Bucquoy). C'est, si j'ai bonne mémoire, dans la *Curiosité historique et militaire* de feu M. Dubois que se trouvent les renseignements recherchés.

M. Aërts voudra bien me pardonner si je rectifie quelques petits détails dans sa très intéressante communication sur les tenues de la Garde à Waterloo.

1^o On n'a aucune preuve écrite, à ma connaissance, du changement de coiffure des dragons de la garde sous la 1^{re} Restauration. Seul un dessin de Carle Vernet donne un dragon coiffé de ce nouveau casque, mais ce dessin est sujet à caution, car il fait partie d'une suite qui fourmille d'inexactitudes. De toutes façons, si ce casque a vraiment existé, il est impossible de dire s'il a été mis en essai seulement, ou s'il fut donné à tout le corps. Les papiers de la Garde impériale, en tous cas, n'en font aucune mention, tandis qu'ils donnent le devis détaillé de *l'habit de cuirasse* adopté pour les *grenadiers à cheval*, devenus cuirassiers de France.

2^o La cavalerie de la Garde fit la campagne de 1815 en tenue de route, sans plumet et sans culotte de parade.

3^o La grande tenue fut portée par la Garde comme par toute la ligne, non pas dans le sac, mais bien sur l'homme, dans les batailles suivantes : Austerlitz, Iena, Friedland, Wagram, la Moskowa. Cela ne fait aucun doute et des documents et mémoires nombreux en font foi, (voir Bardin, Barrès, Marbot, le Manuscrit des Carabiniers, etc.).

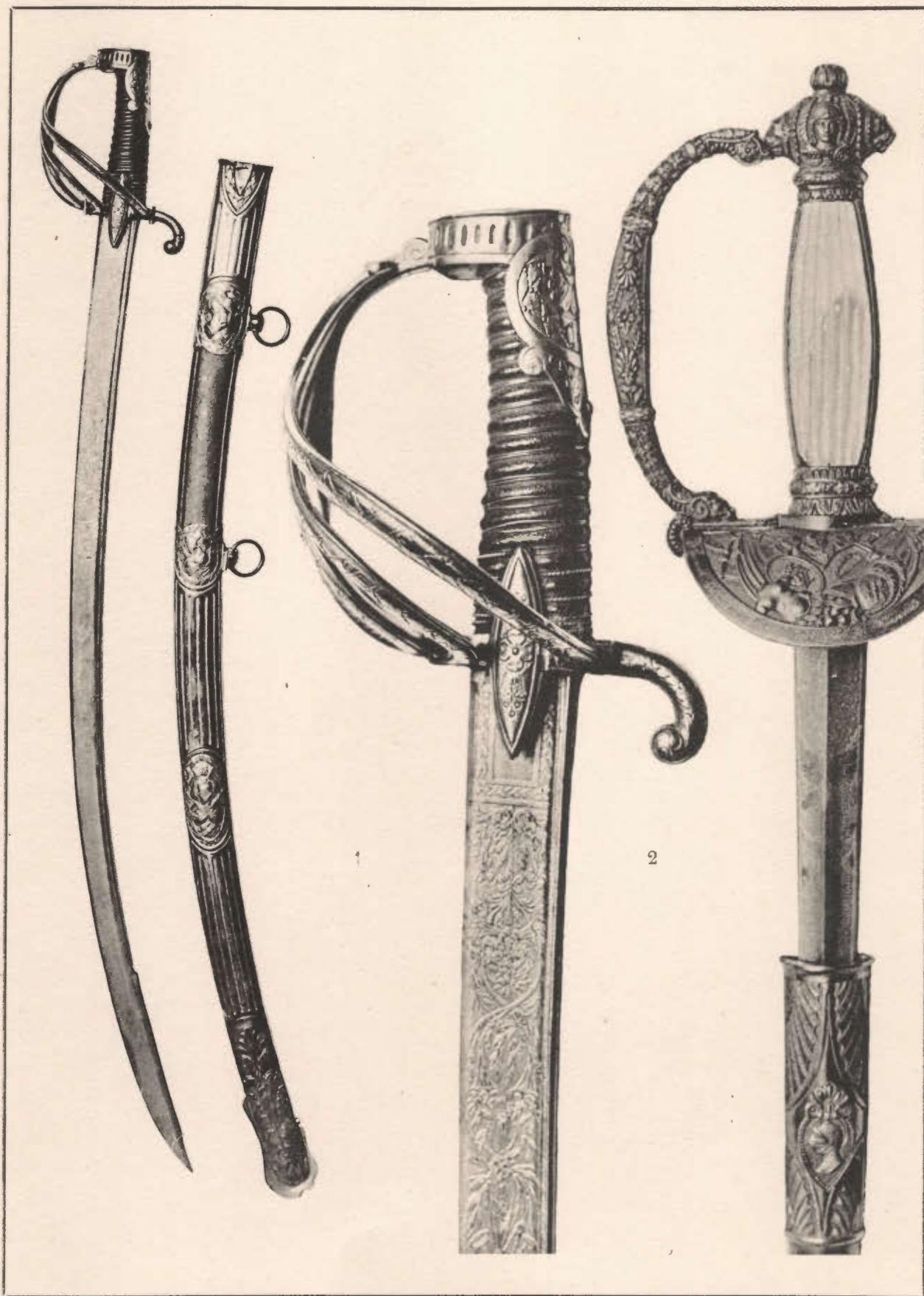
4^o En tenue de route, comme dans les batailles où l'on n'eut pas le temps ou la possibilité de se mettre en grande tenue, le surtout *sans revers jusqu'en 1810, avec revers à partir de cette date, avec surculotte en toile* d'abord, en *drap* plus tard, pour la gendarmerie, les grenadiers et les dragons. Le bonnet d'ours sans plumet, ni cordon, *ni pompon*. Czapska couvert, Kurtka aux revers fermés, pantalon de route aux lanciers. Quant aux chasseurs, l'habit ne fut porté comme tenue de campagne qu'en 1806-1807. Mais le service particulier de ce corps demande un développement impossible à donner ici ; on le trouvera dans les séries du capitaine Bucquoy sur les chasseurs de la Garde qui paraîtront l'an prochain.

P. BENIGNI.

Le Directeur de la publication : Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant : E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur : FRITZ KIEFFER.



1. SABRE DU GÉNÉRAL RAPP

2. ÉPÉE OFFERTE AU GÉNÉRAL RAPP PAR LA VILLE DE DANTZICK EN 1808

(Collection Bernard Franck. — Communication de M. H. Defontaine.)



ORLÉANS-CAVALERIE

1761 — Cavaliers



LE GÉNÉRAL RAPP, AIDE-DE-CAMP DE L'EMPEREUR — 1807

D'après le tableau du Musée de Sélestat.

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

46 M. NUSSBAUM, Strasbourg, offre :

Le Centenaire d'Austerlitz, C. Martin..	10.—	Armée badoise, 15 aquarelles, par aquarelle	4.—
La Légion d'Honneur, Rigault	10.—	Sabretache années 1899, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1909, 1911, 1913, 1914, l'année	20.—
Burger: Costumes de l'antiquité à nos jours	25.—	Hiltl-Schindler: Armée prussienne 1871, relié tranches dorées	60.—
Cenni: Eserciti europei	20.—		
Historique du 2 ^e Dragons, C ^t Bruyère	10.—		
Historique du 76 ^e d'Infanterie, du Fresnel.....	20.—		
Historique du 82 ^e d'Infanterie, Arvers	18.—		
Historique du 9 ^e Dragons.....	15.—		

Il demande à acheter :

Règlements d'uniformes.

Livres d'uniformes français et étrangers.

A échanger: Documents d'uniformes.

On demande:

- 1^o Un exemplaire complet de Weiland ou des planches séparées de cette suite.
- 2^o Des planches de Martinet à grandes marges — coloris de l'Empire.

Faire offres à la rédaction du "Passepoil" en indiquant le nombre et l'état des planches offertes.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

V. HUEN

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Henri DEFONTAINE

Docteur DELRIEU

4^e ANNÉE — N^o 6

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1924

LE PASSEPOIL

BULLETIN ILLUSTRÉ
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

(paraissant 6 fois par an)



« Alius alium erudit »

STRASBOURG
IMPRIMERIE ALSACIENNE
19, Rue Thomann.

Longt.
Coll. P.

SOMMAIRE DU N° 6

— Tenues de la cavalerie d'autrefois par P. BENIGNI avec planche en couleurs n° 11 de P. BENIGNI	81
— Équipages de ligne 1825 par P. BARTHES avec planche en couleurs n° 12 de J. HILPERT	85
— Les Armes du Général Dorsenne par E.-L. BUCQUOY avec planche phototypique supplément hors texte	89
— Drapeau pris à l'ennemi par H. DEFONTAINE	89
— Échos et Nouvelles par E.-L. B., A. RIFF, H. DEFONTAINE	90
— Questions et réponses	92
— Bulletin de la Société	94
— Table des planches hors texte	95
— Table des matières de la 4 ^e année	96

LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les deux mois.

Cotisation de membre ou prix de l'Abonnement pour 1925 :

	France	Etranger
Avec envoi sous bande	40 fr.	44 fr.
Recommandé	45 »	50 »
Avec envoi sous tube	45 »	49 »
Avec envoi sous tube recommandé	50 »	54 »

Les trois premières années du *Passepoil* (1921, 1922, 1923) sont en vente au secrétariat au prix de cinquante francs chaque.

Adresser :

1^o Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition du Bulletin au Secrétaire, **M. Émile Nussbaum, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte chèque postal N° 7750, Strasbourg.

2^o Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,

M. le Capitaine Bucquoy, Route de Strasbourg, Sélestat.

Le *Passepoil* est en vente :

à PARIS, à la Librairie Clavreuil, 59, rue de Seine,

à STRASBOURG, à la Librairie Treuttel et Wurtz, 31, rue des Hallebardes.

TENUES DE LA CAVALERIE D'AUTREFOIS

Suite de l'article paru dans le N° 2 de la 4^e année, page 25.

Cette disposition resta en usage sous la Révolution et l'Empire chez les carabiniers, dans un grand nombre de compagnies d'élite de dragons et dans les grenadiers à cheval de la garde jusqu'à la première restauration. La longueur du cordon, strictement calculée pour servir à l'occasion de fourragère, ne permettait pas de le disposer autrement sur la coiffure. La garde consulaire à pied mit à la mode un cordon natté, porté en écharpe de droite à gauche et entourant la face et le dos du bonnet. La longueur du cordon s'en trouva triplée, mais ce n'était plus dans ce cas qu'un ornement. L'infanterie, certains régiments de dragons s'empressèrent d'adopter cette mode lancée par les corps de la garde aussi jalouxés que copiés.

Quant à la houe dont parle le règlement de 1767, c'était un flot fixé au sommet de tous les bonnets à poil et qui pendait tantôt en avant, tantôt en arrière, certainement en arrière pour Royal-Allemand, car cet ornement n'est pas visible sur les bonnets du régiment toujours représentés de face.

Le bonnet à poil durait six ans, y compris la durée du chapeau délivré en même temps au même individu.

Les Dragons porteront le casque en cuivre jaune, avec cimier et rosettes de même métal, il sera garni d'une crinière noire dont les boucles seront assujetties avec des fils; ceux de la seule compagnie du Colonel-Général, seront garnis d'une crinière blanche. La fourrure du casque sera de peau de chien marin; le derrière sera garni d'une petite boucle et d'une courroie de cuir propre à rétrécir dans le besoin la largeur de la forme du casque¹. Les

¹ Appelée depuis serre-tête.



Adjutant de Cavalerie 1786

Tenue ordinaire de service de semaine.

Chapeau ordinaire, cocarde et houe blanches. Col blanc. Sartout entièrement bleu, boutons blancs. Veste bleue. Culotte de peau. Guêtres noires. Buffleterie blanche, plaque de ceinturon cuivre. Sabre d'officier non doré. Canne en ivoire couleur naturelle, bout supérieur en os. Épaulette et dragonne couleur de feu. Le corps seul et traversé longitudinalement de deux cordons de tresse d'argent.

dragons qui seront congédiés ne pourront emporter leurs casques; ils seront retirés et conservés pour servir aux dragons de remplacement. La durée des casques de dragons est fixée à huit ans, au moyen de quoi ils seront emplantés chaque année par huitième sur le pied du complet.

Les règlements antérieurs sont d'une indigence de détails incroyable, et il nous faudra, pour suppléer à l'absence de description, reproduire avec les cotes un ou deux spécimens de cette coiffure. M. Margerand, dans son remarquable ouvrage sur les *Coiffures de l'Armée Française*, a réuni quelques renseignements très intéressants:

« C'est en 1762, écrit-il, que le casque fut adopté pour la coiffure des dragons; il avait été introduit en France par le Maréchal de Saxe qui en avait coiffé ses volontaires. En 1779 la hauteur du casque fut légèrement élevée; depuis cette époque aucun changement n'y avait été apporté et les dragons de la Révolution continuèrent à porter les casques des Dragons du Roi: à bombe de cuivre de forme relativement basse, entourée d'un turban de peau de « chien marin »,... Avec une houpette noire et une crinière retombant de chaque côté et à l'arrière du cimier, lui-même peu élevé..... L'ancien casque possédait déjà des rosettes de cuivre de chaque côté du bandeau, mais sans jugulaires de cuivre. Des agrafes permettaient d'agrafer une petite jugulaire de cuir pour maintenir le casque dans les manœuvres à cheval. Les dragons faisaient aussi usage depuis longtemps de visières mobiles qui s'ajustaient ou s'enlevaient à volonté. »

Primitivement les casques n'avaient pas de houpette ou pinceau de crin sur l'avant du cimier, ni de visières; ces accessoires furent ajoutés successivement aux casques et à des périodes variées, selon les régiments, comme en témoignent les documents graphiques contemporains. La jugulaire de cuir s'agrafait à l'intérieur de la bombe. Elle se composait généralement d'un boucleteau court et d'un contresanglon plus long, qui se bouclaient sur la joue droite de l'homme. Didier-Boguet dans le tableau du *Combat dans les gorges du Tyrol*¹ représente fort bien ce système en même temps que d'autres d'allure beaucoup plus révolutionnaire. Un porte-plumet, ou porte-houpe, de cuivre, était fixé sur le turban en avant et près de la rosette, tantôt à droite, tantôt à gauche suivant les régiments. Certains corps n'en avaient pas². Le règlement de 1786 prescrit le premier de placer ce porte-plumet du côté gauche.

Chaque compagnie de cavalerie ou de dragons sera distinguée par une houpe de

¹ Musée de Versailles.

² On peut voir au Musée de l'Armée un tableau, don de M. Gabriel Cottreau, représentant le régiment d'Orléans-Dragons. A l'exception du colonel qui porte une aigrette, la troupe n'a ni plumet ni houpe.

laine, de forme ronde et aplatie, de 6 lignes (1 cent. 35) d'épaisseur, et de 20 lignes, (4 cent. 51) de diamètre, qui sera portée au-dessus de la cocarde¹ dans la cavalerie, et au-dessus de la rosette gauche du casque dans les Dragons; celle de la première compagnie sera écarlate; celle de la seconde, bleu-céleste; celle de la troisième, rose, et celle de la quatrième, souci. Les deux adjudants, le maître-maréchal, le maître-sellier et l'armurier, porteront la houppé en laine blanche, comme étant attachés à l'état-major.

L'instruction de 1787, citée plus haut², complète comme il suit cette description: « Houpe — La houpe est montée sur une branche en fil de fer repliée par la moitié de façon à faire ressort dans le gousset. Sa forme est celle d'une sphère aplatie, ouverte par le bas pour recevoir et soutenir la cocarde. »

En parlant de l'engouement qui commença à se manifester pour les plumets vers 1789, Bardin oppose le luxe et la frivolité à l'élégance et au bon goût. Cette réflexion est des plus justes et marque parfaitement la différence la plus sensible entre l'Armée du régime qui allait finir et les troupes de celui qui se préparait à lui succéder. L'armée de Louis XVI est vêtue comme une personne de race, collet monté et du meilleur ton, l'autre, celle des héros en sabots, ne l'est guère, vêtue, ou quand il lui arrive de l'être, elle se hâte, à la façon des enfants turbulents, de gâcher les effets médiocres qu'un ramassis de mercantis lui fournit à un prix exorbitant. Les volontaires se consolent de cette misère avec des colifichets: « Nous n'avions ni souliers, ni habits, dit Bardin, nous avions des plumets. » Et ces plumets, quand ils en auront les moyens, ils les feront énormes et les pareront de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, à la manière des nouveaux riches. Saluons-les bien bas, ils ont flotté sur les champs d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, de la Moskova!...

Ce plumet, symbole du luxe tapageur, ne pouvait être très goûté sous l'ancien régime; l'armée l'abandonnait aux timbaliers, aux tambours-majors et aux recruteurs, comme les gentilhommes leurs livrées aux valets. Aussi les ordonnances le proscrivaient-elles, sauf toutefois le règlement éphémère de 1776, qui en avait créé un en forme de fleur de lis, mais combien grêle et peu éclatant en comparaison de ceux de la Révolution et de l'Empire. Puis le plumet disparut encore, sauf de très rares exceptions³.

¹ Bardin écrit: « Avant 1789, jamais cocarde n'avait été attachée à un shako de hussard, à un casque de dragon, à un bonnet à poil. C'eût été une hérésie en fait de tenue, une impardonnable faute contre la mode. » Nous faisons des réserves pour le shako de hussard seulement, à moins que Bardin ne veuille pas appeler cocarde le gros nœud de basin, tantôt noir, tantôt blanc, qui était fixé à la base du plumet, mais dont l'usage s'était perdu bien avant 1786.

² Voir plus haut même année, p. 65.

³ Les hussards portèrent toujours, ou presque, cet accessoire de leur costume exotique, et les troupes légères par imitation.

La mode ondoyante et diverse en ramena quelque peu le goût vers l'époque qui nous occupe, à ce que nous apprend l'Encyclopédie¹ avec ce cachet philosophique du temps, dont l'esprit de Bardin est pour ainsi dire l'exaspération :

« *Aigrette.* — Dans ces derniers temps on a placé sur les chapeaux de quelques-uns de nos régiments une petite aigrette de plumes, haute de 4 à 5 pouces (11 à 13 cent. et demie), ornement dispendieux, mesquin, sans utilité. Lorsque le soldat combattait corps à corps, il importait de lui donner un appareil imposant.

Mais aujourd'hui que les troupes s'approchent rarement à 150 pas, à quoi servirait pour notre infanterie, même les grands panaches Cariens et Samnites ? Ceux-ci au moins avaient de la grandeur et de la magnificence : mais on peut dire de nos petites plumes de femme, si méséantes à des soldats, ce que Lucius Papirius disait des aigrettes aux anciens romans : *non cristas vulnera facere.* »

(A suivre)

P. BENIGNI



Dragon tenue de Corvée 1786

Bonnet entièrement vert, galon de la couleur distinctive. Flot vert et de la couleur distinctive. Cheveux défrisés et non poudrés. Col blanc. Veste verte. Boutons métal. Culotte de peau. Bas gris. Vieux souliers.

¹ Encyclopédie méthodique, 1784, p. 55.

NOTE RELATIVE AU HORS-TEXTE, PLANCHE II

Notre dragon en vedette est revêtu du fameux manteau cape que nous avons décrit dernièrement (2^e année, pp. 82, 83 ; 3^e année, pp. 33, 34, 35). L'ampleur de cet effet, son capuchon bizarre donnent à la silhouette de ce cavalier essentiellement européen et d'origine plutôt septentrionale, un aspect africain. Ne dirait-on pas d'un gommier enveloppé dans son burnous ? Les devants du manteau sont parementés de chamois, à la fois couleur distinctive du régiment et couleur de la livrée de la maison de Condé. Les galons cramoisi de cette même livrée, qui bordent la housse de l'équipage invisible, garnissent de trois doubles brandebourgs le haut du manteau sur la poitrine.

P. BENIGNI.

ÉQUIPAGES DE LIGNE — 1825

(PLANCHE N° 12)

Sur notre planche hors-texte n° 12, M. J. Hilpert a réuni en une seule, deux planches représentant deux marins des équipages de ligne, en grande et en petite tenue, qui n'ont été, à ma connaissance, jamais reproduites dans des publications ayant trait à la reconstitution des anciens uniformes. Elles n'ont été citées dans aucune iconographie militaire, pas plus dans celle de Glasser que dans celle de Sauzey; leur auteur, Bardel, ne semble pas être un dessinateur connu. De fait, ces deux planches donnent l'apparence de ces gravures de journaux de modes d'autrefois, où le dessin du personnage est traité sans importance, tandis que les moindres détails du costume sont soigneusement indiqués, pour donner une idée exacte de l'ensemble et faciliter la confection. Je serais donc porté à croire que ces deux planches étaient destinées à accompagner le règlement prescrivant le nouvel uniforme des équipages, de manière à donner à l'autorité à laquelle il était soumis, une idée de l'effet qu'il produirait.

Ce règlement date du 19 octobre 1825 et porte la signature du comte de Chabrol, ministre de la marine et des colonies; il fait suite à l'ordonnance du 2 octobre 1825, organisant le personnel de la marine royale en équipages de ligne.

L'uniforme comporte dans son ensemble: un paletot, un pantalon et une capote en drap bleu de roi; cravate noire en soie, dite levantine (sic), demi-guêtres à huit boutons en tricot noir ou en toile blanche, un sac de peau.

Armement: fusil modèle de dragon, avec baïonnette, ceinture avec sa giberne et porte-baïonnette. Le sabre est porté par certaines catégories de matelots ayant des fonctions spéciales, telles que: chef de pièce, chargeur, gabier, timonier-sondeur, etc.

La coiffure que j'ai gardée pour la fin, semble être celle de grande tenue, un défi au bon sens quand on songe aux conditions de vie si spéciale de ceux auxquels elle était destinée, celle de petite tenue, un défi au bon goût. La description détaillée de l'une et de l'autre mérite d'être citée in extenso.

CHAPEAU-CASQUE

« Le chapeau-casque se compose d'un feutre fort, en laine pur Médoc, fin, souple, léger et brillant. Il est orné d'une plaque en cuivre jaune, numéro découpé à jour, se démontant, fixée au chapeau-casque par une patte double en cuivre; et de deux jugulaires en cuivre jaune, d'un seul morceau, estampées à écailles, montées sur basane noire lustrée, terminée par une petite courroie en cuir, au bout de laquelle est une petite boule en fer poli, les jugulaires s'attachent au chapeau-casque par deux boutons de cuivre jaune à fleurs de lis, au moyen de deux fils de fer.

« Le dessus du chapeau-casque est recouvert par une bande en cuivre jaune mince, de 34 millimètres de largeur, et le dedans par une bande de fer-blanc de la même dimension. Le chapeau-casque est surmonté d'une crinière le recouvrant depuis sa partie arrière, et ayant 30 à 32 centimètres de longueur; cette crinière ou chenille se fixe au chapeau-casque par trois crochets en fil de fer; elle se démonte à volonté.

« La coiffe du chapeau-casque est en toile blanche, entourée d'un petit galon noir en laine. La crinière se porte par dessus le corps du chapeau-casque muni de sa coiffe. »

CASQUETTE

« La casquette est en drap bleu; sa forme est ronde, dite de « champignon » Le dessus est divisé en quatre parties garnies d'un passepoil bleu de roi, et sa conférence d'un passepoil en drap écarlate. Le fronton est composé de trente morceaux, dont quinze en drap bleu et quinze en drap rouge, et adapté à la partie supérieure par un passepoil en drap bleu.

« La casquette est garnie d'une visière et d'un couvre-nuque en cuir noir verni, frappés sur les bords d'une vignette. Le dessous de la visière est peint en vert avec un bord noir; elle est également garnie de deux mentionnières en peau de veau noire, terminées par des attaches en ruban de fil noir. »

Donnons d'autre part le détail de la ceinture :

« La ceinture est en tissu de laine; elle forme, dans toute sa longueur, des raies écarlates et gros bleu, et est bordée aux deux bouts par un ruban en fil rouge. Les raies écarlates, au nombre de trois, sont à côte; les raies gros bleu, au nombre de quatre, sont sans côte. La largeur de la ceinture est de 95 millimètres.

« Le buffle intérieur de la ceinture est percé, aux deux bouts, de plusieurs trous pour recevoir les ardillons de la plaque et ceux du porte-agrafe. La plaque est en cuivre-laiton laminé, cintré et à pans coupés. »

La pattelette de la giberne est ornée d'une ancre en cuivre de 50 millimètres de hauteur.

Par suite d'un oubli inexplicable ou pour une raison qui m'est inconnue, Bardel a omis les épaulettes qui sont cependant prévues par le règlement de 1825, ainsi qu'il suit :

Corps d'épaulette en cuivre pour les maîtres et les marins.

« Ils sont en cuivre, frappés à la matrice, et portant une empreinte d'écaïlles, « qui descend depuis la partie la plus étroite jusqu'au bas, où commence un croissant « qui termine le corps de l'épaulette. Autour du morceau de cuivre est cousue une petite « ganse en laine rouge. Les épaulettes sont fixées au paletot par trois agrafes en fer noir. »

Ce genre d'épaulettes, assez inattendu pour des matelots et généralement réservé aux sapeurs, sapeurs du génie ou sapeurs-pompier, était peut-être, dans l'esprit de l'auteur de l'uniforme, un hommage rendu aux anciens marins de la Garde qui portaient également deux contre-épaulettes en cuivre, mais sans empreinte d'écaïlles.

L'uniforme représenté par la planche de Bardel a déjà été reproduit. Nous le trouvons dans l'armée de Detaille et dans 2 planches de Job (n^{os} 27 et 33) des « Tenues des troupes de France » mais ces reproductions ne nous semblent pas tout-à-fait exactes. Detaille a coiffé ses marins d'un casque dont la bombe porte un turban, dont la visière et le couvre-nuque sont distincts, véritable casque de pompier, tandis qu'il s'agit d'un chapeau-casque, c'est-à-dire d'un véritable chapeau meïon dont le bord fait tout le tour, sans plumet surmonté d'une chenille. Le dessin de Job, planche 33, et sa vignette dans le texte, contiennent la même erreur; son dessin de la planche 27 est plus exact. Enfin tous deux ont pourvu les manches du paletot de pattes de parement à 3 boutons. Cet ornement dont le règlement d'ailleurs ne nous parle pas, nous semble peu compatible avec un paletot de marin et nous croyons que le parement sans patte, fermé en dessous par 2 boutons que donne Bardel, est plus conforme à la vérité.

L'ordonnance du 28 mai 1829 répartit le corps royal des équipages de ligne en cinq divisions, chacune d'elles prenant le numéro de l'arrondissement maritime où elle est établie. Il est prévu, pour la première fois dans la composition du petit état-major, de chaque division : un tambourg-major un maître-fifre, et pour les trois divisions de Brest, de Toulon et de Rochefort une musique composée de 9 musiciens dont un chef et 18 élèves-musiciens. Celle de Rochefort fut supprimée en 1832.

C'est la genèse des deux musiques des équipages de la flotte de Brest et de Toulon

qui devaient plus tard se classer parmi les meilleures musiques militaires, comme d'ailleurs, il faut le dire, toutes les musiques composées presque exclusivement d'éléments sédentaires (garde républicaine, régiments du génie, écoles d'artillerie, etc.)

Le tambour-major porte l'uniforme traditionnel: kolbac à flamme et plumet de grande tenue, baudrier, canne à chaînette, sabre du modèle spécial. Il est chargé d'instruire les tambours et de leur enseigner « les 29 batteries distinctives pour le service » (voir la planche 33 de Job).

En 1832, le port du casque fut supprimé par les équipages embarqués et son usage réservé pour le service à terre: gardes, revues, prises d'armes.

L'ordonnance du 11 octobre 1836, modifiant l'organisation des divisions des équipages, fait figurer, dans la liste du petit-état-major, un maître clairon; c'est la première apparition des clairons dans la marine. Une nouveauté également de ce règlement fut, dans la composition du sac du marin, la chemise à col bleu portée encore de nos jours. Ce genre de chemise, devenu en quelque sorte comme le symbole de l'uniforme des matelots, d'où le nom de col marin, a été adoptée dans toutes les marines; seuls les Turcs, qui ne peuvent rien faire comme tout le monde, adoptèrent bien la forme, mais non la couleur, et il était plaisant de voir les matelots de la marine ottomane affublés d'une chemise à col rouge.

Les derniers chapeaux-casques disparurent vers 1840. L'année 1856 amena deux suppressions: les emplois de tambours-majors et l'usage des fifres. En réalité, les fifres subsistèrent encore de longues années à bord des bâtiments; l'instrument étant peu coûteux et son jeu relativement facile à apprendre, le recrutement des fifres fut aisé, notamment parmi les mousses, et sans être un vieillard chenu, je me souviens très bien avoir vu, il y a quelque 40 ans, dans mes premiers embarquements, virer au cabestan au son du fifre et du tambour. Aujourd'hui encore, il existe des fifres à l'école des apprentis-marins qui possède avec son ensemble de tambours, de clairons, de fifres et d'une musique, une des plus belles têtes de colonne que je connaisse. C'est, je crois, l'unique corps militaire de France ayant encore des fifres.

Capitaine de vaisseau P. BARTHES.

LES ARMES DU GÉNÉRAL DORSENNE

(Planche supplément hors texte).

Toutes les armes du Général Dorsenne que nous reproduisons dans ce numéro proviennent du comte de Valanglard, un de ses descendants, et font partie aujourd'hui de la collection Bernard-Franck. Les épées de service n° 1 et 2 sont à poignée de nacre, la garde en bronze doré et ciselé, le fourreau cuir à garnitures en cuivre doré et ciselé. L'épée d'honneur n° 3 est à poignée de nacre à quatre filets or; sur une des faces le buste de Mars entre deux étoiles; sur la coquille le serment des Horaces en or ciselé. La lame en acier damassé d'or et d'attributs guerriers, porte en lettres d'or dans le haut l'inscription: « Les Officiers des Grenadiers à pied de la Garde Impériale au Général Dorsenne. » Le fourreau en acier bruni est couvert sur une de ses faces de semis d'étoiles d'or; toute sa garniture est en vermeil ciselé.

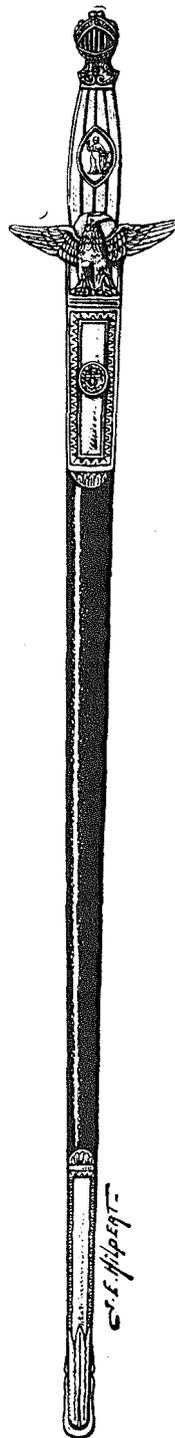
Quant au glaive de cérémonie que M. Hilpert a dessiné contre, sa poignée porte à la base de chaque côté un aigle en bronze ciselé. Sur la fusée en nacre rainée un médaillon allégorique représente une femme accoudée sur une ancre; le pommeau est formé par un casque de chevalier en bronze ciselé. La lame est une très jolie lame de Damas damasquinée que le Général avait rapportée de la campagne d'Égypte et qu'il a appropriée pour son glaive. Le fourreau est en cuir avec garnitures en bronze doré et ciselé.

E.-L. BUCQUOY.

DRAPEAU PRIS A L'ENNEMI

M. le Mⁱⁿ M^{or} Ferron dans la rectification insérée page 76 du *Passepoil* à mon article de la page 55 a parfaitement raison en ce qui concerne les drapeaux *tombés entre nos mains*, suivant son expression, au cours de la guerre de 1870; mais je crois devoir faire remarquer à mon tour que je n'avais pas parlé de drapeaux *tombés entre nos mains*, mais de drapeaux *conquis*; le mot est même imprimé en italique page 55. Le drapeau du 16^e Poméranien a été enlevé, c'est-à-dire plus expressément trouvé, sous un monceau de cadavres par le sous-lieutenant Chabal: quant à celui du 61^e il reste bien comme je l'ai écrit le seul *conquis* au cours de la campagne.

H. DEFONTAINE.



Glaive du Général
Dorsenne
(Collection
Bernard-Franck)

ECHOS ET NOUVELLES

A propos de l'ordre de Malte. — Cet ordre jadis régi par un grand-maître était divisé en huit langues ou nations: les membres de l'ordre portaient un costume noir avec manteau à pointe et une croix d'or émaillée de blanc et onglée de fleurs, de huit pointes. Quand Bonaparte s'empara de Malte, en 1798, il annexa l'ordre, mais le pape Pie VII ne reconnut pas l'annexion et décida que l'ordre ne compterait plus que 2 langues, celle d'Italie et celle d'Allemagne; en attendant, l'ordre s'établit en Russie et le tsar en devint le grand-Maître. Bonaparte cependant ne reconnut pas la décision du pape. Le conflit semblait oublié lorsqu'un incident récent vint le réveiller, que « *Le Matin* » nous raconte en ces termes:

« Tout récemment un citoyen étranger qui avait rendu des services notables à la France demanda au ministère des affaires étrangères à recevoir en récompense l'ordre de Malte. Le Quai d'Orsay lui offrit vainement d'autres satisfactions honorifiques: cet étranger les refusa toutes. Il entendait recevoir l'ordre de Malte, et aucun autre. Et il entendait le recevoir de la France. Sur les instructions de M. Herriot, on consulta la grande chancellerie, qui consulta les archives. La réponse fut que la France avait le droit de faire des chevaliers de Malte. »

E.-L. B.

Au Musée historique de la Ville de Strasbourg. — Parmi les dernières acquisitions du Musée historique de la ville de Strasbourg, il convient de signaler celle de plusieurs armes, d'origine strasbourgeoise: Une paire de beaux *pistolets de début du XVIII^e siècle*, signés d'un armurier strasbourgeois. — Un très beau *sabre d'officier, époque Louis XVI*, à poignée garnie de galuchat; le fourreau est en cuir à garnitures de style rocaille en bronze doré, la lame, richement gravée, est signée au dos: « *Berger, Marchand Fourbisseur, à Strasbourg* ». — Un sabre d'officier supérieur, époque Révolution, à lame gravée portant la signature (en 5 lignes): « *Berger, Fourbisseur, rue petite-Boucherie, à Strasbourg* » — Un sabre époque Révolution, dont la lame porte d'un côté l'inscription gravée: *Cavalerie Nationale Strasbourgeoise*, de l'autre la devise: « *Je n'existe que pour la patrie* ». La direction du Musée historique, s'efforçant de réunir, en vue d'une publication, une documentation aussi complète que possible sur les armes signées d'armuriers ou de fourbisseurs strasbourgeois, serait très reconnaissante à tous les collectionneurs qui voudraient lui signaler des pièces de ce genre.

A. RIFF.

Cours sur l'histoire du costume. — A l'école professionnelle de jeunes filles Elisa-Lemonnier, rue Duperré, ainsi qu'aux cours du soir de l'école municipale d'arts ap

pliqués à l'industrie, 11, rue Dupetit-Thouars, M. le sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique a désigné un artiste et un érudit des plus qualifiés, M. J. RUPPERT pour y faire des cours bi-mensuels sur l'histoire du costume. L'administration des pétitions vient de recevoir plusieurs pétitions, dont une signée de plus de 1.200 peintres, sculpteurs costumiers, couturiers, ciseleurs, gens de théâtre, demandant la création d'un cours supérieur. Ceci paraît la première manifestation de l'intérêt public envers une science où nous nous comptons depuis trop longtemps, et l'aube de la reconstitution historique, où le cinéma, en particulier, tourne certaines pièces historiques où l'ignorance du costume prête à sourire.

Chez les Russes. — Les *soviets* continuent à vendre les souvenirs de l'histoire nationale de la « Sainte Russie ». C'est ainsi que, notamment, le musée d'armures d'Ivanof va être dispersé au feu des enchères, de même que le fameux musée de peintures de l'Ermitage, dont la valeur est inestimable.

Les Ventes. — Le 7 novembre quelques armes intéressantes ont été dispersées à la salle des ventes de Bordeaux. Nous citons d'après le catalogue, n'ayant pu nous rendre compte de visu. — N° 320 Sabre à garde mobile, lame large avec inscription gravée: « *La Loi. — Je protège la Loi et le Roi.* » Les trois derniers mots en partie effacés. Cette arme a été fabriquée pour un garde national après le décret du 5 septembre 1790. — N° 309 Sabre d'officier de volontaires à inscription conforme au décret du 23 décembre 1790, concernant la garde nationale: Garde en S « au trophée » lame demi-bleuie et gravée, « *Pour la Nation, la Loi et le Roi.* » — N° 310 Sabre de volontaire d'un corps franc d'infanterie légère, 1792: garde en S, cor au milieu de feuilles de chêne nouées par des rubans fusée en massue couronnée d'une tête de lion, lame demi-bleuie à sujets allégoriques et inscriptions: « *La Liberté — La Nation.* » et « *Vivre libre ou mourir pour le salut de ma patrie.* » — N° 344. Sabre du Général Ordener. Poignée à garde simple, fourreau cuivre, lame en damas courbe dorée et ciselée de très riches rinceaux et trophées d'armes, inscriptions; d'un côté « *Général* », « *Ordener* » de l'autre.

Le N° 333 est intéressant à signaler comme marque de fourbisseur à noter. Il s'agissait d'une lame Louis XVI, gravée de chaque côté de l'écusson de France, couronné. Au-dessous: « *Vive le Roy. Le Peton, marchand-fourbisseur. A la teste noire, rue Ganterie, vis-à-vis la place Royale, à Rouen* » et au verso: « *De la Sabrerie de Madame L... à Sohlingen.* » (Cf. II^e année, p. 76, dernier alinéa de l'art. de M. le Dr Georges qui signale la signature Le Peton ainsi gravée sur une lame; celle de Bordeaux, tend à prouver que ce n'était qu'un marchand au détail).

Henri DEFONTAINE.

QUESTIONS ET RÉPONSES

35^e Question (posée par le le capitaine Bucquoy). Il existe au musée de Versailles un très beau portrait de Fouché datant de l'Empire. Ce portrait à mi-corps, par Debufe, donne à Fouché un habit dont les broderies sont celles de ministre. Mais cet habit est en velours cramoisi, alors que la couleur de l'habit de ministre est bleue. Je ne vois aucune fonction ou dignité remplie par Fouché qui explique la couleur de cet habit. Un lecteur du *Passepoil* pourrait-il proposer une explication?

36^e Question (posée par le capitaine Bucquoy). Un de nos lecteurs possède-t-il un renseignement écrit ou iconographique quelconque sur les costumes des Gouverneurs de palais, Maréchaux des logis, Fourrier du palais, Intendant et Trésorier de la maison de l'Empereur sous le premier Empire?

37^e Question (posée par M. B. E.) De quand date la selle dite anglaise pour les officiers et qu'est-ce qui l'a précédée. Sous le 1^{er} Empire par exemple: un officier de cavalerie légère en garnison, montait-il toujours avec une shabraque? ou existait-il une sellerie plus simple à utiliser en dehors du service?

38^e Question (posée par M. Bergé à Toulouse). A quel corps peut bien appartenir le sabre de sapeur reproduit ci-contre; s'agirait-il du 110^e de ligne sous le 1^{er} Empire?

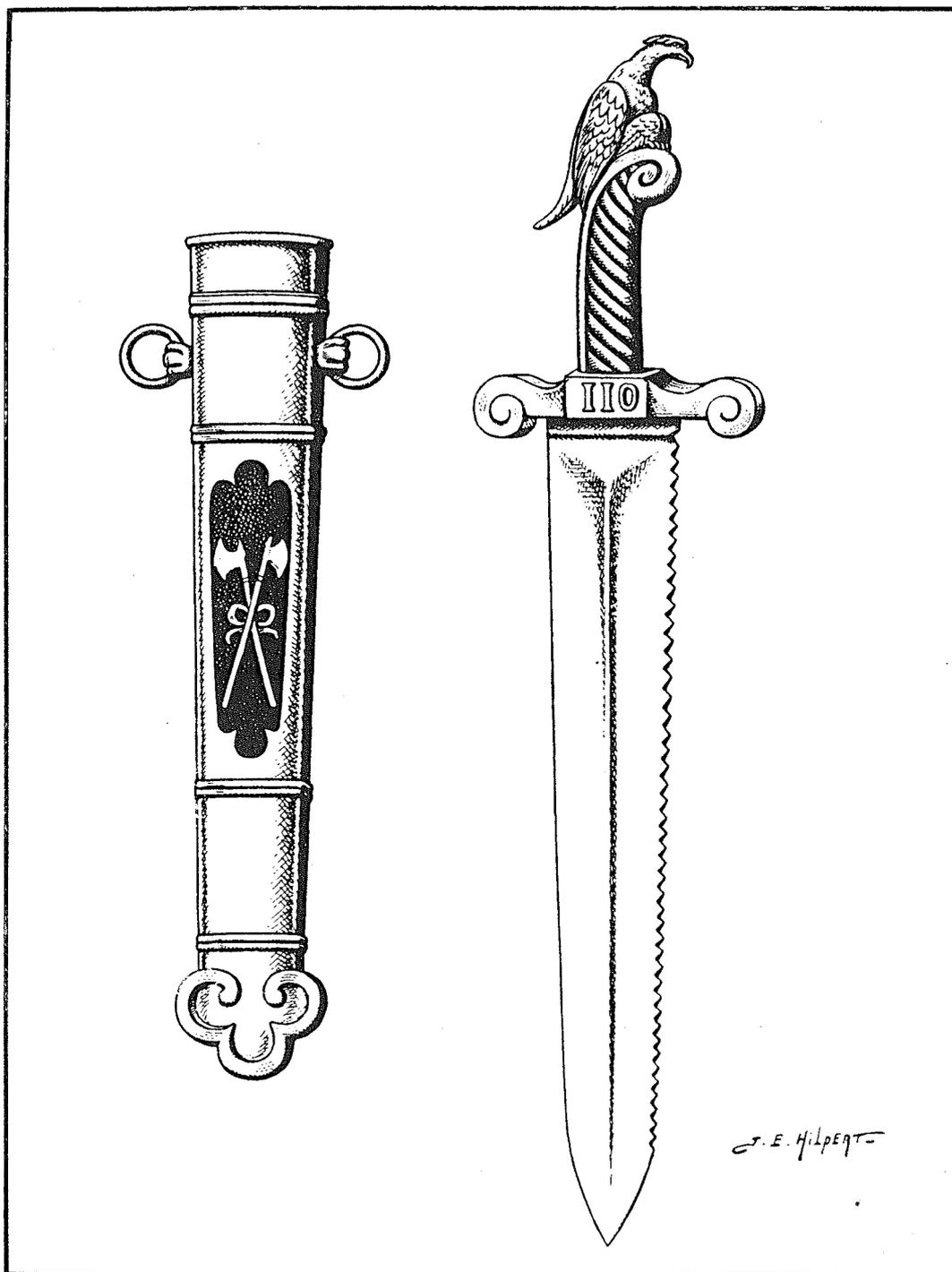
39^e Question (posée par le capitaine de vaisseau P. Barthes). Est-il exact que les sapeurs du régiment des zouaves de la garde aient porté des gants en peau noire à crispins vernis, sans tablier? Peut-on m'en indiquer une confirmation officielle?

40^e Question (posée par le capitaine M...) Pourrait-on me donner les dates de nomination aux grades de chef d'escadron et de chef de brigade (Colonel) d'Eugène Beauharnais?

Réponses à la 34^e Question (posée par le Colonel D). La maison Hachette a publié en 1888 une édition des cahiers du capitaine Coignet, supérieurement illustrée par l'excellent peintre militaire Julien Le Blant.

E. GIFFARD — H. K. LEIGHTON — P. BARTHES — C. LEROY.

Les mémoires de Coignet sont la synthèse du parfait soldat, la seule préface qui leur conviendrait est la propre devise de la médaille militaire: «Valeur et discipline» C'est pourquoi



Sabre de sous-officier sapeur

110^e Régiment d'Infanterie — 1^{er} Empire (?)

(Collection A. Bergé)

nous croyons intéressant de répondre à cette question partielle, où l'on nous demande seulement les éditions illustrées par une fiche bibliographique que nous présumons complète, en y ajoutant les cotes des éditions dont le dépôt légal a été fait à la Bibliothèque Nationale.

Aux vieux de la vieille! Souvenirs de Jean-Roch COIGNET... Auxerre, Perriquet, 1851-1853, 2 vol. in 8°, portrait. — Lh³ 105 (c'est la 1^{re} édition). — *Les cahiers du capitaine COIGNET* (1799-1815), publiés par Lorédan LARCHEY, d'après le manuscrit original... Paris, Hachette 1883, in 16, xxxix, 494 p., figures Lh³ 105bis et 8° Larrey 249. — 6 réimpressions de l'ouvrage précédent (1885-1888(2)—1894—1899—1903—Lh³ 105 bis (a.b.c.d.h.j.) et 1 en 1883. — *Les cahiers du capitaine COIGNET*, per Lorédan LARCHEY, 1888, in-folio, viii, 294 p. fig. et pl. en héliogravures par J. LE BLANT, 3 ex. cotés Lh³ 105 bis B. — *Réserve* Lh³ 105 bis (celui-ci sur papier de Chine, avec des lettres de l'artiste prouvant son souci du document, dans une reliure militaire très riche et très originale) — *Fol. Z* Larrey 25. — 1896. *Ibid.* in 4° viii, 296 p. fig. en noir et pl. en couleurs par J. Le Blant. Lh³ 105 bis F — 1898 — *Ibid.* in-4° viii, 288 p. fig. Lh 105 bis G. — 1900. *Ibid.* in-4° viii - 288 p. fig. Lh³ 105 bis I. — *Les cahiers du capitaine COIGNET*, par Lorédan LARCHEY, Paris, imp. et lib. Hachette, 1923 (14 fév. 1924) in 16, 256 p. (nouvelle biblioth. d'éducation et de récréation) 8° Lh³ 105 bis P — *Les cahiers du capitaine Coignet*. Paris (1912?) Jules Tallandier, éd. *Librairie illustrée*, 75, rue Dareau, portraits, souvenirs documentaires, etc. en hors-texte. — (N. B. Hachette a établi de très belles reliures d'éditeur pour ses éditions in fol. et in 4°.)

H. DEFONTAINE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

Liste des membres. — Au cours du 4^e trimestre 1924 ont été admis dans la société comme membre correspondant: M. le Colonel Pezzi-Siboni Milan;

comme abonné:

La Bibliothèque municipale de Sélestat.

Assemblée générale. — La cinquième assemblée générale du *Passepoil* aura lieu aux environs du 1^{er} mars. La date en sera indiquée dans le 1^{er} numéro de 1925 qui paraîtra vers le 1^{er} février.

Le Directeur de la publication: Capitaine E.-L. BUCQUOY.

Le Gérant: E. NUSSBAUM.

L'Imprimeur: FRITZ KIEFFER.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

- N° 1 — Lancier de la Vistule. Espagne 1808 par V. Huen
- » 2 — 47^e de ligne, Constantine 1837. Tambours et clairons » H. Boisselier
— En noir. — Glaive du Maréchal Macdonald.
- » 3 — Le prince Eugène, 1812 » I. Cenni
- » 4 — Planche concours
Régiment de Chasseurs à cheval de la Garde Impériale 1855 » P. Benigni
- » 5 — Le 57^e de ligne à Strasbourg, 1805-1807 » Tanconville
- » 6 — Le Général Garnier-Duplessis, Maroc 1916 » J. Hilpert
En noir. — Armes d'honneur de la manufacture de Klingenthal
- » 7 — Jacques Dutailis, chirurgien militaire, 1776-1786
Copie d'un portrait du temps » E.-L. Bucquoy
- » 8 — Trompette du 3^e Hussards, 1858 » J. Rouffet
- » 9 — Orléans-Cavalerie 1761. » L. Rousselot
- » 10 — Le Général Rapp, aide-de-camp de l'Empereur, 1807
Copie d'un portrait du temps » E.-L. Bucquoy
En noir. — Les armes du Général Rapp
- » 11 — Condé-Dragons, 1786 » P. Benigni
- » 12 — Equipages de ligne, 1825 » J. Hilpert
En noir. — Épées du Général Dorsenne.
-

TABLE DES MATIÈRES DE LA QUATRIÈME ANNÉE

I. UNIFORMES D'AUTREFOIS

	Pages
Avant-propos	I
Tenues de la cavalerie d'autrefois, par F. Benigni	25, 81
Orléans-cavalerie 1761, par H. Boisselier	71
Jacques Dutailis, chirurgien-major, 1776—1786, par E.-L. Bucquoy	49
Le centenaire du prince Eugène, par E.-L. Bucquoy	17
Le 57 ^e de ligne à Strasbourg, 1805—1807, par Ganier-Tanconville	33
Le général Rapp et ses armes, 1808, par E.-L. Bucquoy	79
Lanciers de la Vistule, Espagne, 1808, par V. Huen	8
Têtes de colonne d'infanterie, 1816—1872, par H. Boisselier	9
Equipages de ligne, 1825, par le Commandant P. Barthes	85
République de l'Uruguay. Légion française, 1843, par Job	53
Trompette du 3 ^e Hussards, 1858, par E.-L. Bucquoy	53

II. LES UNIFORMES DE LA GRANDE GUERRE

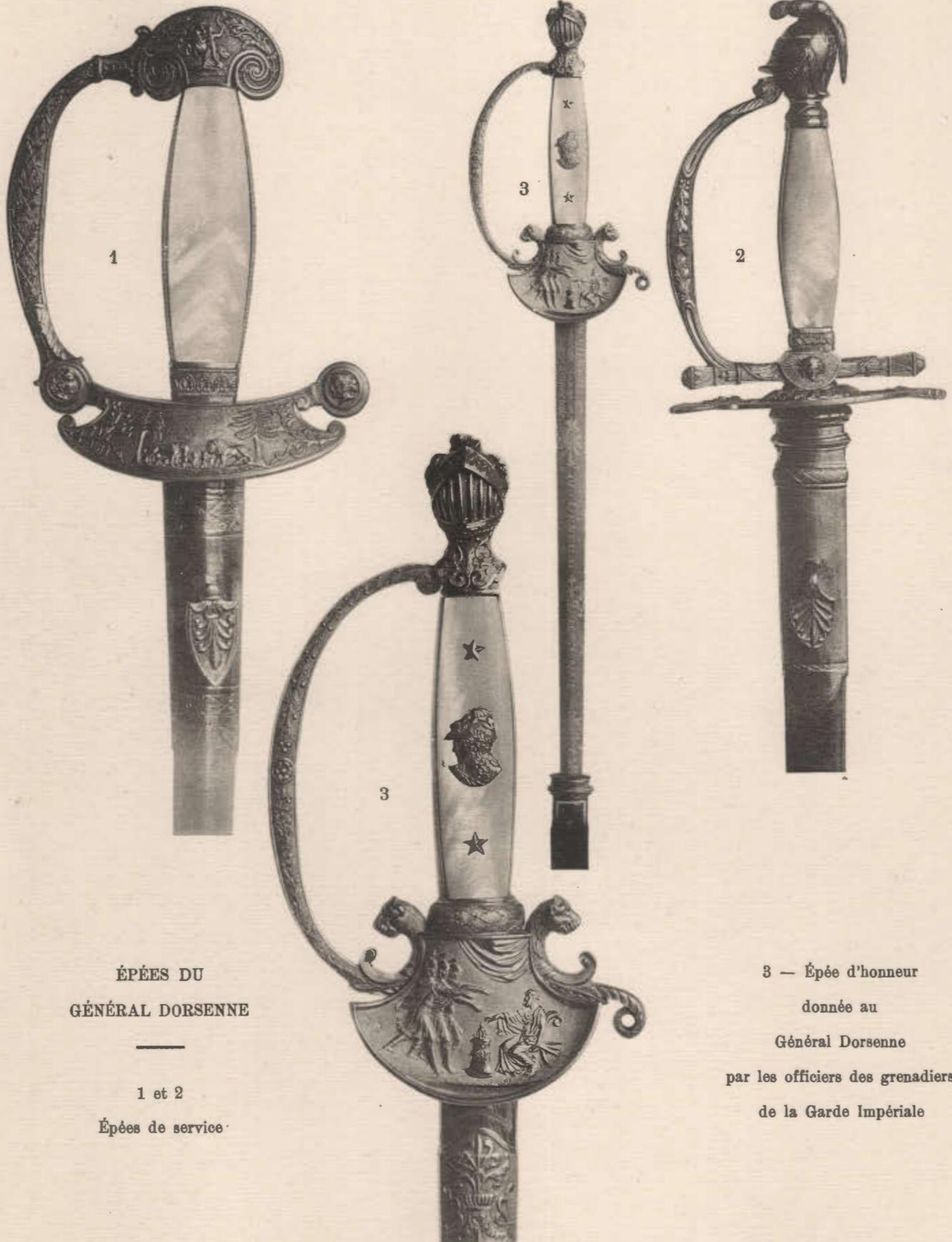
Les spahis auxiliaires algériens, 1914—1915, par le capitaine Darbou	73
Le général Garnier-Duplessis, Maroc 1916, par J. Hilpert	37
L'armée française en 1924, par le capitaine Boutmy	39

III. BIBELOTS

Quelques armes du Prince Eugène, par H. Defontaine	17
Un glaive du maréchal Macdonald, par H. Defontaine	4
Giberne d'officier 1 ^{er} empire (dessin de J. Hilpert)	52
Glaive à déterminer (dessin de J. Hilpert)	64
Les sabres à l'épi de blé, par E.-L. Bucquoy	65
Les armes du général Dorsenne	89
Sabre de sapeur à déterminer (dessin de J. Hilpert)	92
Armes d'Honneur de la manufacture de Klingenthal, par E.-L. Bucquoy	38
Sabre d'officier de carabinier 1 ^{er} empire, par le Dr Georges	57
Sabre d'officier des carabiniers de Monsieur, 1814—1825, par H. Defontaine	60
Epée de garde de la porte, Restauration (dessin de J. Hilpert)	36
Sabre d'officiers cuirassiers de la Prusse (Restauration), par le Dr Georges	5

IV. DIVERS

Bulletin de la société	2, 32, 48, 63, 68, 94
Echos et nouvelles	14, 23, 41, 55, 77, 90
Deuxième concours du Passepoil	29, 59, 69
Questions et réponses	16, 29, 43, 61, 80, 92
M. Bernard Franck	3
Das Kaskett	15
Drapeaux pris à l'ennemi	76, 89
Table des planches hors texte	95



ÉPÉES DU
GÉNÉRAL DORSENNE

1 et 2
Épées de service

3 — Épée d'honneur
donnée au
Général Dorsenne
par les officiers des grenadiers
de la Garde Impériale



CONDÉ-DRAGONS — (11^e RÉGIMENT)

Dragon — 1786



EQUIPAGES DE LIGNE
Grande et petite tenue — 1825

Conditions d'Abonnement pour 1925.

L'augmentation des tarifs postaux nous oblige à fixer ainsi qu'il suit pour 1925 les conditions d'abonnement et d'envoi du Bulletin.

	France	Etranger
Envoi sous bande	40	44
Sous bande recommandé	45	50
Sous tube	45	49
Sous tube recommandé	50	54

En raison du grand nombre d'exemplaires qui disparaissent en cours de route, nous engageons vivement nos abonnés à se faire envoyer le bulletin recommandé - La rédaction décline toute responsabilité en cas de perte d'un exemplaire non recommandé. -

Nota. - Les quatre premières années du Passepoil se trouvent encore en petit nombre au secrétariat de la Société au prix de 50 francs chaque.

Pour le comité du Passepoil

Le secrétaire - Trésorier

E. NUSSBAUM,

2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.

Compte chèque postal:
7750 STRASBOURG

MAISON PAUL JEAN

2, rue Christine, Paris 6^e

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

Registre du Commerce de la Seine N° 104-369.

Curiosités militaires, Armes, Coiffures, Cuirasses,
Décorations, Plaques, Boutons, etc.

ANNONCES A TARIF RÉDUIT

- 47 M. R. FOREST, Ecole des filles, Verneuil-sur-Seine (Seine-et-Oise), offre un shapska de trompette de cavalerie de la Garde nationale 1850, un casque de dragon modèle 1855, un casque de cuirassiers, modèle 1855 Les trois pièces en bon état.... 100 fr.
- 48 M. ALLART DE MESGRIGNY, 7, place du Château, St-Lô, offre : Sabre officier cavalerie légère 1^{er} empire, fourreau cuivre doré, poignée ébène. Garde une branche. Parfait état 80 fr.
- 49 M. Léopold MARCHAND, 96, Boulevard de Latour-Maubourg, Paris, demande :
- 1) Soldats anciens de papier ou de plomb.
 - 2) Soldats modernes soignés comme unilormes.
 - 3) Figurines réduites genre Glessinger.
- Offre :
- Habit de fusilier du 1^{er} Régiment d'Infanterie Légère 1812 en bon état.
- 50 M. LEROY, à Belleville-en-Caux (Seine-Inf.), offre :
- Les 8 premières années de la Revue des Etudes napoléoniennes 150 fr.
- La Vida Militar en Espana, texte de Francisco Barado, illustrations de José Cusachs, relié, tête dorée, format 33×43... 50 fr.
- Sabre de gendarme de la maison du Roi 900 fr.
- 51 Commandant DELEUZE, 54, rue Murillo, Bruxelles, offre :
- 1) La *Giberne* 2^e et 3^e année (2 planches manquent à la 2^e année), l'échangerait de préférence contre années correspondantes de la *Sabretache* ou *Garde Impériale* de Fallou.
 - 2) La *Giberne* 14^e année 35 fr. ou échange à proposer.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la société d'étude des Uniformes „Le Passepoil“ est patronnée par un comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les deux mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la société admet des abonnés à son Bulletin. Son président d'honneur est M. le Général HIRSCHAUER, premier gouverneur militaire de Strasbourg, sénateur de la Moselle.

COMITÉ ACTIF

MM. le Général TAUFFLIEB, sénateur du Bas-Rhin
(Président)

Capitaine E.-L. BUCQUOY
(Fondateur)

G. SCHWEITZER
(Vice-Président)

Fritz KIEFFER
(Imprimeur du Bulletin)

V. HUEN

E. NUSSBAUM
(Secrétaire)

Henri DEFONTAINE

Docteur DELRIEU
